MONTRÉAL,

IMPRIMERIE DU RÉMUEUR CANADIEN.

1848.

RE

R

RECOMPENSE MONSTRE

DE

TROIS SOUS.

OU AUTRE

REPONSE A M. ATKINSON,

PAR

UN VRAI CANADIEN.

MONTREAL:

IMPRIMERIE DU SEMEUR CANADIEN.

1853.

Lec
récom
que à
ce qu
à la g
l'œuv
J'a
faire
dernie
recon
amus
curé

AVERTISSEMENT.

Lecteur intelligent, le sujet pour lequel est offerte la récompense magnifique de trois sous, se trouve presque à la fin du livre ; mais comprenez bien que tout ce que vous lirez de cet ouvrage vous aidera beaucoup à la gagner. Ne perdez donc pas courage, mettez-vous à l'œuvre avec joie, lisez attentivement.

J'ai cru devoir, pour ajouter de l'intérêt à ce pamphlet, faire beaucoup d'extraits d'un *petit ouvrage* qui a été dernièrement publié sur le sujet que je traite : vous les reconnaîtrez, car ils sont tous guillemetés ; et s'ils vous amusent, vous aurez la bonté d'en remercier M. le curé de St. Jean.

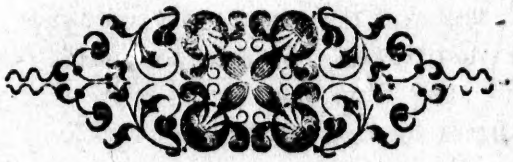

Lor
le curé
peu é
mouri
reçu e
ces se
offrez
jamais
angla
les pa
autres
cathol
les pr
condu
venan
mis d'
ceux
eussie
blable
sans t
vé, et
pareils
soir, "
ce tem

RECOMPENSE MONSTRE

DE

TROIS SOUS.

—o—

M. Atkinson,

Lorsque je vois le terrible coup que vous a porté M. le curé de St. Jean, avec sa lance mousse, je me sens un peu ému de pitié, et je serais assez enclin à vous laisser mourir tranquille ; car sans doute le coup que vous avez reçu est mortel. Mais aussi pourquoi avoir mis au jour ces seize propositions pour la solution desquelles vous offrez une somme de 1600 louis " bien décidé à ne la jamais payer ; " propositions qui ont été circulées " en anglais et en français, et répandues avec profusion dans les paroisses de St. Jean, de St. Athanase, et quelques autres des environs ? " Si vous eussiez pris exemple des catholiques qui n'essaient jamais, et pour cause, d'amener les protestants à leur croyance ; si vous eussiez imité " la conduite du clergé catholique, qui sait observer la convenance de ne jamais sortir des lieux où il peut être permis d'exercer son zèle, et de ne s'adresser jamais qu'à ceux qui se montrent bien disposés à l'écouter ; " si vous eussiez fait, comme cet homme qui voit périr son semblable sans lui porter un secours qu'il peut lui donner sans trop se troubler, ce malheur ne vous serait pas arrivé, et vous ne seriez pas exposé à recevoir d'autres coups pareils, qui certainement ne sont pas des coups d'encensoir, " mon brave Mr. Atkinson. " Car il paraît que de ce temps-ci, en Canada, comme en Angleterre, en Belgi-

que, en Italie, en France, il y a une armée de gens revêtus de tiares, de mîtres ou de calottes qui se font un métier de décocher toute espèce de traits contre un autre parti qui les attaque durement avec une arme petite mais puissante, qu'on appelle Bible, et qui, dit-on, force ses antagonistes à retraiter précipitamment. Quant à moi, je vous l'avoue, je n'étais nullement disposé à me battre ; mais puisque notre ami Larocque a laissé l'arène ouverte lorsqu'il l'a abandonnée, après s'être couvert d'une gloire dont plusieurs ne sont pas jaloux, je profite de la liberté qu'il nous a accordée et je vais y descendre après lui pour briser à mon tour une lance ; avec qui ? on le verra.

Et d'abord, tout comme mon ami le curé de St. Jean, je commencerai par vous dire que je ne veux pas perdre mon temps ni mes peines à répéter tout ce que les écrivains et les docteurs catholiques ont écrit en faveur de leur religion ; car vos propositions " ne sont rien autre chose que des objections et des difficultés, mille fois répétées par le protestantisme, qui demande au catholicisme de l'éclairer, " et qui dit toujours, malgré les réponses savantes et métaphysiques qui lui sont faites, qu'on ne lui présente point la lumière qu'il désire. Il n'y a rien de pareil aux protestants ; " toujours on les a vus objecter, questionner, interroger, etc., etc. " et ils ne veulent s'en tenir qu'à ce qui a du bon sens. " La science, la patience et la charité catholiques se sont consumées dans des efforts surhumains, pour leur faire croire les doctrines de l'église romaine " et presque toujours on s'est adressé à des rebelles qui se sont éloignés en ne comprenant point, et en ne voulant rien recevoir sans bonnes preuves. La sainte Inquisition, dignement soutenue par Charles IX, Saint Louis XIV, les ducs de Savoie et autres bons catholiques,

a déployé *sa patience et sa charité* envers les hérétiques du Piémont, de la France, de l'Espagne, etc., en les faisant assassiner, passer au fil de l'épée, écorcher, brûler, et les livrant à la brutalité des soldats et des bourreaux. En Espagne, elle a fait brûler vifs 33,912 de ces hérétiques, elle a fait souffrir la mort à plus de 100,000 d'entre eux en Italie et en France, et le nombre de ceux qu'elle a exilés ou emprisonnés pour la vie est infini. Cent mille Français, hérétiques aussi, ont été massacrés en trois mois, 150,000 Vaudois, 150,000 Albigeois ont péri par l'ordre du saint père le pape. Somme totale, sans compter plus d'un million de Maures, deux millions de Juifs, quinze millions d'Indiens, au moins cinquante millions de protestants ont été massacrés par la grande charité de l'église romaine. Tout cela a été inutile ; ces malheureux ont toujours persisté à vouloir suivre la Bible.

Oh ! non, non, si M. Atkinson et ses semblables veulent la solution de leurs difficultés, qu'ils la cherchent ailleurs que chez les catholiques : ni mon ami Larocque, ni aucun autre prêtre ne prendront la peine de répondre à leurs questions ; cela serait un peu trop difficile et demanderait trop de temps. Et pourquoi donc essaierais-je d'y répondre, moi ? Aussi ce n'est pas ce que je veux faire, mon cher M. Atkinson, mon but, vous le saurez plus tard ; seulement, si je pouvais être pour quelques instants mon charitable confrère de St. Jean, je crierais : M. Atkinson, vous êtes un ignorant, un fanatique, un homme immoral, un être digne d'habiter à Bedlam ou à Beauport, je dirais presque un jésuite ; et tous les protestants vous ressemblent, surtout ces Canadiens apostats qui ne trouvent rien de bon dans la doctrine de la très-sainte église dont le pape est l'auteur et le chef ; je vous

lancerais autant d'injures que je pourrais, mais surtout aux protestants de St. Jean et de St. Athanase et à tous ces *bibleurs suisses*, qui donnent tant d'ouvrage à ce cher curé, et à plusieurs autres encore. Néanmoins pour mener mon projet à bonne fin, je ferais semblant de vous répondre, ayant bien soin d'entremêler mes phrases de quelques paroles mordantes et insultantes, quelquefois même basses et grossières. Et en cela je n'agirais pas contre les ordres de St. Ignace ni contre l'esprit de l'église romaine ; car de tout temps ça été la coutume de cette église de jeter l'injure et la fange à la face de tous ceux qui ont osé se montrer contre elle, quand elle n'a pas pu les livrer à la patiente et charitable Inquisition.

Mais je ne suis pas le curé de St. Jean ; et mon cher M. Atkinson, je vous dirai même que je suis content de ne pas l'être, pour plusieurs raisons, et en particulier pour avoir le plaisir de le féliciter aujourd'hui ; car je ne puis aller plus loin, M. Atkinson, sans remercier, au nom de tous les Jésuites, les Pères Oblats, les Frères Ignorantins, et de tous les dévots et dévotes, mon cher ami Larocque, d'avoir inventé ce mot *Bibleur*. Pour tout vrai catholique romain, il ne peut pas y avoir de mot aussi injurieux.

Lire, prêcher la Bible, œuvre que font ces *Bibleurs*, c'est à leurs yeux l'acte le plus criminel et le plus infâme qui puisse se commettre. Merci donc pour l'invention !

Avant d'entrer tout-à-fait en matière, je pense qu'il serait bon d'expliquer plus au long quelques-uns des termes dont mon ami de St. Jean a jugé à propos de donner la signification, mais à mon avis, d'une manière un peu trop incomplète.

" Les mots l'*Eglise* ou *la Religion ;* l'*Eglise catholique* ou *la Religion Catholique ;* le *Catholicisme*, signifient la

même chose que la *Religion* ou *l'Eglise Catholique Romaine* parce qu'il n'y a pas d'autre Religion ou Eglise Catholique que celle de Rome. " Or, vous savez, ou vous ne savez peut-être pas, mon ami Atkinson, que *catholique* veut dire universel ; par conséquent, quand on dit que l'Eglise de Rome est l'Eglise catholique, on entend que Rome, qui autrefois n'était qu'une ville dans une certaine partie de l'Italie, embrasse maintenant le globe entier ; et il n'y a que des ignorants de votre espèce qui nient encore cet accroissement immense et subit de la ville éternelle. L'église de St. Jean, c'est l'église de Montréal ; l'église de Montréal, c'est l'église de Québec, et l'église de Québec, c'est l'église de Rome. Et il faut avouer que l'apôtre Jean partage un peu les idées nouvelles, quand, dans son Apocalypse, il parle de l'église de Laodicée, de celle de Smyrne, de celle de Pergame, etc ; il en est de même de Paul, quand il s'adresse aux églises de Galatie ou à l'église des Thessaloniciens ; ils auraient dû dire l'église romaine qui est à Laodicée. Et ce qu'il y a de surprenant, c'est que notre saint père le pape Saint Pierre, ou au moins un de ses successeurs ne les en ait pas réprimandés ouvertement ; mais il est bien probable que les bulles qui contenaient ces semonces ont été perdues.

Cette église de Rome, " c'est le pape qui en est le chef, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ. " Et les vicaires étant de même nature que les curés, c'est pour cela que certains auteurs appellent le pape *un autre dieu en terre*, le *Seigneur notre dieu le pape ;* et qu'ils disent que *le pouvoir de Dieu et celui du pape, c'est la même chose.* C'est pour cela que Clément VII écrivait au roi Charles VI : *Comme il n'y a qu'un Dieu dans le ciel, ainsi il ne peut*

et il ne doit y avoir qu'un dieu sur la terre ! voulant dire lui-même. Plus que cela : *on estime*, disent de bons catholiques, *que le pape est Dieu seul, qu'il a tout pouvoir dans le ciel et sur la terre.* Aussi, dit le cardinal Bellarmin, *si le pape se trompait jusqu'à enjoindre le vice et défendre la pratique de la vertu, l'Eglise serait obligée de croire le vice bien et la vertu mal*, à moins de commettre un péché contre la foi. D'après tous ces témoignages, vous devez voir, M. Atkinson, que vous avez du pape une opinion bien erronée ; bien loin d'être coupable d'orgueil en s'appelant le vicaire de Jésus-Christ, il devrait s'appeler le curé, puisqu'en réalité il défait ce que Dieu fait, il ordonne ce que Dieu défend et il défend ce que Dieu ordonne, tout comme fait un curé avec son vicaire. Pardonnez-moi, monsieur, si je me suis étendu un peu sur ce sujet ; il le fallait pour vous donner une idée claire de l'église de Rome et de son chef.

La Foi sans laquelle on ne pourra jamais aller dans le purgatoire, est une disposition de l'esprit qui fait admettre sans examen tout ce qu'il plaît aux moines et aux prêtres de donner comme révélé. " Les vérités révélées de Dieu au moyen de la religion, font l'objet de la Foi ; et le motif de la Foi est l'enseignement de l'église appuyé sur la Révélation, " c'est-à-dire que le catholique raisonne ainsi : je crois tel dogme de l'Ecriture, que je n'ai jamais lue, parce qu'il est révélé. Je crois qu'il est révélé, parce que l'église romaine m'enseigne qu'il est révélé. Je crois à l'enseignement de cette église, parce qu'elle est infaillible. Je crois qu'elle est infaillible, parce que c'est un dogme de l'Ecriture. Je crois ce dogme de l'Ecriture, parce qu'il est révélé. Je crois qu'il est révélé, parce que l'église m'enseigne qu'il l'est, etc. M. Atkin-

son, vous ne comprenez pas cela, n'est-ce pas? Ni moi non plus. Mais c'est un *mystère*. Et tout est mystère dans la religion romaine. Voilà d'où vient que le catholique formule ainsi son acte de Foi : Mon Dieu, je crois tout ce que me dit mon curé, sans me permettre d'examiner ses enseignements, sans même savoir ce qu'ils sont ; car mon curé, qui peut faire un pape tout comme un autre, est un dieu sur la terre ; par conséquent il ne peut me tromper.

Il est aussi une autre manière de formuler un acte de Foi : on élève un trône où s'assied le grand inquisiteur, accompagné de ses principaux officiers ; et tout à côté, on dresse plusieurs bûchers, que l'on couronne chacun d'un hérétique revêtu d'un habit où sont dépeints des diables et des flammes ; puis à un signal donné par l'intonation du *Te Deum* et par le son des cloches, on met le feu à ces bûchers, pour ne pas répandre le sang, chose que l'église a en horreur. Mais cet acte de Foi on ne le fait plus, au grand détriment de la sainte église, qui voit maintenant augmenter le nombre de ses ennemis avec une rapidité qui l'effraie ; et de plus au désavantage des âmes : car, suivant l'opinion de presque tous les théologiens, il n'y a pas d'œuvre plus méritoire que de faire souffrir un hérétique ; et sans ses dragonnades, Louis XIV, de catholique mémoire, n'aurait pas obtenu le pardon de ses maintes petites fredaines, et souffrirait encore dans le purgatoire, et avec lui, beaucoup d'autres, qui sont des étoiles brillantes aux yeux de tout bon catholique.

Protestantisme est le mot généralement employé pour désigner l'ensemble de toutes les dénominations qui ne veulent que la Bible pour autorité en matières religieuses ; et qui, par conséquent, " existent en dehors de l'église

romaine, " contre laquelle elles protestent sans cesse, disant qu'elle rejette la parole de Dieu pour suivre les décrétales, les encycliques, les bulles, etc, des papes ; sans faire attention que pour un bon catholique, il n'y a pas d'autre dieu que le pape.

" Le mot *Secte* qui vient d'un mot latin qui signifie couper, diviser, ne peut pas s'appliquer à la religion catholique, qui est *Une* et n'a pas de division dans sa foi ; mais on dit la Secte des anglicans, la Secte des presbytériens, la Secte des méthodistes, etc., etc., etc. parce que ce sont autant de divisions du protestantisme. " Et c'est tout naturel : la religion romaine ne consistant pas dans la foi, mais dans les signes de croix, les génuflexions, voire même l'intention, il suffit de n'être pas protestant, ni mahométan, ni boudhiste à l'extérieur, pour appartenir à l'église de Rome. Ainsi il y a unité, quand les Franciscains soutiennent que Marie a été conçue sans péché, tandis que les Dominicains, St. Bernard en tête, insistent que ce sentiment est une damnable hérésie. Il y a unité entre les Thomistes unis aux Augustiniens, d'un côté, et les Molinistes associés aux Congruistes, de l'autre, quand ceux-là disent que Dieu a décerné la gloire à ceux qu'il a prédestinés, avant de faire attention à leurs mérites, et qu'ils soutiennent que personne ne peut attaquer ce sentiment sans tomber dans l'erreur, et que ceux-ci affirment que la prédestination et la réprobation supposent également la prévision des mérites et des démérites. Il y a unité entre les Thomistes, qui soutiennent que les sacrements produisent d'eux-mêmes la grâce par une influence réelle, en agissant immédiatement sur l'âme ; et les Scotistes, qui prétendent que l'application et l'administration extérieure des sacrements déterminent Dieu à donner

la grâce. Il y avait unité entre les Franciscains et les autres pères du concile de Trente, lorsque les premiers disaient que les prêtres déclarent simplement que les péchés sont remis, et que le reste affirmait que l'absolution est un acte judiciaire qui les remet. Il y a unité entre les théologiens sur le caractère qu'impriment certains sacrements, lorsque les uns disent que c'est une puissance spirituelle ; d'autres, une habitude ou une disposition ; ceux-ci, une figure spirituelle ; et ceux-là, une qualité sensible métaphorique. Il y a encore unité entre eux à l'égard du sujet où réside ce caractère, les uns le plaçant dans l'essence de l'âme ; d'autres, dans l'esprit ; une partie, dans la volonté ; une autre, dans les mains et sur la langue. Il y avait unité entre les Franciscains qui, au concile de Trente, soutenaient que, comme l'évidence naît *nécessairement* des démonstrations, les persuasions produisent *nécessairement* la foi dans l'entendement, qui est un agent naturel et qui est mu *nécessairement* par l'objet ; et les Dominicains, qui prétendaient que rien n'est plus au pouvoir de la volonté que de croire, et que par la seule détermination de sa volonté l'homme peut croire, s'il le veut, que le nombre des étoiles est pair. Il y avait unité entre les Dominicains, qui soutenaient que dans l'Eucharistie, la substance du corps de Jésus-Christ se forme de la substance du pain, et que la manière dont il existe dans le sacrement est différente de celle dont il est dans le ciel ; et les Franciscains, qui affirmaient que la substance de Jésus-Christ succède à celle du pain, et que la manière dont Jésus-Christ se trouve dans le ciel n'est point différente de celle dont il existe dans le sacrement quant à la substance, mais seulement quant à la quantité. Il y a unité entre les catholiques romains

quand, par exemple, les uns pensent que le purgatoire a été inventé par les prêtres ; d'autres, que les sommes que l'on donne pour les dispenses d'affinité ou de consanguinité ne peuvent pas ôter le péché qu'il y a pour des parents de se marier ensemble ; ceux-ci, que la confession est une abomination, une école pour corrompre les mœurs ; ceux-là, qu'il n'y a pas d'enfer, etc., etc. Oui, M. Atkinson, " et vous tous qui êtes ses échos, " sachez que dans l'église de Rome, il y a toujours unité, quelle que soit la croyance ; pourvu que l'on conserve le nom. Car suivant le très-savant théologien Bellarmin (De Eccles. Lib. 3, cap. 7.) *les pécheurs, les méchants, les infidèles et les hérétiques cachés, les réprouvés même sont du corps de l'Eglise.*

Mais chez les protestants il n'en est pas ainsi. S'ils diffèrent sur quelque point secondaire, sur la prédestination, par exemple, ou sur le gouvernement de l'église, le pensant les uns monarchique, les autres démocratique, ils se séparent aussitôt et se forment en différentes sectes. Et quelque unis qu'ils puissent être sur les principes fondamentaux de l'Evangile, les prêtres de la sainte Eglise, ne sachant que faire de mieux, profitent de ces petites disparités pour dire que chez les protestants, il y a autant de religions que de sectes et même que de personnes, ne se mettant pas en peine de savoir si c'est vrai.

" Le lecteur est prié de bien se rappeler ces principes élémentaires. "

" Au sujet maintenant. Et d'abord, plaçons ici sous les yeux du lecteur les seize propositions dont M. Atkinson, et tous les protestants avec lui, se font comme une forteresse dans laquelle ils défient toutes les forces du catholicisme, " et de l'enfer ; et en même temps deman-

dons pardon à ce cher M. Larocque de la liberté que nous prenons d'essayer de lui enlever " le privilége de *rire* ou *de faire rire le dernier.* "

1600

LOUIS DE RECOMPENSE.

Nous lisons dans le *New-York Observer*, qu'un courageux défenseur du protestantisme, M. Atkinson, pour défier M. Cahill, prêtre romain, qui est un controversiste itinérant et présentement à Manchester, dispose d'une somme de £1600 pour récompenser celui ou ceux qui pourront résoudre les propositions suivantes:—

1. Cent louis de récompense seront donnés à quiconque pourra produire la Règle de Foi des catholiques romains.

2. Cent louis, à quiconque produira les Traditions de l'Eglise de Rome, et en prouvera la Vérité, l'Authenticité et la Divinité.

3. Cent louis, à toute personne qui pourra produire le consentement unanime des Pères dans leur interprétation de l'Ecriture.

4. Cent louis, à tout prêtre qui produira une interprétation infaillible des saintes Ecritures.

5. Cent louis, à quiconque pourra dire où se trouve l'infaillibilité de l'Eglise de Rome.

6. Cent louis, pour la meilleure méthode de découvrir la vraie Eglise, sans l'exercice de son propre jugement.

7. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui défende de lire les Ecritures.

8. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui enjoigne de rendre un culte à l'Hostie, ou de se prosterner devant des Portraits ou des Images.

9. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui [illegible] de rendre un culte religieux à la Vierge

10. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, de rendre un culte aux Saints et aux Anges.

11. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui ordonne de priver le peuple de la coupe, dans le sacrement de la Sainte-Cène.

12. Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui défende le mariage du clergé.

13. Cent louis, pour un passage de l'Ecriture qui ordonne de croire au Purgatoire.

14. Cent louis, à quiconque pourra prouver que le Seigneur Jésus et ses apôtres ont commandé de prier dans une langue non comprise du peuple.

15. Cent louis, à quiconque produira un passage de l'Ecriture, qui autorise l'Eglise de Rome à accorder des indulgences pour les péchés.

16. Cent louis, à quiconque produira un article de Foi Divine, nécessaire au salut, qu'on ne lit pas, ou qui ne peut pas se prouver par la Bible.

1ERE PROPOSITION DE M. ATKINSON.

Cent louis de récompense seront donnés à quiconque pourra produire la Règle de Foi des catholiques romains.

" Pour savoir à quoi s'en tenir en matière de foi, il faut nécessairement une Règle de Foi, c'est-à-dire, un principe d'autorité ou d'enseignement, qui règle d'une manière définitive et absolue, ce qu'il faut croire de foi véritablement divine. "

" L'Eglise de Rome a sa Règle de Foi connue de tout le monde, " excepté pourtant de ceux qui ne la connaissent pas. Cette Règle de Foi " *consiste dans l'Ecriture sainte et la tradition, enseignées et expliquées par l'église,* " dit-on en public ; mais en particulier, on assure que la tradition de l'église seule fait règle. Vous ne comprenez pas encore, n'est-ce pas, M. Atkinson ? Eh bien ! suivez moi. L'église ici, ce n'est pas l'assemblée des hérétiques

cachés, des méchants, des damnés, dont nous avons parlé plus haut ; ce n'est pas même l'assemblée des fidèles, qui pourtant est l'église du catéchisme ; mais c'est ou le corps des théologiens tels que Guimenius, Escobar, Cardenas, Emmanuel Sa, Bellarmin, Taberna, St. Alphonse de Liguori, etc ; dont les ouvrages sont des écoles d'immoralité, ou les conciles, où le pape, par exemple, Hildebrand, Roderic Borgia, etc ; du reste on ne sait pas trop laquelle de ces trois autorités est l'église. Or ces théologiens, ces conciles, ces papes lisent l'Ecriture ; il leur semble y trouver du bon et du mauvais, du trop et du trop peu ; ils prennent le peu de bon qu'ils y trouvent, ils jettent de côté ce qu'ils croient mauvais ; ils retranchent ce qu'ils pensent de trop, par exemple, la défense de se prosterner devant les images, celle de rendre un culte aux anges, et beaucoup d'autres choses encore ; et ils ajoutent ce qui selon eux a été oublié, par exemple, s'abstenir de chair certains jours, se confesser à l'oreille d'un prêtre, donner beaucoup d'argent pour les âmes du purgatoire, etc., etc. Puis ensuite cette église se dit à elle-même, ainsi qu'à l'autre église : église, croyez ce que l'église vous dit ; ou si quelqu'un ne le croit pas, il sera damné ; néanmoins il sera encore de l'église. " C'est là, monsieur, la Règle de Foi suivie dans tous les lieux par l'église romaine ; et c'est cette règle qui a conservé dans cette église cette foi *Une* ou plutôt *Unique ;* " oui, *unique dans son espèce ;* car il n'y a que dans l'église romaine qu'on a la liberté de tout rejeter, sans cesser d'être fidèle.

" Le protestantisme n'a pas de Règle de Foi, " hormis qu'on ne veuille donner pour cela la Bible, où est contenue la doctrine de Jésus-Christ, qu'on met entre les mains de tous ; comme si l'on pensait que, dans les ma-

tières qui appartiennent au salut des âmes, Dieu ait voulu s'exprimer d'une manière intelligible, ce que nient formellement les théologiens. Et puis, ces protestants vous disent que c'est le St. Esprit qui explique la Bible, qui l'applique au cœur, et qui la rend ainsi le plus puissant moyen de salut pour le pécheur ; que Dieu a promis son Esprit à tous ceux qui le lui demandent, ce que nient encore les meilleurs théologiens catholiques ; car selon eux, le St. Esprit n'a rien à faire avec les âmes ordinaires, il n'a que très-peu à faire avec les prêtres, il s'arrange avec les évêques et surtout avec le pape. D'après donc la règle des protestants, voilà tous les enfants d'école, même les petites filles, toutes les femmes, les jeunes comme les vieilles décrépites, et non seulement celles des villes mais aussi celles des campagnes, les hommes de tout âge et de tout état, les artisans, les cultivateurs (pensez donc !) qui sont obligés de lire la Bible, pour connaître la volonté de Dieu. — Lecteur, vous ne riez pas ? Il n'y a pourtant rien de plus ridicule aux yeux de mon ami de St. Jean. Allons donc M. Atkinson, êtes-vous assez ignorant pour attribuer la faculté de raisonner aux artisans, aux vieilles femmes de la campagne ? Ont-elles seulement une âme ! Oh ! vous devriez avoir honte de penser ainsi et de prendre la Bible pour Règle de Foi ! Quoi ! Vous voulez préférer la parole de Dieu à toutes les décisions des papes ! Vous voulez rejeter l'autorité des conciles, ces assemblées dans lesquelles " les voix et les cœurs sont d'un accord parfait sur toutes les questions de doctrine ou de dogme, " tellement que St. Grégoire de Nazianze écrivait, en réponse à une invitation pressante qu'on lui fit d'assister à un concile solennel d'évêques qui devait se ' nir à Constantinople ; *S'il faut vous écrire*

franchement la vérité, je suis dans la ferme résolution de fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu synode ni concile qui ait eu un bon succès, et qui n'ait plutôt augmenté que diminué le mal. L'esprit de dispute et celui de domination (croyez que je parle sans fiel) y sont plus grands que je ne puis l'exprimer. Il répète ailleurs avec encore plus de force: *Jamais je ne me trouverai dans aucun synode: on n'y voit que divisions, querelles, mystères honteux qui éclatent avec des hommes que la fureur domine.*

Ah! Vous rejetez les conciles et les papes! Voyez aussi à quelle croyance cela vous a conduit avec tous vos amis. Le baptême que les derniers conciles ont déclaré être nécessaire au salut, le baptême, qui pour tout bon catholique est de beaucoup préférable à la foi en Jésus-Christ, eh bien! le protestantisme ose déclarer qu'il n'efface nullement le péché originel pas plus que les péchés actuels! Et les hommes qui, en croyant ainsi, suivent la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, sont encore regardés comme chrétiens et reçus comme protestants! Et tous, même le Rév. M. Gorham qui a soutenu cela tout dernièrement encore, " sont laissés dans des situations qui leur donnent charge d'âmes!!! Je demande si l'église catholique qui a fait prêtre mon ami Larocque, le souffrirait longtemps curé de St. Jean, s'il avait le malheur de dire qu'il n'est pas nécessaire de baptiser les enfants qui naissent dans sa paroisse, " sans en excepter les petites filles?

2e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à quiconque produira les Traditions de l'Eglise de Rome, et en prouvera la Vérité, l'Authenticité et la Divinité.

Avant tout, il est nécessaire de définir ce qu'on entend par Tradition. " Pour les catholiques, " c'est-à-dire pour

le très-petit nombre d'entre eux qui s'occupent de connaître la valeur et la signification des mots en matière de religion, " *Les traditions sont des doctrines religieuses dont la preuve directe et positive ne se trouve point dans la Bible;* " et qui pour la plupart sont diamétralement opposées à l'enseignement de Jésus-Christ, que nous possédons dans l'Ecriture; mais auxquelles croient les bons catholiques, parce que les évêques qui, en vertu de leur office, savent par cœur tout ce que Jésus et les apôtres ont dit et même pensé, affirment que c'est la vérité.

" La Tradition (il faut faire attention que je dis ici la Tradition et non les Traditions; " car il y a entre le singulier et le pluriel une immense différence, que je ne puis pas bien saisir, il est vrai, mais que mon ami le curé de St. Jean se fera un plaisir d'expliquer clairement quand on le voudra) " la Tradition, comme l'entend l'église catholique, c'est l'enseignement de l'église, " ou proprement du pape; enseignement dont l'origine n'est pas bien connue, mais qui remonte généralement jusqu'au moyen-âge. Or, comme le pape est dieu sur la terre, ce que tous les vrais catholiques admettent, " la seule différence qu'il y ait entre *la parole de Dieu non écrite ou la tradition et la parole de Dieu écrite* ou *la Bible*, c'est que la tradition renferme entier et complet, l'enseignement " passé et présent de l'église romaine, tandis que la Bible renferme celui des protestants qui est entièrement opposé au premier.

Ne savez-vous pas, messieurs les protestants, que St. Jean dit (XX, 30,) que *Jésus a fait en présence de ses disciples beaucoup d'autres miracles, qui ne sont pas écrits dans ce livre?* Et, ajoute-t-il (XXI, 25:) *Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites; si on les rap-*

portait en détail, je ne crois pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écrirait. Eh bien ! messieurs " les bénits, " le curé de St. Jean vous dit, que les théologiens, les docteurs et les Pères ont ramassé ces miracles et ces paroles on ne sait où, et les ont tellement pressés, qu'ils sont parvenus à les réduire à quelques montagnes et en ont fait des mines de science. Bientôt probablement on ajoutera une nouvelle veine à la mine, car St. Paul doit avoir dit dans quelqu'un de ses discours ou dans une de ses instructions orales à Timothée que Marie a été conçue sans péché ; et notre saint père Pie IX, aidé de tous les dévots, est à la recherche de ce précieux document, qu'on espère se rappeler bientôt, vu que le dernier concile des Etats-Unis en a eu vent.

Mais, me direz-vous, cette tradition ou ces discours non écrits que vous attribuez à Jésus et aux apôtres, ne ressemblent nullement à ce qui est écrit. Sans doute, messieurs ; et c'est justement pour cela qu'ils n'ont pas été écrits par les apôtres et les premiers disciples, mais bien par les moines et les théologiens.

Je vous prierai encore, " mon brave M. Atkinson, " de bien faire attention à ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : *Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du St. Esprit, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai prescrites* (*Matth. XXVIII.* 19, 20.) "Observez bien que Jésus-Christ dit ici positivement à ses apôtres d'enseigner, comme il dit ailleurs de prêcher. Or, enseigner ne signifie certainement pas faire lire la Bible ou la parole de Dieu écrite " (qui a jamais vu qu'on se servît de livres pour enseigner !) : enseigner, c'est faire ce que font tous les prêtres, avec les enfants auxquels ils enseignent le caté-

chisme et dont les neuf-dixièmes, ne savent ni A ni B et ne comprennent pas un mot de ce qui leur est dit. J'anticipe que vous allez m'objecter : Jésus-Christ lisait les Ecritures, comme on peut le voir (Jean VII, 15.) ; et il ne fit aucune répréhension à la multitude qui les lisait aussi, quand il leur dit : *Vous lisez avec soin les Ecritures, parce que vous croyez y avoir la vie éternelle et ces Ecritures rendent témoignage de moi.* (Jean V, 39.) Il est rapporté (Actes XVII, 2.) que Paul entretint les Thessaloniciens des Ecritures durant trois jours de sabbat ; et au verset 11, il est dit que les Juifs de Bérée ou Béroée étaient plus nobles que ceux de Thessalonique et qu'ils reçurent la parole avec toute l'avidité possible, *examinant tous les jours les Ecritures pour voir si les choses étaient ainsi qu'on leur disait.* Oui, il faut l'avouer, c'est vrai ; mais ne savez-vous pas que cela se passait dans les temps d'ignorance ?

Je pourrais vous citer, comme M. Larocque, deux passages de l'Ecriture où ce mot tradition est employé pour enseignement ; car quand on se noie, on saisit ce que l'on peut ; mais cela ne démontrerait pas plus que ce que j'ai déjà écrit, que c'est la tradition qu'il faut prêcher, et rien autre chose. J'aime mieux vous dire que c'est ce que font à l'heure qu'il est, les missionnaires de l'église catholique. Ils s'en vont en divers lieux prêcher, non l'Evangile, mais ce que l'église leur a mis dans la tête. « Il est vrai que toujours ils portent avec eux une Bible et une croix ; mais ce sont des moyens dont ils ne se servent que pour toucher et convertir plus efficacement. » La Bible, ils la montrent à leurs auditeurs, en s'écriant comme le Père Chiniquy (blasphémateur impie !) l'a fait dans toutes les églises du Canada : ce livre est un livre infâme,

c'est le livre du diable, il me brûle les mains. Puis ensuite ils en font un bûcher sur lequel, quand ils le peuvent, ils mettent les pauvres malheureux qui ne les écoutent pas assez attentivement, après les avoir assommés de leurs croix, par pitié ! C'est là, M. Atkinson ce que c'est que convertir dans l'église romaine, c'est comme cela qu'on y a enseigné, et qu'on enseignerait encore, si on en avait la liberté.

Non, non, les prêtres, comme le dit très-bien M. Larocque, n'ont pas besoin pour enseigner, de Bible ou de parole de Dieu écrite. N'ont-ils pas les décrétales, que le pape Nicolas I met hardiment au-dessus de l'Ancien et du Nouveau Testament ? — Comment donc pourraient-ils se tromper, quand ils parlent sous l'inspiration de la cour de Rome ? « Voilà ce que c'est que la tradition, ou l'enseignement traditionnel ou oral pour l'église catholique. »

« Mais, va-t-on demander, avec cet enseignement de la tradition, qu'est la Bible, et de quelle utilité peut-elle être ? » Avec ce principe de tradition, la Bible garde, dans l'église catholique, la place qui lui est réservée : quand on ne s'en sert pas pour les auto-da-fé, elle repose inviolablement sous la poussière épaisse d'une tablette. Pour cette église, c'est un trésor si précieux (de moindre prix toutefois que son sacrement d'Eucharistie), c'est un dépôt si sacré qu'elle frappe d'anathème quiconque ose y toucher, et qu'elle déclare hérétique et trois fois maudit celui qui ose la lire pour chercher à la comprendre.

Maintenant, M. Atkinson, je ne dirai rien de plus sur ce sujet. Si vous voulez en savoir davantage, donnez-vous la peine de fouiller dans ces quelques montagnes qui ont été formées par les théologiens, les docteurs et les Pères

et augmentées du petit ouvrage de M. Larocque, vous y trouverez de charmantes choses. Surtout vous trouverez dans la mine de M. le curé de St. Jean, que l'église de Jésus-Christ ayant été formée avant que la doctrine de ce divin Sauveur fût résumée dans les écrits des apôtres, on est libre par cela même de rejeter la parole de Dieu, et de divaguer en prêchant toute espèce de folies et d'absurdités. Vous y découvrirez encore qu'il est impossible de trouver dans les livres saints, qu'il suffit de lire la Bible pour former sa foi et connaître tout ce qui est nécessaire au salut, quoiqu'il soit dit: *Pour vous, demeurez fermes dans les choses que vous avez apprises, et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises*, et considérant que dès votre enfance, vous avez appris les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en Jésus-Christ. (II, Tim. III, 14, 15.)

En attendant que vous voyiez tous ces trésors, veuillez me donner les cent louis que, suivant mon humble opinion, j'ai bien gagnés. Car je vous ai dit ce que sont les traditions de l'église de Rome; et je vous ai prouvé qu'elles sont vraies et authentiques, parce que l'église dit: je vous en ai aussi démontré la divinité, puisque le dieu sur la terre en est l'auteur.

3e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à toute personne qui produira le consentement unanime des Pères dans leur interprétation des saintes Ecritures.

" Commençons par bien définir ce qu'il faut entendre par les Pères de l'Eglise, pour dire ensuite en quoi ils ont été unanimes, quand ils ont interprété les Ecritures."

Par les *Pères* ou les *Pères de l'Eglise*, on n'entend pas cette espèce particulière d'hommes qui portent aujour-

d'hui ce nom, et qui ne ressemblent nullement à leurs homonymes, qu'ils invoquent en vain pour s'appuyer dans leur hypocrite profession ; ce sont généralement les auteurs ou écrivains ecclésiastiques grecs et latins, qui ont fleuri dans les six premiers siècles du christianisme.

On en compte vingt-quatre, en y comprenant St. Bernard, qui a vécu dans le douzième siècle. Nous avons des uns, des sermons ; des autres, des traités sur la morale, ou des commentaires sur quelques parties de l'Ecriture sainte. De sorte qu'il est impossible de produire le consentement unanime des vingt-quatre Pères dans leur interprétation des Ecritures. Aussi, au premier abord, j'avais compris M. Atkinson, que vous demandiez le consentement unanime de ceux qui avaient fait des commentaires sur un même passage de l'Ecriture. Mais mon ami M. le curé, m'affirme que vous exigez le consentement unanime des vingt-quatre, qu'ils aient écrit ou non sur le même sujet. Et la preuve qu'il en donne est bien spécieuse, c'est que vous lisez la Bible. " Avec une Bible à la main, " dit-il, (et si vous eussiez vu la moue qu'il faisait en prononçant le mot Bible !) " avec une Bible à la main, on est toujours exposé à ne jamais rien savoir, et à toujours ignorer qu'on ne fut jamais rien qu'un gros sot. " Néanmoins malgré ma bonne disposition à m'en rapporter à la parole de M. Larocque, je suis porté à croire qu'il ne m'a affirmé cela que pour avoir l'occasion de faire une petite moue à la Bible, qui semble lui causer quelque embarras et lui faire beaucoup de mal ; et pour avoir l'ineffable plaisir de vous dire, avec sa politesse accoutumée, que vous avez eu " une idée un peu bardée d'ignorance. " Hé ! M. l'ignorant, désirez-vous devenir docteur en théologie (catholique,

s'entend), voulez-vous faire un grand homme, imitez MM. les curés ; au lieu de lire la Bible, me prononcez ce mot qu'avec le plus grand dédain ; et étudiez les canons des conciles, les bulles des papes ; ou mieux, n'étudiez rien du tout.

Mais venons-en au fait. Chercher chez les Pères qui ont écrit sur les doctrines de l'Ecriture un consentement unanime pour appuyer l'Eglise de Rome, ce serait, suivant la juste comparaison de mon ami Larocque, courir après *le chien-vert ;* ou bien encore ce serait chercher avec certains individus si cruellement trompés par les conséquences de leur système religieux, le *fameux trésor souterrain,* que gardent les démons et qui fuit au moment qu'ils croient le toucher ou l'apercevoir : et l'on sait bien que ni l'un ni l'autre n'existent.

Non, les Pères n'ont jamais tous pensé la même chose, M. Atkinson ; souvent même un Père diffère avec lui-même ; et vous avez grandement tort de demander d'eux un consentement unanime. Cependant ils sont à peu près tous d'accord sur certains sujets ; et puisque vous avez demandé leur opinion, je vais vous la produire. Vous, messieurs les protestants, vous ne voulez pas de tradition, vous ne voulez que la Bible. Eh bien ! vous allez voir ce que veulent les Pères. Or, je défie tous les prêtres " de prouver que Dieu ait changé quelque chose à sa loi depuis le temps où vivaient les Pères que je vais citer. " Mais auparavant permettez-moi de vous faire remarquer avec M. Larocque que Dieu n'a pas daigné faire le plus petit miracle en faveur du protestantisme (excepté pourtant celui de convertir des nations en masse) ; tandis que, même au dix-neuvième siècle, les prêtres en ont fait un grand nombre pour approuver et

sanctionner les doctrines et les pratiques de l'Eglise de Rome. Témoins l'apparition de la Vierge à deux petits paysans de la Salette, et sa disparition comme un morceau de beurre. Témoins encore les madones de Rimini, et d'autres lieux, qui se tordent les yeux d'une manière effrayante. Témoins l'apparition d'une Vierge parlante à un certain sourd-muet d'une certaine institution dirigée par certains prêtres de Montréal, &c. &c. &c.

Et même les enfants de la sainte Eglise qui croient le moins aux miracles, ne laissent pas d'en faire quelquefois. Vous êtes incrédule, peut-être M. Atkinson. Eh bien ! vous ne direz pas que Bonaparte ait été bien dévot ; néanmoins, il a fait un miracle, et un aussi grand que beaucoup d'autres. Dans le temps de l'occupation de l'Italie par l'armée de la république française, St. Janvier, dont nous avons l'épouse, ou au moins l'homonyme à Montréal, dans la personne de Ste. Janvière, avait décidé de ne point liquéfier son sang, comme il a coutume de le faire tous les ans à Naples, où l'on conserve son sacré chef, et une ampoule de son précieux sang. Il avait évidemment pris cette décision pour marquer son mécontentement contre les Français. Les prêtres entouraient déjà la sainte ampoule, la foule remplissait l'église et les rues avoisinantes. Le chef était à l'opposite de l'ampoule, qu'il regardait de ses deux orbites, car on n'a pas jugé à propos de lui faire des yeux de cire, comme on a fait pour les corps de Ste. Philomène et de St. Zotique ; mais le sang demeurait toujours dans son état de coagulation. Le peuple était au désespoir, sa colère allait éclater contre les Français, de nouvelles Vêpres Siciliennes allaient avoir lieu ; Bonaparte, qui n'était pas encore disposé à mourir, se décide d'aller implorer lui-même St. Janvier ;

il fait entourer par ses troupes l'église à la porte de laquelle il braque deux canons bien chargés. St. Janvier entendant tout ce tintamarre, tourne ses orbites vers la porte; et apercevant déjà la mèche au canon, il tremble pour son chef et pour son sang; et aussitôt le prodige s'opère, le sang se liquéfie. Bonaparte, ou plutôt les canons de Bonaparte avaient fait un miracle!

" Mais revenons à nos précieux *moutons*, les Pères de l'église, " comme le dit poliment et pieusement M. le curé de St. Jean; moutons qu'il me tarde d'entendre parler. " Je ne saurais où trouver l'espace nécessaire, et je lasserais assurément la patience de ceux qui me feront la faveur de me lire, si j'entreprenais d'entasser ici tout ce que les Pères ont dit sur la tradition. Cependant rien d'étonnant qu'ils aient insisté sur ce sujet si fréquemment et si fortement: ils touchaient au berceau de l'église, qu'ils voyaient en quelque sorte s'agrandir et s'étendre d'une manière rapide et prodigieuse; et ils tenaient " encore un peu " à ce qu'on respectât l'ordre et le moyen établi par Jésus-Christ, pour sa propagation et sa conservation. Laissons enfin parler quelques-uns " des moutons, c'est-à-dire, " des Pères les plus célèbres et des plus rapprochés de la prédication des apôtres. "

Que l'école d'Hermogènes montre que cela est écrit: si ce n'est pas écrit, qu'ils appréhendent la malédiction prononcée contre ceux qui ajoutent ou qui diminuent. (Tert. Adv. Hær.)

C'est renoncer manifestement à la foi, et se rendre coupable du plus grand orgueil, que de vouloir ôter quelque chose de l'Ecriture, ou y introduire ce qui n'est pas écrit. Car Christ dit que les brebis entendent sa voix, et non la voix d'un autre. (Basile, Serino de Fide.) *Il est juste*

et nécessaire que chacun apprenne ce qui est utile dans les saintes Ecritures, afin d'acquérir une plus grande piété, et aussi afin de ne pas s'accoutumer aux traditions humaines. (Le même, Reg. Brev. Resp. 95.)

Sans les saintes Ecritures, on ne devrait pas même transmettre les moindres mystères de la foi . . . . N'ajoutez foi à ce que je dis qu'autant que vous en avez la preuve par les divines Ecritures. (Cyrille de Jérusalem, Catéch. 4.)

Comment pouvons-nous recevoir ces doctrines que nous ne trouvons pas dans les saintes Ecritures. (Ambroise, de Off. Minist.)

Comment recevrons-nous et admettrons-nous au nombre des choses qui sont vraies ce dont la divine Ecriture n'a pas fait mention. (Cyrille d'Alexandrie, in Genes.)

Si vous êtes les disciples de l'Evangile, ne parlez pas injustement contre Dieu ; mais suivez ce qui est écrit. Et si vous voulez rapporter autre chose que ce qui est écrit, pourquoi contestez-vous avec nous, qui sommes déterminés à n'entendre et à ne dire que ce qui est écrit. (Athanase, de Incarn. Christi.) *Car les Ecritures divinement inspirées sont d'elles-mêmes suffisantes pour découvrir la vérité de Dieu.* (Le même, Orat. contrà Gentes.)

Comme tout l'or, quel qu'il soit, qui est hors du temple n'est pas saint ; ainsi tout sens, qui est hors des divines Ecritures, quelque admirable qu'il puisse paraître à quelques-uns, n'est pas saint parce qu'il est étranger à l'Ecriture. (Origène, Hom. 25, in Matth.)

Écoutez St. Jérôme : *L'Eglise de Christ possédant des églises dans tout le monde, est liée par l'unité de l'Esprit ; et elle a les cités de la Loi, des prophètes, de l'Evangile et des apôtres. Elle n'est pas sortie de ses limites, c'est-à-dire des saintes Ecritures.* (Comm. in Mich.)

Lisez encore ce que dit Augustin : *La cité de Dieu abhorre le doute, comme la folie des Académiciens : car elle croit les saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, que nous appelons canoniques ; d'où vient notre foi, dont vit le juste ; et par le moyen desquelles nous marchons sans broncher.* (De Civit. Lib. 19, chap. 18.) *Si nous, ou un ange du ciel, nous vous annoncions un autre Evangile que celui que vous avez reçu dans les Ecritures légales et évangéliques, qu'il soit maudit ! qui ignore que les Ecritures canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont contenues dans certaines limites : et qu'on doit les préférer à tout écrit subséquent des évêques.* (De Bapt. Cont. Donat.) Enfin il dit : *Dans les doctrines qui nous sont clairement présentées dans les Ecritures, on trouve tout ce qui concerne la foi et la conduite morale.* (De Doct. Christ.)

Enfin vous allez voir, M. Atkinson, comme St. Jean Chrysostôme appuie la doctrine de l'église de Rome qui dit que les évêques seuls sont les interprètes de la Bible. *Qu'est-il besoin d'homélie ? toutes choses sont intelligibles dans les saintes Ecritures : toutes les choses nécessaires sont claires.* (Hom. III, in 2, Thessal. II.) Et dans les Homélies sur ce passage de Coloss. III, 16, *que la parole de Jésus-Christ habite en vous avec plénitude, il dit : Voyez comme il vous ordonne en particulier*, (c'est-à-dire à l'homme d'affaire et au père de famille) *d'étudier l'Ecriture ; et non pas légèrement ou en passant, mais avec beaucoup de soin.. Si vous ne pouvez avoir rien de plus, faites l'acquisition du Nouveau Testament, des Actes des Apôtres et des Evangiles, et regardez-les comme vos prédicateurs constants. . . . L'ignorance des Ecritures est la cause de toute espèce de mal ; c'est comme si nous allions au combat sans armes.* (Hom. IX, in Epist. ad Coloss. III.) Il énumère les ob-

jections des artisans et des hommes d'affaires, puis il poursuit : *je suis engagé dans les affaires de la vie ; il ne m'appartient pas de lire les Ecritures, mais c'est à ceux qui ont dit adieu au monde, qui se sont retirés sur le sommet des montagnes, et qui mènent toujours une telle vie. Que dis-tu, ô homme ? Ce n'est pas ton affaire d'étudier les Ecritures, parce que tu es distrait par mille soucis ? C'est la tienne plus que la leur.* (Serm. de Laz.) Il dit encore : *L'esprit de Dieu a tellement administré cette parole, que des publicains, des pêcheurs, des faiseurs de tentes, des bergers, des chevriers, et même les hommes les plus ignorants, peuvent être sauvés par le moyen de ces livres.* Il aurait pu même ajouter les vieilles femmes de la campagne.

Voyez-vous aussi, M. Atkinson, comme les Pères sont tous d'accord sur la tradition ? Voyez-vous comme ils interdisent au peuple la lecture de la Bible ? Mon ami Larocque peut donc bien s'écrier d'un air de triomphe : " De là suit la condamnation évidente du principe qui a donné naissance au protestantisme ; *la lecture de la Bible interprétée selon le sens particulier de chacun !* principe en soi si peu philosophique, si peu raisonné et si peu raisonnable, qui fait de tous les hommes autant de juges de la loi de Dieu ! principe si propre à fanatiser l'ignorance, comme le prouve la conduite de ces imbéciles étrangers ou canadiens apostats, qui parcourent nos campagnes, colportant des Bibles, et se parant du titre de Ministre ou Prédicant, au moyen duquel ils ont l'impudence de se croire quelque chose ! " Vous croyez peut-être, M. Atkinson, et vous, imbéciles étrangers et canadiens apostats, qu'on vous laisserait faire sans vous insulter ? Ne savez-vous pas que la paroisse de St. Jean a le privilége de posséder un curé qui sait manier sa langue ?

4e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à tout prêtre qui produira une interprétation infaillible des saintes Ecritures.

Eh ! mon cher M. Atkinson, pourquoi avez-vous fait cette proposition ? Vous voulez donc persécuter ces pauvres prêtres, qui ont déjà tant à faire pour inventer des confréries, des médailles, des images miraculeuses, etc., en les faisant courir après le *chien-vert*, comme disait M. Larocque. Soyez donc un peu plus humain ; ménagez un peu des hommes, qui, pour être ce qu'on appelle prêtres, n'en sont pas moins vos semblables. Dites leur dans quel coin de la Grande Ville se trouve cette Interprétation infaillible des Ecritures, et le premier prêtre venu vous la produira aussitôt.

En attendant, passons à la proposition suivante ; peut-être servira-t-elle à éclaircir le sujet actuel, si elle ne l'embrouille davantage.

5e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à quiconque pourra dire où se trouve l'Infaillibilité de l'Eglise romaine.

Avant de parler de l'Infaillibilité de l'Eglise de Rome, rappelons ici que tous les protestants avouent que, quoique la Bible soit infaillible et que ce qu'ont dit Jésus-Christ et les apôtres soit la pure vérité, cependant ils sont faillibles, c'est-à-dire, qu'ils peuvent errer dans ce qui concerne la morale et la religion, ou tromper dans leurs enseignements. Or ne voyez-vous pas, M. Atkinson, que cet aveu suffit pour autoriser tout homme qui s'en rapporte tant soit peu aux prêtres " à dire en pleine face aux protestants : Vous avouez que vous êtes faillibles, et

que vous pouvez errer ; ce serait aussi bien d'avouer que vous ne venez pas, et que vous n'êtes pas de Dieu, qui étant la vérité même, ne pourrait jamais permettre que l'erreur ou le mensonge soit enseigné en son nom. "

" Or la Religion est autre chose qu'un enseignement donné aux hommes de la part de Dieu, pour leur apprendre les devoirs qu'ils ont à remplir. Cet enseignement doit donc être vrai comme Dieu lui-même, qui étant infiniment parfait, ne peut ni mentir, ni se tromper, ni tromper. Il est donc bien clair que les protestants, en avouant qu'ils sont faillibles, c'est-à-dire, qu'ils sont exposés à enseigner l'erreur, avouent par là-même " que leur religion qui est dans la Bible, c'est-à-dire, la doctrine de Jésus-Christ, n'est point la religion de Dieu. De même si quelqu'un enseigne une autre doctrine que celle de Jésus-Christ, par ce fait seul la doctrine de Jésus-Christ devient fausse. M. Atkinson, je suis convaincu que vous ne comprenez pas ce raisonnement ; pauvre homme, je n'en suis pas surpris : il est profondément catholique, et vous n'êtes qu'un ignorant protestant !

L'église de Rome, au contraire, pleine de foi dans les clémentines et les extravagantes des papes, " sait et croit qu'elle est infaillible, " c'est-à-dire que les papes, les évêques et les prêtres qui la composent, car vous savez que le commun peuple n'en est pas, sinon pour payer, " ne peuvent ni se tromper, ni tromper, lorsqu'ils enseignent aux hommes " tout ce qu'ils croient et ne croient pas être vrai ; elle sait et croit que le pape a reçu le privilége de l'Infaillibilité dans les jugements qu'il porte sur la foi, sur les mœurs et sur toute la religion. Aussi les prêtres disent-ils à leurs brebis, avec une assurance qui impose et qui en impose : *Voici le chemin qu'il faut*

prendre pour arriver au ciel ! C'est Dieu qui l'a tracé. Celui qui n'y marchera point s'égarera certainement ; et si son égarement est obstiné ou volontaire, un châtiment éternel lui est préparé par la justice de Dieu. Ils ne tâtonnent point, ils n'hésitent point ; " ils parlent enfin comme faisait Jésus-Christ dont ils ont usurpé l'autorité.

" En réfléchissant un peu, " ou mieux en ne réfléchissant pas du tout, " on se persuade bien vite qu'il faut qu'il en soit ainsi. Tout le monde convient que la religion doit venir de Dieu et qu'elle est destinée à faire connaître aux hommes ce à quoi il les destine, et ce qu'il veut et attend d'eux. Où est donc le bon sens de penser après cela, que telle étant l'origine et la fin de la religion, Dieu pourrait permettre que cette même religion fût faillible, c'est-à-dire, sujette à se tromper et à tromper les hommes. Non ! mille fois non ! Une religion faillible ne peut pas être la religion de Dieu. " Or le pape, les évêques et les prêtres sont eux-mêmes la religion en personne, c'est-à-dire, sont eux-mêmes métamorphosés dans la doctrine de Jésus-Christ, ou la doctrine de Jésus-Christ est métamorphosée en eux. Donc ils sont infaillibles.

" L'église romaine dit qu'elle est l'église de Dieu ou de Jésus-Christ ; et elle le prouve en disant qu'elle a les caractères ou les traits que les Pères ont attribués à la vraie église, au concile de Nicée ; c'est-à-dire, qu'elle est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. " Nous avons déjà démontré comment il se fait qu'elle est Une, quoiqu'elle embrasse toutes les croyances et même les croyances négatives. Nous en avons fait autant de sa catholicité, en disant que Rome c'est l'univers. De plus elle est sainte, car elle renferme tous les scélérats qui n'en portent pas moins le nom de romains ; et grand

nombre de papes qui ont été d'infâmes débauchés et qui ont avili le nom d'homme, en ont fait et en font encore partie, en quelque lieu qu'ils soient, fût-ce même en enfer, car les damnés sont membres de cette église, selon le cardinal Bellarmin, déjà cité. Elle est aussi apostolique, vu qu'elle prêche en toutes choses le contraire de ce qu'ont prêché les apôtres. Vous comprenez, M. Atkinson, comment l'église romaine peut dire " je suis infaillible ; je ne puis ni me tromper, ni vous tromper. Je sais et je crois que je viens de Dieu, au nom duquel je vous parle et vous enseigne. Faites ce que je vous dis, et vous arriverez infailliblement à Dieu, qui m'a établie pour vous conduire à lui. "

Maintenant pour répondre directement à la question de M. Atkinson et de ses amis, je dis que l'infaillibilité de l'église romaine se trouve je ne sais où. C'est pourquoi je vous adresse à mon ami le curé de St. Jean ; écoutez-le bien. " L'infaillibilité de l'église romaine se trouve dans le corps des pasteurs qui ont reçu de Jésus-Christ la charge d'enseigner en son nom, et dont le pape ou l'évêque de Rome, successeur de St. Pierre est le chef. Les catholiques tiennent pour infaillible une décision donnée par l'église universelle, soit que l'église se prononce par l'organe d'un concile général, présidé par le pape, soit que le pape, parlant de la chaire de Pierre (ex cathedrâ) prononce, au nom de l'église universelle, et s'adresse à elle en sa qualité de vicaire ou de représentant de Jésus-Christ ; sauf toutefois l'opinion de quelques théologiens qui prétendent que la décision du pape, pour être regardée comme infaillible, doit avoir été reçue de l'église universelle. "

Permettez-moi, M. Atkinson, de commenter un peu

ces paroles, ce pour quoi je demande bien pardon au curé de St. Jean. L'infaillibilité de l'église romaine réside, suivant les Ultramontains et M. Larocque, dans le pape. Ainsi St. Victor était infaillible, quand il approuva les Montanistes. St. Félix I, St. Jules I, Vigile et St. Martin I étaient infaillibles, quoiqu'ils fussent Eutychiens. St. Marcellin était infaillible quand il sacrifia aux idoles. St. Libère et St. Félix II ne cessèrent pas d'être infaillibles quand ils devinrent ariens. Zozime, que Baronius a fait saint par mégarde, était aussi infaillible, quand il se déclara ouvertement pélagien. L'infaillibilité se trouvait également chez St. Hormisdas, qui condamna l'expression *Un de la Trinité a souffert dans la chair*, comme contraire à la foi catholique, et contenant les semences empoisonnées de l'ivraie du diable ; et chez Jean II, qui approuva cette même expression, comme conforme à la doctrine apostolique. L'infaillibilité résidait au même degré chez Grégoire I, qui disait que le titre d'Evêque Universel est vain, profane, impie, exécrable, anti-chrétien, blasphématoire, infernal, diabolique ; et chez Boniface III, qui se le fit donner par le tyran Phocas. Honoré était infaillible quand il se déclara en faveur du Monothélisme. Jean XII faisait ses preuves d'infaillibilité, lorsqu'il disait la messe sans communier ; que, par dérision, il conférait les ordres dans une écurie ; quand il buvait à la santé de Vénus, de Jupiter et du diable. Nicolas III qui déclarait catholique la doctrine soutenue par les Frères Mineurs, que Jésus-Christ ni ses apôtres ne possédaient rien, ni en particulier ni en commun, était aussi infaillible que Jean XII qui condamna cette doctrine comme hérétique. Boniface VIII était infaillible quoiqu'il fût simoniaque et homicide, qu'il ne crût pas à l'immortalité de l'âme, et

qu'il se fît révéler les confessions par force. L'infaillibilité se trouvait encore dans Jean XII, qui prêchait que les saints ne verront Dieu face à face qu'après la résurrection générale, et que jusqu'à ce temps ils ne verront que la nature humaine de Jésus-Christ; et dans son successeur Benoît XII, qui condamna cette doctrine comme hérétique. Jean XXIII était aussi infaillible, quoique par le concile de Constance, il fut déclaré coupable de vices énormes, de voluptés infâmes, de simonie, de sacriléges, d'infidélité, d'athéisme notoire, d'homicide, d'empoisonnements. Eugène IV, était infaillible, quoique le concile de Bâle l'ait déclaré hérétique, schismatique et parjure. Paul II conservait son infaillibilité quand il poursuivait les gens de lettres comme hérétiques et sorciers, et qu'il déclarait fauteur d'hérésies quiconque prononçait seulement le nom d'Académie ou d'Université. Léon X était infaillible quoiqu'il ne fût qu'un misérable athée qui appelait l'Evangile une fable.

D'autres disent, avec le concile de Constance, que cette infaillibilité se trouve dans le concile général. Ainsi le concile de Sirmium, où fut niée la divinité de Jésus-Christ, était infaillible. Le concile général de Chalcédoine était infaillible quand, à son ouverture, il condamna Eutychès, qu'à sa cinquième séance et devint eutychien, et qu'après tout cela, sous l'influence de l'empereur, il signa une troisième formule.

Les Gallicans prétendent, et M. Larocque aussi, que c'est dans le concile présidé par le pape que repose l'infaillibilité. Le concile de Milan, composé de quelques évêques d'Orient et de trois cents d'Occident, où Athanase est condamné et les ariens approuvés en présence et du consentement des légats du pape St. Libère, était

certainement infaillible. Le concile de Francfort, composé de trois cents évêques, présidé par les légats du pape et confirmé par le pontife romain, était aussi infaillible quand, se méprenant sur la confession de Pélage et l'attribuant à St. Jérôme, il marqua la croyance pélagienne du grand sceau de son approbation.

Enfin un quatrième sentiment est que l'infaillibilité réside dans l'église Universelle ; de sorte que tous les dignitaires ecclésiastiques, réunis au bas-clergé et à l'*ignobile vulgus* " les petits enfants d'école, filles et garçons ; toutes les femmes, vieilles et jeunes, des villes et des campagnes, " comme dirait mon ami Larocque, et de plus tous les garnements, les hérétiques, les schismatiques et les infidèles cachés et par-dessus tout les damnés, selon mon autre ami Bellarmin, tous ces divers personnages réunis sont infaillibles. Et Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses disciples : *Allez donc, enseignez toutes les nations . . . . . et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* (Matth. XXVIII, 19, 20.) Or ces disciples ayant la promesse de la présence de Jésus-Christ qui leur avait dit qu'il ne les laisserait pas orphelins ; les prêtres, qui sont bien loin d'être les disciples de J.-C., sont donc infaillibles. N'a-t-il pas dit encore à ses mêmes disciples (Jean XX, 21.) : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même.* Dieu avait envoyé son Fils pour annoncer l'Evangile du salut ; Jésus-Christ envoya aussi ses disciples dans le même but. Donc les prêtres sont infaillibles. Jésus-Christ dit encore à ses disciples (Jean XV 15.) *Je vous ai tout découvert ce que j'ai appris de mon Père.* Donc les prêtres sont infaillibles. Donc celui qui possède une science est infaillible, etc., etc. etc.

Allons, M. Atkinson, je vous prie " de réfléchir un peu

plus que vous n'avez coutume de faire. Peut-être finirez-vous par comprendre que l'église romaine est infaillible. Tout cela est si clair et si évident que si vous étiez de bon compte, vous devriez m'envoyer les 200 louis que vous avez offert pour la solution des deux dernières propositions. Mais je ne m'y attends pas, " car je sais bien que, pour les gens de votre espèce, il fait noir au milieu des ténèbres. " C'est une bien triste chose que de ne pas avoir la foi " qui fait des auto-da-fé !

6e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, pour la meilleure méthode de découvrir la vraie Eglise sans l'exercice de son propre jugement.

Pauvre M. Atkinson, c'est pour le coup que vous méritez les épithètes les plus rafinées qui se soient jamais trouvées dans le dictionnaire des poisardes de Paris, que répand sur vous, à grands flots, le digne curé de St. Jean : grosse bête, fanatique protestant, homme privé de bon sens, sans jugement, sot que vous êtes. Avant de parler ou d'écrire, vous auriez dû faire attention que, par votre proposition, vous traitiez d'idiots les catholiques ; j'entends les vrais catholiques, ceux qui avouent comme venues du ciel toutes les paroles et les sentences que le saint père veut bien laisser tomber de sa bouche ou de sa plume. Quoi ! vous ne savez pas la meilleure méthode de découvrir la vraie église sans exercer son jugement ! Proposez votre question à M. Larocque, et il vous répondra qu'en parlant ainsi " vous n'avez fait qu'une grosse bêtise ; " car vous, Messieurs, ajoutera-t-il, vous ne voulez pas de tradition ; vous voulez l'interprétation privée de la Bible, pour croire ensuite ce que bon vous semblera. Le principe du protestantisme, c'est la

lecture de la Bible, interprétée selon le sens particulier de chacun ! principe qui fait de tous les hommes autant de juges de la loi de Dieu ! Puis de toutes ces prémisses mensongères, il tirera la belle et juste conclusion, que ce sont les protestants qui, en matière de religion, n'exercent pas leur jugement. Faites, vous dira-t-il encore, votre question à tous nos petits enfants du cathéchisme ; et s'ils étaient un peu moins timides, ils pourraient aisément vous apprendre ce que vous voulez savoir. Mais en les interrogeant, servez-vous des notes et des tournures du cathéchisme ; autrement ils ne vous comprendront pas. Demandez-leur donc : Qu'est-ce que l'église catholique ; et ils vous répondront : c'est la société des fidèles unis entre eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux mêmes pasteurs légitimes. Demandez encore ; où trouve-t-on cette société que vous appelez l'église ! Réponse : Partout où il y a des catholiques. — Y a-t-il plusieurs églises catholiques ? — Non, il n'y a de catholique que la seule église romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut. — Que faut-il donc penser de ces autres sociétés qui se nomment églises, et qui ne professent pas la même foi que nous, ou ne sont pas soumises aux mêmes pasteurs ? — Ce sont des institutions humaines qui ne servent qu'à égarer les hommes et ne sauraient les conduire à Dieu. Demandez-leur ensuite : où avez-vous appris cela, mes petits enfants ? Réponse : Dans le cathéchisme. — Allez M. Atkinson, et faites comme ces enfants, apprenez le petit catéchisme approuvé par l'archevêque de Québec, et vous découvrirez l'église romaine, sans exercer votre jugement.

Mais considérons le sujet sous un autre jour. Vous

supposez donc, M. Atkinson, que les catholiques, (je parle ici des catholiques en général, et non pas des vrais catholiques) vous supposez donc que les catholiques n'exercent pas leur jugement en matière de religion. Eh bien ! vous vous trompez ; ils pensent, ils raisonnent. Il est vrai que cette liberté est illicite ; au moins c'est ce que nous apprend M. Larocque, non pas en répondant à cette proposition (car il dit tout le contraire,) mais en traitant de la septième où il affirme que ceux qui veulent s'éclairer et juger par eux-mêmes les doctrines de leur religion, " pèchent mortellement contre la foi, parce qu'ils se rendent juges de l'Eglise et de ses enseignemens." Néanmoins, ils la prennent sans permission cette liberté; témoin tous ces hérétiques cachés, tous ces jeunes gens qui, dès qu'ils ont reçu un peu d'instruction, regardent comme de pures folies, à peu près tout ce que leur enseigne leur catéchisme, et qui pour cela pourtant ne cessent pas d'être catholiques. Mais, comme je vous l'ai fait remarquer, c'est contre le principe et la volonté de leur sainte mère qu'ils agissent ainsi. Et voyez quel en est le résultat : ils ne tiennent plus à l'Eglise que par un fil, ils n'ont plus que l'extérieur de la religion. Sachez-le bien, M. Atkinson, pour avoir de bons, de vrais et de dévots catholiques, il faut leur persuader qu'ils ne sont que des bêtes. Jésus-Christ, n'a-t-il pas dit à Saint Pierre : *Paissez mes brebis.* Or écoutez le beau commentaire que le savant Jésuite Lainez fit de ces paroles dans un discours de deux heures qu'il prononça devant les saints Pères qui composaient le concile de Trente. *C'est à Pierre seul que Jésus-Christ a dit : Paissez, c'est-à-dire, conduisez mes brebis, animaux qui n'ont aucune raison, ni par conséquent aucune part à leur propre conduite.*

Comment des brebis peuvent-elles exercer leur jugement, je vous demande ! Et faites attention qu'il disait cela non seulement des simples fidèles, non seulement des prêtres, mais des évêques. De sorte que, selon le grand théologien du concile de Trente, dans toute l'église romaine il n'y a que le pape qui ne soit pas un animal sans raison.

Vous aimeriez peut-être savoir comment on s'y prend pour faire catholique : un petit trait va vous en instruire. Quand les Espagnols eurent repris la ville de Grenade aux Maures, le cardinal Ximenès prétendit que ceux-ci fussent tous chrétiens. C'était une entreprise directement contraire au traité suivant lequel les Maures s'étaient soumis, et il fallait du temps pour la faire réussir, Ximenès néanmoins voulut convertir les Maures aussi vite qu'on avait pris Grenade ; on les prêcha, on les persécuta, ils se soulevèrent ; on les soumit et on les força de recevoir le baptême. Ximenès fit donner à cinquante mille d'entre eux ce signe d'une religion à laquelle ils ne croyaient pas.

Mais pour messieurs les protestants, qui veulent juger de tout, il y a un autre moyen, quand il est dangereux d'employer le premier. Supposons, M. Atkinson, ce qui n'est pas tout à fait impossible, que vous commenciez à avoir des doutes sur la vérité de la doctrine de Jésus-Christ, " et que vous alliez demander à l'église romaine de vous faire connaître ses enseignements. Vous voilà en conversation sur cet important sujet, avec le premier prêtre que vous rencontrez, " avec M. Larocque par exemple. Ecoutez bien ce qu'il va vous dire ; " vous cherchez, monsieur, la vérité en fait de religion. C'est une affaire qui mérite certainement toute votre plus sérieuse

attention. Je crois bien fermement que l'église catholique, dont j'ai l'honneur et le grand avantage d'être le ministre, est la vraie église de Jésus-Christ. " Car Jésus-Christ, tout en se faisant appeler Maître, lavait les pieds à ses disciples ; et notre chef visible, tout en se nommant le serviteur des serviteurs, fait baiser les siens. Jésus-Christ était pauvre et humble, n'avait pas un lieu où reposer sa tête ; et notre saint père habite dans de superbes palais élevés au moyen des indulgences. Jésus-Christ a donné sa vie pour les pécheurs, et son vicaire la leur arrache quand il peut mettre la main sur eux, etc., etc.— " Mais tout prêtre que je suis," c'est-à-dire, quoique je sois du bois dont on fait le dieu pape, " je ne puis vous donner la Foi. Voilà bien quels sont les enseignements de notre église. On y croit ceci, cela, etc., etc., etc. ; " puis il vous parle de l'Immaculée Conception, de l'Archi-confrérie, du Scapulaire, des Médailles, du Purgatoire, dont on ne peut jamais sortir sans argent, de l'Infaillibilité, qu'on ne sait encore où trouver des mines des indulgences, de tous les dogmes catholiques, en un mot. " Voici les preuves de ces dogmes : " extravagantes, décrétales, encycliques, bulles, canons, etc. " Voici l'histoire de l'église," dont on a retranché quelques chapitres, qui d'ailleurs ne sont nullement propres à l'édification ; voici des livres qui renferment une partie de ce que nos théologiens et nos controversistes ont dit et écrit sur la religion catholique. Lisez, monsieur ; si vous trouvez plusieurs sujets qui répugnent à votre raison, pensez que vous êtes trop ignorant pour bien comprendre ce que le pape exige de vous ; et de plus sachez que, chez nous, tout est mystère. Soumettez-vous donc comme une *brebis*.

Voilà, M. Atkinson, ce que mon ami Larocque vous

dirait ; et si par hasard vous ne vouliez pas vous rendre à son beau discours, il vous traiterait tout poliment de grosse bête, de bibleur, etc ; et vous dirait nettement que vous êtes un réprouvé, se consolant toutefois dans la pensée que, s'il ne peut pas vous faire entrer dans son église de votre vivant, il vous aura au moins, bon gré, malgré, après votre mort, lorsque vous serez dans la compagnie de vos semblables, qu'il place tout charitablement en enfer.

7e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui défende de lire les Ecritures.

Quand mon ami Larocque avoue ingénuement, (ce qu'il ne fait pas toujours), qu'il est impossible de trouver dans la Bible un passage qui en défende la lecture, et que, par conséquent, il ne peut prétendre à la récompense promise ; comment irai-je après lui, perdre mon temps à chercher ce passage, pour lequel il a sans doute feuilleté toute la Bible depuis la première page de la Genèse jusqu'à la dernière de l'Apocalypse. Aussi ce n'est pas ce que je veux faire ; je me contenterai d'en citer quelques-uns qui, au contraire, en ordonnent la lecture. *Et il leur donna cet ordre, et leur dit : Tous les sept ans, lorsque l'année de la remise sera venue, et au temps de la fête des tabernacles, quand tous les enfants d'Israël s'assembleront pour paraître devant le Seigneur votre Dieu, au lieu que le Seigneur aura choisi, vous lirez les paroles de cette loi devant tout Israël, qui l'écoutera, tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfants et les étrangers qui se trouveront dans vos villes, afin que l'écoutant ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, qu'ils observent et accomplissent toutes les ordonnan-*

ces de cette loi ; et que leurs enfants mêmes qui n'en ont encore aucune connaissance, puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, pendant tout le temps qu'ils demeureront dans la terre que vous allez posséder, quand vous aurez passé le Jourdain. (Deut. XXXI, 10-13). *Gravez dans votre cœur toutes les protestations que je vous fais aujourd'hui ; afin de recommander à vos enfants de garder, de pratiquer et d'accomplir tout ce qui est écrit en cette loi, parce que ce n'est pas en vain que ces ordonnances vous ont été prescrites ; mais c'est afin que chacun de vous y trouve la vie ; et que les gardant vous demeuriez longtemps dans le pays que vous allez posséder, après que vous aurez passé le Jourdain.* (Deut. XXXII, 46, 47). *Après qu'il sera assis sur le trône, il fera transcrire pour soi dans un livre ce deutéronome et cette loi du Seigneur, dont il recevra une copie des mains des prêtres de la tribu de Lévi. Il l'aura avec soi, et la lira tous les jours de sa vie, pour apprendre à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses paroles et ses cérémonies qui sont prescrites dans la loi.* (Deut. XVII, 18, 19). *Que le livre de cette loi soit continuellement en votre bouche ; et ayez soin de le méditer jour et nuit, afin que vous observiez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit, ce sera alors que vous rendrez votre voie droite, et que vous vous y conduirez avec intelligence.* (Jos. I, 8). *Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller à suivre le conseil des impies... mais dont la volonté est attachée à la loi du Seigneur, et qui médite jour et nuit cette loi.* (Ps. I, 1, 2). *Et lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'église de Loadicée ; et vous, lisez de même celle des Laodicéens.* Col. IV, 16).

Peut-être, M. Atkinson, n'avez-vous pas demandé un

commandement du vrai Christ, qui est au ciel, mais du dieu qui est à Rome. Oh! alors, mon cher ami, ouvrez votre bourse et comptez-moi cent louis; j'ai en main de quoi vous satisfaire.

Pendant longtemps il n'y eut aucune nécessité d'interdire la lecture de la Bible; les saints livres étaient très-rares et écrits en des langues qui n'étaient plus parlées. Mais quand les traductions en langues vulgaires commencèrent à paraître et que les laïques parcoururent ces livres avec la plus grande avidité, alors parurent les encycliques et les décrets pour en prohiber la lecture. En 1229, Grégoire IX fit décréter par le concile de Toulouse, *que désormais les laïques, qui, par dévotion, voudraient posséder des ouvrages de piété, auraient à s'en tenir au psautier et à un bréviaire à l'usage de l'office divin, ou bien aux Heures de la bienheureuse Marie. Mais*, ajoutent les Pères de ce synode, *nous leur interdisons, de la manière la plus formelle, la possession des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament en langue vulgaire.* N'est-ce pas là une défense bien articulée et promulguée en bonne forme? Et sans doute, il n'y a rien à redire; car, suivant le cardinal Hosius, *permettre aux laïques la lecture de la Bible, c'est donner les choses sacrées aux chiens, c'est jeter les perles devant les pourceaux.* Plus tard, le concile de Trente, dans sa cinquième session, passe le décret suivant: *De peur que l'impiété ne soit disséminée sous l'apparence de la piété, le saint synode ordonne que personne ne soit admis à faire cette lecture* (des saintes Ecritures) *ni publiquement ni en particulier, s'il n'a pas été préalablement examiné et approuvé par l'évêque de l'endroit, en ce qui touche sa vie, ses mœurs et son savoir.* C'est-à-dire que l'évêque devait voir si celui qui voulait lire la Bible, était assez idiot pour

e pas comprendre les Ecritures autrement que par l'interprétation de son curé ; car dans la quatrième session, le concile avait défendu d'expliquer l'Ecriture dans un sens contraire à celui que lui donne la sainte église romaine et au consentement unanime des Pères qui, comme vous avez vu, n'est rien autre chose que le *chien-vert*. Pie VI profitant de ce décret, fit rédiger un catalogue des livres prohibés, précédé de six règles à l'usage des inquisiteurs, dont la quatrième est conçue en ces termes : *L'expérience ayant démontré que la lecture des livres saints accordée indistinctement à tout le monde, fait plus de mal que de bien, à cause de la témérité des hommes, il dépendra désormais du jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur d'accorder, suivant l'avis du pasteur ou du confesseur, la lecture de la Bible, traduite en langue vulgaire par des auteurs catholiques, à ceux dont ils savent qu'ils ne peuvent y puiser rien de préjudiciable à la foi et à la piété. Cette permission doit être délivrée par écrit. Or, quiconque ne possédera pas une telle permission et aura néanmoins la présomption de lire ou de posséder les Ecritures, ne pourra obtenir l'absolution de ses péchés, sans qu'il les ait préalablement livrées à l'ordinaire. Mais les libraires qui vendraient la Bible en langue vulgaire à des personnes dépourvues du permis susmentionné, et la leur céderaient d'une manière quelconque, perdraient le prix des livres, prix dont l'évêque ferait un usage pieux ; et ils seraient de plus passibles de telles autres peines que le même évêque jugerait nécessaires. Quant aux religieux, ils ne pourront pas davantage lire, ni acheter les Ecritures sans la permission de leurs prélats.* Il n'est pas nécessaire de vous dire, M. Atkinson, que les évêques usaient le plus souvent de leur *veto*. De sorte que je ne crois pas tromper en disant que cette règle équivaut à une

défense ; que par conséquent elle me servira à obtenir les cent louis que vous avez promis.

Quelque restriction qu'apporte cette règle à la lecture de la Bible, cependant Clément VIII, trouvant que cela pourrait faire beaucoup de mal à la sainte Mère l'église de Rome, s'il prenait fantaisie aux évêques et aux inquisiteurs de permettre cette lecture, publia l'observation suivante : " Il est à remarquer que cette règle n'a conféré aux évêques, aux inquisiteurs et aux supérieurs de couvents aucun pouvoir nouveau d'accorder des licences d'acheter, de lire ou de posséder la Bible, publiée en langue vulgaire, attendu que jusqu'ici, par l'ordre et l'usage de la sainte et universelle inquisition romaine, la faculté d'accorder de pareilles licences de lire ou de conserver des Bibles vulgaires ou des parties détachées tant du Nouveau que de l'Ancien Testament, et publiées dans n'importe quelle langue vulgaire, leur avait été enlevée ; et même celle de permettre des sommaires ou extraits historiques ou autres de ces mêmes Bibles ou livres de l'Ecriture sainte, écrits dans n'importe quel idiome vulgaire ; ce qui doit être rigoureusement observé."

Clément XI, dans sa bulle *Unigenitus*, condamne les propositions suivantes avec plusieurs autres, dont le Père Quesnel avait accompagné sa traduction française du Nouveau Testament.

1o. Il est utile et nécessaire en tout temps, en tous lieux, et à toutes sortes de personnes d'en étudier (de l'Ecriture) et d'en connaître l'esprit, la piété et les mystères.

2o. Le Dimanche doit être sanctifié par des lectures de piété, et surtout des saintes Ecritures. C'est le lait du chrétien ; il est dangereux de l'en vouloir sevrer.

3. Jésus-Christ confond les docteurs orgueilleux, en se découvrant à cette pauvre femme, qui était dans l'erreur, dans le schisme et dans le désordre ; c'est une illusion de s'imaginer que la connaissance des mystères de la religion ne doive pas être communiquée à ce sexe par la lecture des livres saints, après cet exemple de la confiance avec laquelle Jésus se manifeste à cette femme. Ce n'est pas de la simplicité des femmes, mais de la science orgueilleuse des hommes, qu'est venu l'abus des Ecritures et que sont nées les hérésies.

4. Quand nous ouvrons le Nouveau Testament, c'est la bouche de Jésus-Christ qui s'ouvre pour nous. C'est la fermer aux chrétiens que de leur arracher des mains ce livre saint, ou de le leur tenir fermé, en leur ôtant les moyens de l'entendre.

Or, condamner ces propositions, c'est bien défendre de lire la Bible. Mais ce n'est pas seulement aux femmes de la ville et de la campagne, comme dirait M. Larocque, que la lecture de la Bible en langue vulgaire est interdite, elle est encore défendue aux ecclésiastiques de tous les rangs et de tous les ordres. Vous vous en convaincrez, M. Atkinson, si vous voulez vous donner la peine de parcourir l'index des livres prohibés, publiés à Rome en 1704, par l'ordre d'Innocent XI. Voici ce que vous y trouverez au nombre des écrits interdits.

Les Bibles écrites dans n'importe quelle langue vulgaire.

Les sommaires et les extraits historiques de la Bible, écrits dans n'importe quelle langue vulgaire.

Les abrégés des histoires saintes et des lieux communs.

Les narrations des Evangiles . . . . . les sermons évangéliques.

Les citations de presque tous les chapitres des Evangiles.

Les citations des deux Testaments.

Les phrases de l'Ecriture sainte.

Tout ce qui traite de l'excellence, de la dignité, de l'autorité de l'Ecriture sainte.

Les extraits des Ecritures.

La somme de toute l'Ecriture.

Les sommaires de la Bible, etc., etc., etc.

Voulez-vous savoir encore, M. Atkinson, comment Pie VII qualifiait, en 1816, la traduction de la Bible en polonais par un jésuite, traduction approuvée par ses infaillibles prédécesseurs Clément VIII et Grégoire XIII ? C'était, selon ce saint père : *la plus maligne des inventions, une perte ; la destruction de la foi, le plus grand danger pour les âmes ; la conception d'un nouveau genre d'ivraie, semée par leur venin ; une impie machination des novateurs.*

Enfin je pourrais vous citer les dieux Léon XII et Pie VIII, qui ont aussi prohibé la lecture de la Bible ; je pourrais renvoyer à l'encyclique donnée à Rome, le 8 mai 1844, et signée Gregorius P. P. XVI, dans laquelle ce saint pape approuve tout ce que ses prédécesseurs ont publié contre la lecture des livres saints ; mais d'après ce que je vous ai dit, vous devez voir clair comme le jour que la Bible n'est pas un livre à lire dans l'église de Rome. Et mon cher ami Larocque a bien mal fait de ne pas avoir fouillé un peu dans les montagnes de la tradition pour y découvrir ces lettres, ces décrets, ces encycliques, etc., que je vous ai cités. Tous ces trésors étaient pourtant à la surface de la mine, et avec très-peu d'efforts, mon ami avait cent louis de plus. Mais probablement il n'a pas lui-même le temps de mettre la main au pic, il a trop à faire. Souvenez-vous " qu'il lui faut répondre

seul aux besoins spirituels d'une paroisse dont la population s'élève à près de 4,000 âmes, et qui lui a fourni la besogne de plus de 1,800 communions pascales " sans compter les baptêmes, les mariages et les sépultures. Souvenez-vous encore qu'il a passé beaucoup de son précieux temps à inventer, dans le but d'égayer son pamphlet, et de calomnier à la façon d'un catholique-romain, Voltaire, de philosophique mémoire, les intéressantes histoires de la femme canadienne, imitant Abraham, des émissaires des sociétés bibliques, lesquels répandent toutes sortes de mauvais livres, sur le dos desquels ils écrivent la *Bible* ou *la Sainte Bible;* et de quelques-uns des agents des mêmes sociétés, qui, ne faisant ce commerce que pour se procurer un moyen de vivre, à eux et à leurs femmes, ou aux personnes qui sont auprès d'eux en cette qualité, (M. Larocque pense, à ce qu'il paraît, que les épouses des ministres ou des colporteurs doivent être sur le même pied que les femmes de certains prêtres et des moines), déposent des cargaisons de Bibles sur des côtes sauvages et désertes, croyant avoir bien rempli leur mission. Il lui a aussi fallu beaucoup de temps pour parcourir toutes ces éditions de la Bible revues, corrigées et augmentées, que les protestants donnent pour rien. En considération donc de son travail, qui doit l'avoir beaucoup fatigué, je partage en ami avec lui, et je lui donne cinquante louis. Mais continuons notre sujet. Il est donc clairement défendu de lire la Bible, excepté pourtant qu'on veuille se servir de traductions approuvées par l'église, c'est-à-dire, de la vulgate, qui, comme vous le savez peut-être, est en latin ; et encore ne faut-il pas avoir l'audace de vouloir en comprendre le sens ; non, M. Atkinson, c'est une témérité hérétique ; c'est suivant M. Larocque et un cer-

tain pédagogue, " le péché d'Eve qui, sur le conseil du serpent, mange du fruit défendu. " En effet n'est-ce pas contre le bon sens, de croire qu'il puisse être permis au premier venu de lire ou de se faire lire la loi, pour voir si le vol et le brigandage y sont défendus ? Dans un pays bien civilisé, est-il permis à d'autres qu'aux avocats de connaître la loi ? Quoi vous permettez à un paysan, par exemple, de douter de la parole d'un homme de loi qui lui dit que telle chose est permise ou défendue par le gouvernement ? Vous lui permettriez de consulter la loi lui-même ? Certainement, M. Atkinson, il faudrait vous renfermer à Bedlam, si vous prétendiez cela ; et si *John Bull* accordait à tous les individus cette liberté subversive de tout ordre, s'il permettait un pareil dévergondage, il proclamerait à la face de l'univers, qu'il ne lui reste plus rien dans la boîte cranienne.

Or il en est ainsi dans l'églse romaine ; les prêtres, non, je me trompe, le pape est l'avocat unique ; lui seul a le droit de lire et de comprendre l'Ecriture ; et comme M. Larocque nous le dit, dans l'église romaine, tout repose sur la base de l'enseignement ; et enseigner, ce n'est pas faire lire comme vous le prétendez M. Atkinson, (il n'y a que dans des cerveaux creux qu'une telle idée puisse entrer), enseigner, c'est en tout et pour tout, parler, et dire avec l'autorité papale : n'ayez pas l'audace de faire avec moi, comme les Juifs de Bérée firent avec Paul, lesquels examinaient si ce que cet apôtre leur disait était conforme à l'Ecriture. Oh ! Paul ! Paul ! tu ne savais pas quel horrible péché d'hérésie tu laissais commettre à ces Béréens ; tu ignorais combien ils étaient fanatiques protestants !

Cependant il a été publié, en 1846, un Nouveau Tes-

tament en français, avec l'approbation de l'Archevêque de Québec, dans le texte duquel on a intercalé le commentaire de Carrières, et auquel on a ajouté de petites notes ; mais ce volume ne coûte pas moins de six à sept chelins, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible au pauvre peuple, de se le procurer. Et d'ailleurs quand un prêtre peut le répandre, il n'en manque pas d'autres qui en empêchent la circulation, comme nous pourrions en fournir quelques exemple. De plus, est-il bien certain que l'Archevêque de Québec n'ait pas reçu une petite lettre de réprobation de ce qu'il avait osé faire paraître un tel ouvrage ?

8e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, pour un commandement de Christ et de ses apôtres, qui enjoigne de rendre un culte à l'Hostie, et de se prosterner devant des portraits ou des images.

" Vous ne disconviendrez pas, j'espère, M. Atkinson, qu'il y a dans la sainte Ecriture un commandement plusieurs fois répété, qui ordonne de rendre à Dieu un culte d'adoration, d'amour, de reconnaissance, etc., etc. Or Jésus-Christ est certainement Dieu, un Dieu fait homme, si vous voulez, mais Dieu pourtant. " Donc il faut adorer l'hostie. Eh bien ! M. Atkinson, mon ami de St. Jean ne vous a-t-il pas prouvé, clair comme le crépuscule au moins, ce dogme des dogmes de l'église romaine ? N'a-t-il pas répondu d'une manière péremptoire à la première partie de votre proposition ? Les prémisses de son raisonnement ne sont-elles pas vraies ? vous devez donc admettre la conclusion. Il y a seulement une petite lacune, qu'il croit très-bien remplir par ces mots : " et comme le catholique croit que ce Dieu-Homme est réellement et personnellement présent dans l'hostie. " " La foi de l'é-

glise catholique, ajoute mon ami, c'est le principe et la raison du culte qu'elle rend à l'hostie. " Mais sur quoi cette foi est-elle appuyée ? Eh ! mon cher ami, depuis si longtemps que je vous le répète avec M. Larocque, n'avez-vous pas encore compris que la foi catholique n'a pas besoin d'appui, sinon de celui du pape ? Que vous avez l'entendement obscur ! et que M. le curé de St. Jean a bien raison de douter de son succès auprès de vous ; en vous parlant de son sublime et divin dogme de l'Eucharistie ! J'espère pourtant que vous me comprendrez un peu ; et je continue.

Sur quoi donc repose la foi du catholique au sujet de la présence réelle ? sur l'Ecriture sainte ! Non. Si Jésus-Christ eût su qu'il devait toujours être dans l'Eglise catholique de St. Jean, par exemple, aurait-il dit à ses disciples : " *Vous ne m'avez pas pour toujours*, Matth. XXVI 11.) ou *il viendra un temps que l'époux leur sera ôté.* (Marc II, 20.) Aurait-il dit, en instituant l'Eucharistie, la veille de sa mort : *Faites ceci en mémoire de moi*, (Luc XXII, 19.) puisqu'on ne peut faire la mémoire que d'un absent ? Si Jésus-Christ eût dû toujours rester sur la terre, St. Paul aurait-il dit : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne* (I, Cor. XI, 26.) ; et ailleurs : *Jésus-Christ a été offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs ; la seconde fois il apparaîtra sans péché pour le salut de ceux qui l'attendent* (Héb. IX, 28.) ?

Cette foi repose-t-elle sur les Pères ? Je réponds encore, non ; au moins il n'y a pas entre eux consentement unanime, car je vais vous en citer neuf qui ne croient pas à la présence réelle, et qui, sur ce sujet, étaient aussi protestants que vous, M. Atkinson.

Vous recevez le sacrement comme une similitude ; c'est la figure du corps et du sang du Seigneur ; vous buvez la ressemblance de son précieux sang. (Ambroise, de Sacram.)

Le pain qu'il avait pris et qu'il distribua à ses disciples, il le fit son corps, en disant : ceci est mon corps, c'est-à-dire, la figure de mon corps. Tertul. Lib. 4 Contrà Mar. ch. 40.)

Même après la consécration, les signes mystiques ne changent pas de nature. Ils sont de la même substance, ils ont la même figure, et la même forme, ils peuvent être vus et touchés comme auparavant. (Théod. Dialogue 2.)

Nous avons été instruits à célébrer en la table, selon les lois du Nouveau Testament, par les signes du corps et du sang, la mémoire de ce sacrifice. (Eusèbe, Démonst. Evan. Lib. I, ch. 8.) *Il leur ordonna d'employer le pain comme le symbole de son corps.* (Le même, Dem. Evan. Lib. 8. chapitre 1.)

Et alors il dit : le pain que je donnerai est ma chair : mais la chair est arrosée de sang ; c'est pourquoi le vin figure le sang. (Clément d'Alexandrie, Pédag. Lib. 1, 9.)

Ce n'est pas la matière du pain, mais les mots prononcés sur le pain qui profitent à celui qui ne le mange pas indignement. Et je dis ces choses du corps typique et symbolique. (Origène, Com. sur Matth.)

Il y a dans le Nouveau Testament, une lettre qui tue celui qui ne prend pas dans un sens spirituel les choses qui y sont dites. Car si vous prenez à la lettre ce passage ; si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang ; cette lettre tue ! (Le même, Homélie 7, sur Lévit. 10.) *" Si, comme ils le disent, il n'avait ni chair, ni sang ; de quelle chair, de quel corps et de quel sang, le pain et la coupe (qu'il distribua) sont-ils les images ? Par ces sym-*

boles, il recommande sa mémoire à ses disciples. (Le même, Dialogue 3, Contrà Marcion).

Avant que le pain soit consacré, nous l'appelons pain ; mais quand la grâce de Dieu l'a consacré par le prêtre, il n'a plus le nom de pain, et il est jugé digne d'être appelé le corps du Seigneur ; quoique la nature du pain demeure en lui, etc. (Chrysostôme au moine Cæsarius.)

Comme type ou symbole de son sang, Christ n'a pas offert de l'eau, mais du vin. (Jérôme, Contrà Jov. Lib. 2.)

Si un passage est impératif, et qu'il défende un crime, ou commande quelque chose d'utile, il n'est pas figuratif. Mais s'il paraît commander un crime, ou défendre ce qui est charitable, etc., il est figuratif. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang. Il paraît ici ordonner quelque chose de mauvais. Ce passage est donc figuratif, vous enseignant que nous participons aux bienfaits des souffrances du Seigneur, etc. (Augustin, de Doctr. Christ.)

Quoique le pape Gelase I ne soit pas au nombre des Pères, je prendrai la liberté de citer ses paroles : *Cependant la substance ou la nature du pain et du vin ne cesse pas d'exister ; et assurément dans les saints mystères, on célèbre l'image et la similitude du corps et du sang de Christ.* (Gelase, in dueb. nat. in Christ, Contrà Eutych.)

Ainsi donc, ce n'est ni sur l'Ecriture, ni sur les Pères, que Rome a fondé le dogme de la Transubstantiation. Sur quoi donc s'appuie-t-elle ? Je vais essayer de vous le dire. La vérité de ce dogme, qui a pris naissance en 787, dans le second concile de Nicée, est confirmée par les faits les plus merveilleux, collectés par le père Toussaint Bridoul, jésuite de première force. Vous me permettrez d'en rapporter quelques-uns.

Pierre Cluniac, (Liv. I, ch. 1.) raconte qu'un paysan d'Auvergne, ancienne province de France, voyant que ses abeilles allaient mourir, et voulant prévenir ce malheur, prit d'après l'avis de quelqu'un, l'hostie qu'il avait reçue à la communion, et la jeta dans une des ruches. Tout à coup, toutes les abeilles sortirent de leurs ruches, et se mettant en rang, enlevèrent l'hostie de dessus la terre ; et la portant sous leurs ailes, la placèrent parmi les rayons. Après cela cet homme s'en alla à ses affaires ; mais à son retour, il trouva toutes ses abeilles mortes. Bien plus, quand il eut soulevé la ruche, il vit que l'hostie s'était changée en un bel enfant qui reposait sur les rayons. Tout étonné de ce changement, et voyant que cet enfant paraissait mort, il le prit dans ses mains avec l'intention de l'enterrer secrètement dans l'église ; mais quand il fut prêt à le faire, il se trouva qu'il n'avait plus rien dans les mains : l'enfant était disparu. D'après ce fait, dit le compilateur, il paraît que les abeilles honorent la sainte hostie de diverses manières, en l'enlevant de terre, et la portant comme en procession dans leurs ruches.

Cantiprat, (Liv. 2, ch. 40, sect. 1,) écrit, qu'un homme pauvre, allant visiter ses abeilles, s'aperçut qu'elles faisaient entendre une douce harmonie : il en demeura quelque temps tout ravi, ne sachant pas ce que cela signifiait. La nuit suivante, allant à quelque affaire, il jeta les yeux sur ses abeilles, et vit qu'elles se divertissaient en formant une admirable mélodie. Il en informa d'abord son curé, et ensuite il ouvrit sa ruche, où il trouva un ciboire fait en cire, mais d'une telle blancheur, qu'il paraissait d'ivoire ; et dans le ciboire, était le saint sacrement, qu'adoraient les abeilles, en se rangeant en deux chœurs, et

chantant les louanges de leur Créateur. L'évêque porta en procession cette sainte hostie à l'église, et en ce même endroit, on éleva une riche chapelle, qui devint un lieu de refuge pour les malades et les affligés. Personne ne savait d'où, ni par quel moyen cette hostie avait été apportée, mais deux voleurs se découvrirent spontanément, et avouèrent qu'ayant volé un ciboire, ils avaient jeté l'hostie près des ruches. Par ce miracle, nous voyons que les abeilles adorent la sainte hostie, et chantent les louanges de Dieu, en se partageant en deux chœurs.

Cæsarius, (Liv. 9, ch. 8.) rapporte qu'une femme, ayant reçu la communion indignement, porta l'hostie dans ses ruches, afin de faire prospérer ses abeilles. Y étant ensuite revenue pour voir comment elles avaient réussi, elle aperçut que les abeilles, reconnaissant leur Dieu dans le sacrement, lui avaient, avec un art admirable, érigé une chapelle de cire avec ses portes, ses fenêtres, ses cloches, et sa sacristie ; et qu'au dedans il y avait un ciboire, dans lequel reposait le corps sacré de Jésus-Christ. Elle ne put cacher plus longtemps ce prodige. Le prêtre, en étant averti, vint en procession au lieu où étaient les ruches, et il entendit lui-même une musique harmonieuse que faisaient les abeilles en volant autour du sacrement ; et l'ayant retiré de la ruche, il le rapporta à l'église, tout rempli de joie et certifiant qu'il avait vu et entendu ces petites créatures reconnaître et louer notre Seigneur.

Le même auteur rapporte (Liv. 4, ch. 99.) qu'un vieux prêtre, de la paroisse de St. Colen, portant le saint sacrement à un malade hors de la ville, rencontra, comme il montait une éminence bien difficile, des ânes qui la redescendaient. Le chemin était bien étroit, et le prêtre craignant d'être renversé par ces bêtes, leur parla ainsi

dans sa simplicité : Mes ânes, que voulez-vous faire ? Ne voyez-vous pas celui que je porte ? Rangez-vous de côté, et arrêtez-vous pour faire place à votre Créateur, ce que je vous commande en son nom. Obéissance admirable ! Ces ânes, qui n'avaient coutume de se remuer que lorsqu'ils étaient battus, se mirent aussitôt du côté le plus escarpé, sans craindre aucun danger et sans laisser tomber leur charge.

Le père Orlandi, dans son Histoire de la Société, (Tom. I, Liv. 2, No. 27.) dit que dans le seizième siècle, un prêtre du territoire vénitien, portant la sainte hostie à un malade, sans pompe et sans suite, rencontra, hors de la ville, des ânes qui allaient au pâturage. Ceux-ci, connaissant ce que portait le prêtre, se divisèrent en deux bandes, se rangèrent de chaque côté du chemin et tombèrent sur leurs genoux. Le prêtre et son clerc tout étonnés, passèrent entre ces paisibles bêtes, qui alors se levèrent, comme pour faire une démonstration en l'honneur de leur Créateur ; suivirent le prêtre jusqu'à la maison du malade, où elles attendirent à la porte que le prêtre en fut sorti, et elles ne le laissèrent qu'après qu'il leur eût donné sa bénédiction. — Un des premiers compagnons de St. Ignace, le père Simon Rodriguez qui voyageait alors en Italie, s'informa avec soin du fait, qui arriva peu de temps avant que les Jésuites s'établirent en Italie ; et il trouva que tout s'était passé comme il a été rapporté.

Nicolas de Laghi, dans son livre des miracles du saint sacrement, rapporte qu'un Juif, blasphémant le saint sacrement, osa dire que si les chrétiens voulaient le donner à son chien, il le mangerait, sans avoir d'égard pour leur Dieu. Les chrétiens fâchés de ce discours outrageux, et se fiant dans la divine providence conçurent

l'idée d'en faire l'épreuve. Ainsi donc, après avoir étendu une nappe, sur une table, ils y déposèrent plusieurs hosties, parmi lesquelles s'en trouvait une consacrée. Le chien affamé, ayant été mis sur la table, commença à les manger toutes, mais arrivé à celle qui était consacrée, sans la toucher, il s'agenouilla devant elle ; après quoi il se jeta avec rage sur son maître, le saisissant par le nez, qu'il lui enleva presque avec ses dents. C'est ce dont St. Matthieu prévient ces blasphémateurs, en disant : *Gardez-vous de donner les choses saintes aux chiens, de peur que se tournant, ils ne vous déchirent*, ajoute le pieux historien.

St. Antoine de Padoue disputant un jour avec un hérétique obstiné qui niait la vérité du saint sacrement, le poussa à une telle extrémité, qu'il demanda au saint de prouver cette vérité par quelque miracle. St. Antoine accéda à la proposition, et dit qu'il opérerait ce miracle sur la mule de l'hérétique ; qui, pour cela, la tint trois jours, sans lui donner à manger, ni à boire. Le troisième jour, le saint ayant dit la messe, prit l'hostie, et fit amener la mule affamée, à laquelle il parla ainsi : Au nom du Seigneur, je te commande de venir adorer ton créateur, et confondre la malice des hérétiques. Quand le saint eut prononcé ces paroles, l'hérétique offrit de l'avoine à la mule ; mais la brute ayant plus d'intelligence que son maître, s'agenouilla devant l'hostie, et l'adora comme son créateur et Seigneur. Ce miracle réjouit tous les fidèles et enragea les hérétiques, excepté pourtant celui qui avait contesté avec le saint, lequel fut converti à la foi catholique.

Je pourrais rapporter encore le témoignage de quelques saints prêtres, qui, après la consécration, ont vu l'hostie sous la forme d'un petit enfant, et qui en communiant,

sentaient les os craquer sous leurs dents ; je pourrais citer aussi la lune écornée de Ste. Julienne qui donna naissance à la Fête-Dieu ; mais je crois M. Atkinson que ce que j'ai raconté doit suffire ; et à moins que vous ne soyez plus idiot que les ânes et les chiens, vous devez vous rendre à une pareille évidence. Quoi ! des abeilles font des processions, et chantent les matines en l'honneur du saint sacrement, les ânes l'accompagnent aussi en procession et s'agenouillent devant le dieu des catholiques, et vous, vous continueriez à ne pas croire en ce dieu ! Quelquefois, il est vrai, il se moisit, ou bien il se remplit de vers, ou il est rongé par les rats ; mais le mystère n'en est que plus grand et la foi plus méritoire. En effet, quel haut degré de foi ne faut-il pas pour découvrir un dieu dans un morceau de pain, couvert de moisissure ou de vers.

Quant aux portraits ou images, il me suffira de dire ici que la sainte Mère l'Eglise laisse à tous ses enfants la liberté de croire sur ce sujet tout ce qu'ils veulent. Les uns se servent des images, mais ne leur rendent point de culte ; selon eux l'image n'a ni sainteté ni vertu ; c'est au saint que représente l'image que s'adresse leur culte. Ils n'honorent les images, que comme le Juif honorait l'arche, ou le chrétien révère sa Bible. Dans cette classe se trouvent Bossuet, Gerson, M. Larocque, et quelques autres.

D'autres, en très-grand nombre, offrent le culte de dulie à toutes les images quelles qu'elles soient. C'est la doctrine du concile de Nicée, qui dit que les images sont saintes, et communiquent la sainteté ; et qui prononça anathême contre ceux qui ce servent des images,

seulement pour aider leur mémoire, et non po... ...rer. C'est au moins ce que dit Bellarmin (Liv. 2.).

Un autre parti va encore plus loin ; ils rendent aux images le même culte qu'aux originaux ; c'est-à-dire, qu'ils adorent les images du Père ou du Fils, comme ils adorent le Père et le Fils ; à l'image de la Vierge Marie, ils rendent le culte d'hyperdulie, et à celles des autres saints, le culte de dulie. C'est le système de Cajetan, de Bonaventure et des Scholastiques.

Mais quelque soit le culte que l'on rende aux peintures, l'église romaine les considère comme des " livres toujours ouverts, dont les lettres ou les caractères sont lisibles aux yeux même de ceux qui ne savent pas lire. " Par exemple, lorsqu'on voit sur un tableau un homme accompagné d'un coq, comme saint Pierre, ou d'une araignée, comme saint Conrad ; ou d'une baleine, comme saint Maclou ; ou d'un chien, comme St. Roch, ou d'un pourceau, comme St. Antoine, ou de serpents, comme St. Patrice ; ou bien, lorsqu'on voit une femme avec une brebis, comme St. Agnès ; ou avec des souris, comme Ste. Gertrude ; vous comprenez, M. Atkinson, qu'on ne peut manquer d'être instruit et édifié, et quelquefois d'être transporté en extase jusqu'au troisième ciel.

Enfin, pour lever toute objection que vous pourrez faire, je conviendrai que Dieu, en donnant sa loi sur le Mont Sinaï, a formellement défendu de faire des images pour se prosterner devant elles ; cela était bon du temps de Moïse et des Juifs qui savaient tous lire. Mais le dieu en terre, le pape, ayant vu que parmi ses brebis il y en avait un très-grand nombre qui pouvaient déchiffrer les hiéroglyphes mieux que les caractères ordinaires, a rayé ce commandement, par le pouvoir qu'il s'était acquis à

la sueur de son front ; et maintenant, il est libre à tous de venir regarder les images en les adorant, ou en ne les adorant pas.

" Après ces explications, vous serez forcé de convenir, M. Atkinson, qu'un aveugle né aurait tout autant de droit de parler des couleurs, que vous en avez de parler des pratiques de la foi, ou de la piété catholique. "

9e et 10e propositions de M. Atkinson.

Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui enjoigne de rendre un culte religieux à la Vierge Marie.

Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres qui enjoigne de rendre un culte religieux aux saints et aux Anges.

C'est bien dommage, M. Atkinson, que, avant de publier vos propositions, vous n'ayez pas eu l'idée de consulter M. Larocque ; il vous aurait épargné la dépense inutile de cent louis ; il vous aurait appris " que le sujet de ces deux propositions est au fond absolument le même ; que la Vierge Marie, les Saints et les Anges étant également créatures de Dieu, le culte que l'église catholique leur rend repose sur les mêmes principes et les mêmes fondements ; que s'il y a quelque différence, ce n'est que dans le degré de confiance plus ou moins grande qu'elle met dans l'efficacité de leur intercession, à proportion du degré de sainteté et de gloire auquel ils sont élevés dans le ciel. "

En effet, les Anges et les Saints reçoivent un culte de dulie, et la Vierge Marie d'hyperdulie ; et toute la différence que fait aujourd'hui cette addition *hyper*, c'est que la Vierge est honorée au-dessus de Jésus-Christ, tandis que les autres Saints sont un peu au-dessous de lui.

Et cela me conduit tout naturellement à vous apprendre avec un peu plus de détails, en quoi consiste le culte religieux que l'on rend à la Ste. Vierge, aux Anges et aux Saints; et je suis sûr que, quand vous saurez ce que c'est que ce culte, vous en serez tout ébahi. Mais prenez garde à vous, car " si la sainte Vierge daignait s'en mêler, elle pourrait bien facilement vous faire quelque bonne pièce; " et surtout, si elle s'associait avec Ste. Philomène, qui joue si cavalièrement toute sorte de tours, oh! alors M. Atkinson, il faudrait bien vous rendre. Convenons que si tel advenait le cas, " vous seriez en dette d'une belle chandelle " et aussi d'une belle robe " envers la Vierge Marie. " A notre sujet maintenant.

Et d'abord voici la pure doctrine de l'église catholique sur le culte des Saints. Là-dessus je vous dirai qu'elle consiste en deux parties: l'une est la théorie du concile de Trente, et l'autre est la pratique des dévots. Voici donc comment s'expriment les Pères de Trente: *Nous croyons que les Saints qui règnent avec Jésus-Christ*, (ils auraient pu ajouter: et qui doivent leur place à la faveur de son éminence le cardinal Baronius), " *offrent à Dieu leurs prières pour les hommes; qu'il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et à leur assistance pour obtenir de Dieu ses bienfaits par son Fils notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre Rédempteur et notre Sauveur.* Voilà exactement ce que l'église enseigne sur le culte des Saints. " Et si M. Larocque n'était pas si susceptible, et que je ne craigrisse d'en faire mon ennemi, je vous citerais quelques autres Pères qui ne parlent pas tout à fait ainsi. Je vous rapporterais les paroles de St. Augustin, qui dit: *Jésus-Christ est le seul souverain sacrifi-*

cateur qui soit entré au dedans du voile ; et le seul de ceux qui sont apparus en chair, qui intercède pour nous. (sur le Ps. 64). Je vous citerais Théodoret qui écrivait ainsi: *Rendez vos actions de grâces à Dieu le Père, par Christ, et non pas par les anges. Le Concile de Laodicée suivant aussi cette règle, et désirant guérir cet ancien mal, a défendu de prier les anges,* (sur Cœl.) ; et St. Chrysostôme, qui déclare qu'*avec Dieu, il n'est nul besoin d'intercesseurs secondaires.* Je vous parlerais de St. Grégoire de Nysse, qui ne sachant pas encore ce qu'allait décider le Concile de Trente, disait dans son 4ème discours contre Eunomius: *La parole de Dieu défend de rendre aucun culte aux objets créés,* (c'est-à-dire de les prier ou de les invoquer par un culte religieux.) *Moïse, les tables, la loi, les prophètes, l'Evangile, les décrets de tous les apôtres défendent également de regarder à la créature.* Je citerais encore Epiphane qui paraît bien se prononcer contre le culte et l'invocation des Saints, quand il dit: *On ne doit rendre aucun culte, ni à Elie, ni à Jean,* (c'est-à-dire, qu'on ne doit pas se prosterner devant eux, ni les prier). *On ne doit pas non plus en rendre à Thècle, ni à aucun des saints . . . . . Car si un ange ne veut pas qu'on lui rende un culte,* combien plus ne le voudra-t-elle pas, elle qui est née d'Anne? (Livre contre les hérétiques.)

Mais je m'arrête ; j'ai peut-être été déjà trop loin ; et les foudres de l'église pourraient bien me tomber sur la tête. Je vais donc me hâter de parler de la seconde partie de la doctrine, c'est-à-dire, de la pratique des dévots. Et c'est ici, M. Atkinson, que vous allez entendre de belles choses. Cependant, avant tout, il serait bon de connaître quel est le culte que l'on rend à Dieu dans l'église romaine. Jetons-y donc un coup d'œil rapide, et

voyons, par exemple, ce que l'on fait pour l'hostie, qui, comme vous le savez maintenant, contient réellement les muscles, le sang, les os, les nerfs, l'âme et la divinité de Jésus-Christ.

Si vous aviez eu le bonheur de vous trouver à Montréal, le dimanche qui suit la Fête-Dieu, vous auriez vu en son entier le culte que l'on rend à la divinité et vous m'auriez épargné quelques lignes; mais comme probablement vous n'avez jamais visité le Canada, je me donnerai la peine de vous décrire les cérémonies qu'on emploie pour honorer l'hostie. On forme une longue procession; de ceux qui la composent, les uns portent des drapeaux, d'autres des cierges, ceux-ci des ailes, ceux-là des peaux de brebis, une partie des fleurs, d'autres enfin des encensoirs; ces fleurs sont jetées, par le chemin, devant l'hostie, pour laquelle les encensoirs fument continuellement. Bien entendu que tous, afin d'éblouir les yeux, sont revêtus des habits les plus riches et les plus beaux que l'église possède. A la suite de tout cet étalage, vient l'objet adoré porté par des prêtres sous un dais magnifique. Puis on chante, on sonne le carillon, les instruments de musiques retentissent; on fait des saluts, des génuflexions, des prostrations, et enfin la fête est finie.

Maintenant, M. Atkinson, trouvez-vous, certains jours, dans le jardin du collége des Sulpiciens, à Montréal, et vous verrez les mêmes cérémonies observées pour la statue de la Vierge Marie, la mère de l'hostie. Trouvez-vous encore dans la paroisse de Varennes, après une longue sécheresse, et vous y verrez les mêmes cérémonies observées en l'honneur du tableau de Ste. Anne, grand' mère de l'hostie et associée des faiseurs de pluie de l'Afrique.

Quant à la manière dont on invoque les saints, et surtout la Vierge, la voici : *Je vous salue, très-sainte Marie, mère de Dieu, reine du ciel, porte du paradis, maîtresse du monde, etc..... Par vous, nous espérons le pardon de nos péchés ; et en vous, o très-heureuse dame, est l'espérance de notre récompense..... Je vous révère, ô très-sainte vierge Marie, sainte arche d'alliance ; et avec tous les hommes de bien sur la terre, et tous les bienheureux saints dans la gloire, je vous bénis et vous loue infiniment ; car vous êtes la grande médiatrice entre Dieu et les hommes, obtenant pour les pécheurs tout ce qu'ils peuvent demander à la Sainte Trinité.*

Voulez-vous en savoir plus long, lisez les prières faites par St. Bonaventure : *Par les droits d'une mère, commande à ton bien-aimé fils, notre Seigneur,..... O heureuse mère de Dieu, expiant nos crimes, par les droits que tu as comme mère, commande ton fils, le rédempteur.* Voyez encore le Psautier de la Vierge Marie, dans lequel le même saint a arrangé les Psaumes en son honneur, en mettant *Marie* et *Dame* à la place de *Dieu* et *Seigneur*.

Eh ! me direz-vous, l'église de Rome rend donc le même culte à Dieu, à la Vierge et aux saints. A cela, quelques-uns des théologiens vous répondront que non ; que si l'on fait tant de parade pour la Vierge et les Saints, ce n'est que pour leur jeter de la poudre aux yeux, et pour obtenir plus sûrement leurs bonnes grâces, en flattant leur amour-propre. Mais, mon cher M. Atkinson, au fond, le ciel de Rome ressemble à la cour de François II, où sa mère Catherine de Medicis, jouait le principal rôle et avait toute la puissance ; puis venaient les Guise, les Montmorency, etc ; et après eux tous, le roi.

Et pour tant d'honneur qu'on accorde aux saints, ne

croyez pas, monsieur, qu'on les laisse à ne rien faire. Oh ! non, on leur donne de l'ouvrage, ou comme dirait M. Larocque, de la besogne ; par exemple, chaque profession se choisit un patron, qui protége toute la confrérie : ainsi les musiciens ont choisi St. Romain ; les marins St. Nicolas ; les laboureurs, St. Fortunat ; les cordonniers, St. Crépin ; les maréchaux, St. Eloi ; les peintres, St. Luc ; les avocats, St. Yves ; les charpentiers, St. Joseph. Chaque ville, chaque état a aussi son protecteur : Rome est sous le patronage de St. Pierre ; la France invoque St. Michel et St. Denis ; les Espagnols, St. Jacques ; les Russes, St. Nicolas ; les habitants de Milan, St. Ambroise ; ceux de Montréal, la Vierge Marie ; et la paroisse de M. Larocque, St. Jean. De plus, chaque saint a encore la surintendance d'une certaine classe de malades ; St. Agapet guérit les coliques ; Ste. Apolline, le mal de dents ; Ste. Claire et Ste. Lucie sont pour les maux d'yeux ; St. Jean guérit l'épilepsie ; St. Job, la gale ; St. Dominique et Ste. Pétronille guérissent la fièvre ; St. Libère est fort bon pour la pierre ; St. Blaise, pour tous les maux de gorge ; St. Antoine, de Padoue préserve des dangers de l'eau ; St. Antoine abbé, délivre du feu ; St. Nicolas est invoqué par les jeunes personnes qui désirent se marier ; St. Ramon protége les femmes qui sont dans un état qu'on est convenu d'appeler intéressant ; et St. Lazare les assiste dans leurs couches. Ste. Barbe préserve des maux de la guerre et du tonnerre ; St. Roch, de la peste.

« Il me semble qu'il me serait bien difficile d'être plus clair et plus explicite, M. Atkinson, et que si vous ne voulez point me comprendre, après cette explication, c'est que vous fermerez les yeux bien juste, pour vous donner

le plaisir de dire qu'il fait nuit en plein midi. Il me reste maintenant à vous dire, sur quoi s'appuie l'église catholique pour rendre ce culte aux saints et aux Anges. "

D'abord, quant aux Anges, il faut bien les prier, puisque Abraham voyant venir à lui trois personnes qu'il ne connaît point et qui paraissent être des étrangers dans le pays, va à leur rencontre et, à la manière des Orientaux qui veulent être polis, se prosterne devant eux, les priant de venir prendre quelques rafraîchissements dans sa tente. (Gen. XVIII). Il faut bien les invoquer puisque Dieu dit aux Israélites : *Je vais envoyer mon ange afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde pendant le chemin, et qu'il vous fasse entrer dans la terre que je vous ai préparée.* (Exod. XXIII, 20.) Il faut bien les prier puisque Josué (Jos. V, 15.) après avoir appris qu'il parle à un ange, se prosterne pénétré de respect ; et puisque les deux Tobie, père et fils, après avoir reconnu un ange dans un homme qui leur a conté quelques petits mensonges, se prosternent aussi la face contre terre. Il faut bien les prier, puisque Jacob, après avoir lutté toute une nuit avec un être qu'il croyait un homme, ne voulut pas le laisser aller sans recevoir sa bénédiction. (Gen. XXXII, 26.) Il faut bien les prier, puisque Jacob, *bénissant les enfants de Joseph dit : Que le Dieu, en la présence de qui ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour : que l'ange, qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfants.* (Gen. XLVIII, 15, 16.) Il faut bien les prier, puisque, à la prière de Lot, l'ange ne détruisit pas la ville de Ségor. (Gen. XIX, 21.) Et n'est-il pas écrit (Ps. XC. 11.) : *Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies ?*

Or vous comprenez, M. Atkinson, " qu'une fois le point

de l'invocation des Anges décidé et établi d'une manière si péremptoire, la question est également résolue et décidée par rapport aux Saints. " Et d'ailleurs, lorsque vous vous séparez de quelque ami, n'avez-vous pas coutume de dire, ainsi que tous les chrétiens : "Adieu ! priez pour moi ? Puisque vous trouvez utile de vous recommander aux prières des vivants, " ne peut-il pas l'être aussi de prier les morts ?

Mais il me semble vous entendre répéter ce qu'écrivait une fois St. Augustin (que Dieu ait pitié de son âme !) : *Les esprits des morts sont dans un lieu d'où ils ne voient point ce qui se fait chez les hommes ou ce qui leur arrive.* (Augustin, du Soin des morts.) ; ou dire que, quand bien même les saints pourraient être présents dans un lieu déterminé, il est impossible qu'ils entendent les prières qui leur viennent de plusieurs endroits en même temps, puisqu'il n'y a que Dieu qui soit présent partout. Eh bien ! mon ami, écoutez-moi ; je vais vous apprendre des choses merveilleuses. Voici comment les théologiens levèrent cette difficulté. Les saints, disent-ils, voient toutes choses en Dieu. Ils peuvent aussi être instruits de nos besoins par le message des anges ou par le rapport des âmes de ceux qui meurent.

Les saints voient toutes choses en Dieu : c'est-à-dire que Dieu, pour eux, est une espèce de gazette, sur laquelle ils lisent tout ce qui se passe sur la terre, et surtout les prières de leurs dévots et dévotes. Ainsi une mère y cherche des nouvelles de ses enfants ; un mari vient savoir si sa veuve est remariée ; un bon évêque, si ses curés lisent leur bréviaire ; celui qui a fait de riches legs au clergé, si l'on n'oublie pas de dire des messes en sa faveur.

Les saints sont instruits de nos besoins par le message des anges : c'est-à-dire que les anges, appelés dans l'Ecriture les envoyés de Dieu, sont les petits commissionnaires des hommes, qui paient leurs courses par quelques génuflexions et quelques mèches de cierges.

Les saints connaissent nos besoins par le rapport de ceux qui meurent. " Regardez M. Atkinson, sur les bords de la rivière, cette foule de voyageurs amis qui font route ensemble ! " Une partie vont entrer dans le bateau. Oh ! que de messages ! que de commissions ! que de discours ! quelle confusion ! Mes prières à Ste. Barbe ! dit celui-ci ; les miennes à St. Ramon ! crie celle-là ; mes respects à St. Fiacre ! s'écrie un troisième ; mes adorations à St. Raphaël ! hurle un autre ; mes amitiés à St. Nicolas ! fait entendre un Russe ; mes remercîments à St. Crépin ! s'écrie un cordonnier. Une veuve, d'une voix suppliante, dit : Faites savoir à mon mari que je me porte très-bien, que notre garçon est marié et que nous avons vendu notre vache, (historique). Dites à la Sainte Vierge que j'ai fait brûler un cierge devant une petite boîte contenant un peu de fromage fait de son saint lait ; dites à St. Joseph que j'ai eu l'honneur de me prosterner devant la phiole qui contient un des ahans qu'il poussa en fendant du bois ; dites à l'ânesse de Balaam, si vous la rencontrez, que j'ai eu l'ineffable plaisir de baiser sa queue ; dites à cette chère grand'mère de Dieu que j'ai pendu mes béquilles près d'un de ses autels, s'écrient ensemble plusieurs voix. Enfin, le bateau part, la traversée est bientôt faite, les morts arrivent au ciel, grand tintamarre parmi les saints, les paquets sont distribués, c'est la fin de l'invocation.

Ne trouvez-vous pas ces inventions admirables, M. At-

kinson ? Vous croyiez peut-être que c'est en Angleterre qu'existait le tarif de poste le plus bas ? Vous vous trompiez grossièrement ; et en pensant ainsi, vous montrez clairement " que vous n'êtes qu'un enfant illégitime. La réflexion est un peu amère, n'est-ce pas, l'ami Atkinson ? mais pourquoi avez-vous forcé ce cher M. Larocque à vous la faire ? Laissez les catholiques en paix : jamais ils ne vous provoqueront. " Pour parler de religion, pour éclairer et pour instruire, il faut qu'ils soient poussés l'épée dans les reins. " Tenez, croyez-moi : vous ferez bien de ne plus offrir des sommes si considérables, pour vous faire dire de si rudes sottises ! "

11e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui ordonne de priver le peuple de la Coupe dans le Sacrement de la Sainte Cène.

Jusqu'ici, j'ai suivi autant qu'il m'a été possible, la marche que m'a tracée mon ami de St. Jean ; mais en traitant de cette proposition je vais en dévier tant soit peu. Et la raison en est qu'après les preuves que j'ai données au sujet de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie, je n'ai pas besoin de prodiguer mes raisonnements, pour soutenir que chaque espèce, soit le pain, soit le vin, contient de Jésus-Christ absolument autant que l'autre, et rien de plus.

Je vous ferai donc d'abord remarquer, M. Atkinson, que lorsque dans son dernier souper avec ses apôtres, Jésus-Christ leur passa le pain, en disant : *Prenez, mangez*, il s'adressait non seulement aux douze, mais à tout le peuple ; tandis que lorsqu'il leur passa la coupe en prononçant ces paroles : *Buvez-en tous ;* il ne parlait qu'aux

apôtres. Cela n'est-il pas évident, mon cher ami ? Et pour vous en assurer, quelle meilleure preuve voulez-vous que celle que vous avez pu avoir sous les yeux, si vous avez jamais assisté à la messe ? N'y avez-vous pas vu les prêtres se réserver tout le vin ?

Et si vous alliez consulter M. Larocque, il vous dirait qu'il est facile de comprendre pourquoi les prêtres tiennent si fort à garder le vin, aussi bien que le pain ; qu'il est beaucoup plus délectable de communier sous les deux espèces, que de ne prendre que celle du pain, surtout quand l'autre espèce n'a pas du tout la saveur du sang humain, comme le pensait un bon vieux curé qui ne croyait avoir consacré validement que lorsqu'en vidant son calice, il éprouvait cette sensation qui devait n'être rien moins qu'agréable. Et puis, il vous citerait une petite anecdote d'un ministre qui, s'il faut l'en croire, ne traita pas avec beaucoup de respect le pain et le vin dont il s'était servi en administrant la Cène à un malade. Peut-être ajouterait-il aussi qu'il ne manque pas de prêtres qui traitent très-cavalièrement leur hostie, et qui ne s'inquiètent pas beaucoup de la laisser tomber en corruption ou devenir la pâture des vers. Car, c'est un répertoire d'anecdotes que ce M. Larocque ! Cependant je serais bien surpris s'il vous parlait de l'Eglise grecque unie, que l'on rencontre en Italie, en Hongrie, en Gallicie, en Pologne, en Lithuanie et ailleurs, qui a reconnu la suprématie du pape, et qui est en pleine communion avec l'église de Rome, qui cependant donne aux laïques les deux espèces, le pain et le vin, que les prêtres leur distribuent mêlés ensemble. C'est un des prêtres de cette église qui, il y a quelques années, a fait courir après lui tous les dévots de la Ville-Marie, autrement dite Montréal.

Et pourquoi être si étonné de ce que les prêtres gardent le vin pour eux? Ecoutez un peu M. Larocque : " Les catholiques d'aujourd'hui sont-ils les seuls qui aient ainsi reçu avec foi et amour la communion sous une seule espèce et sans murmurer de ce que la coupe ne leur est point présentée? Non! non! Lisez, M. Atkinson, le 24me ch. de l'Evangile selon St. Luc ; vous y trouverez l'histoire de l'apparition de Jésus-Christ aux deux disciples d'Emmaüs. Au 30ème verset, vous y verrez ce doux Sauveur accédant à l'invitation de ses amis, et prenant le souper avec eux. En ce moment ce qui les avait empêchés de le reconnaître se dissipe, et ils trouvent en lui leur Maître. Donc ces disciples avaient communié sous l'espèce du pain seulement.

Le même soir, pourrait-il vous dire encore, Jésus apparaît aux onze, et à plusieurs autres, qui ne peuvent en croire leurs yeux ; ce divin Sauveur pour les convaincre que c'est bien lui-même, leur demande à manger, ils lui présentent un morceau de poisson rôti et d'un rayon de miel, et il en mange. Donc il communie sous les espèces du poisson et du miel. Et après avoir mangé, il donne les restes du poisson et du miel aux onze et aux autres disciples, c'est-à-dire, aux prêtres et aux laïques, qui communient sous ces espèces, puisque leur esprit fut ouvert aussitôt après. Donc les prêtres, aussi bien que les simples fidèles, doivent communier sous les espèces du poisson et du miel.

Plus tard, (Jean XXI,) il se rencontre de nouveau avec quelques-uns de ses apôtres et d'autres disciples, encore des prêtres et des gens du peuple. Et après leur avoir fait faire une pêche miraculeuse, il leur dit : *Venez, dînez !* Prenant alors du pain, il leur en donne, ainsi que

du poisson. Donc les prêtres et le peuple doivent communier sous les espèces du pain et du poisson ; c'est aussi ce qu'ils font dans le carême.

Mais voulez-vous savoir en définitif la grande raison, la raison péremptoire pour laquelle le peuple ne doit communier que sous l'espèce du pain ? Ecoutez les théologiens du concile de Trente, et ils vous apprendront que le saint concile a retranché la coupe aux laïques, parce que nous disons tous les jours, en récitant l'oraison dominicale : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*, sans parler du vin. Après toutes ces raisons M. Atkinson, si vous ne vous contentez pas de l'espèce du pain, c'est un signe que vous n'avez pas la foi catholique, pas plus que le pape Gélase, qui disait que *ôter la coupe au peuple, c'est un impie sacrilége.* Mais j'espère que vous êtes convaincu et persuadé ; et qu'avant qu'il soit longtemps vous vous rendrez à St. Jean Dorchester, pour y faire votre première communion sous une seule espèce. C'est un moyen infaillible pour aller au ciel, nous dit M. Larocque ; le verset 55ème du ch. 6, de l'Evangile de St. Jean est trop positif, pour qu'il soit possible d'entretenir le moindre doute là-dessus : *Celui qui a fait sa première communion, aura la vie éternelle.* Je termine, mon cher monsieur, en vous priant de penser et de raisonner, ouvrage que vous ne faites pas souvent, dit notre ami Larocque ; la transubstantiation et la communion sous une espèce sont des mystères qui valent bien quelques heures de réflexion ! !

12E PROPOSITION DE M. ATKINSON.

Cent louis, pour un commandement de Christ ou de ses apôtres, qui défend le Mariage du clergé.

Mon pauvre M. Atkinson, pourquoi donc avoir mis ce cher M. Larocque dans l'embarras, par votre proposition ? Il faut vraiment que vous soyez un ennemi systématique de tout sacerdoce, et par conséquent de toute religion ; ou " un de ces mauvais prêtres, que l'église, à cause de leur dépravation, s'est vue obligée de chasser du sanctuaire, en leur en interdisant les fonctions ; ou bien encore un de ces hommes du monde si corrompus dans leurs mœurs, qu'ils regardent la corruption comme une nécessité, et qu'ils s'imaginent que tous les autres sont gâtés et corrompus comme eux. " Au moins ne vous fâchez pas contre moi, si je vous insulte d'une manière si vile ; ce que je dis, ce n'est qu'après mon cher ami. D'ailleurs vous méritez bien ce traitement, pour avoir osé toucher un sujet anssi délicat que le célibat du clergé, sujet qu'aucun prêtre n'aime à entendre traiter. Et je vous avoue que c'est bien à contre-cœur que j'entreprends de vous en dire quelque chose ; toute vérité n'est pas bonne à répéter, surtout en public ; mais quand il y a nécessité, on peut et on doit excuser. Néanmoins, M. Atkinson, je vous avertis que je ne vous ferai pas pénétrer jusqu'au fond de ces mystérieuses catacombes ; je me contenterai d'en entrouvrir tant soit peu la porte.

Et d'abord comment pouvez-vous préférer le mariage au célibat, non seulement pour le clergé mais encore pour le reste des hommes. Ne savez-vous pas que le mariage n'a qu'une pureté relative, et encore cette pureté relative il ne l'a que par la bénédiction du prêtre catholique ? Ne savez-vous pas qu'un homme marié ne peut

être le représentant ni l'image de Dieu ? et qu'Adam, que Dieu avait créé à son image, ne porta cette sainte ressemblance que juste le temps qui s'écoula entre sa création et celle de la femme ? Ne savez-vous pas que dans les pays protestants, où le divorce est permis dans le cas d'adultère, conformément à l'enseignement de Jésus-Christ, le mariage n'est qu'une prostitution légale ? Allez, pauvre M. Atkinson, allez trouver M. Larocque, et vous entendrez sur ce sujet des choses très-édifiantes ; il vous parlera d'un sauvage montagnais, qui savait que le Grand Esprit ne se marie pas ; de Guillaume III qui traita bassement Dean-Swift, ce qu'il n'aurait certainement pas fait, si celui-ci n'eût pas appartenu à un clergé marié ; d'un docteur Mauriceau qui, dans son zèle vraiment catholique, a probablement voulu rendre un signalé service aux prêtres. Il vous racontera une jolie petite anecdote d'un habitant de la campagne qui, en voulant écraser un malheureux prêtre marié, applique à tous les saints pères un nom synonime de pourceau ; et il vous avouera vainement que ce mot est plein de bon sens et de vérité.

Il vous racontera aussi qu'une nuit, il a vu en songe un ministre protestant qui mariait de son lit, un couple qui était venu le trouver ; ce qui sans doute ne manquera pas de vous faire beaucoup rire. Enfin il vous fera quantité de petites histoires, il vous donnera force petites raisons, pour vous prouver que vous devez abandonner votre femme, si vous en avez une.

Mais je m'aperçois que je veux vous faire rompre la lance avec M. Larocque, tandis que je me suis présenté moi-même pour votre antagoniste.

Reprenons donc où nous avons laissé, ou en termes plus

sacerdotaux, revenons à nos précieux moutons, les saints pères, non pas les anciens, mais les nouveaux. Vous préférez donc, M. Atkinson, que les prêtres se marient ? Mais, je vous le demande, " quel moyen d'établir une comparaison entre un clergé célibataire, et un clergé qui, connaissant que la chair est faible et ne voulant pas s'exposer à transgresser grossièrement la loi de Dieu, " ne manque presque jamais de garnir sa maison d'un article de luxe " que les saints prêtres appellent " tout séculier, c'est-à-dire, d'une femme ! " On sait, que l'un, le clergé célibataire, par suite de l'obligation où il est de garder la continence, est sans cesse obligé de se tourmenter pour trouver les moyens de s'abandonner à ces désirs impurs, sans nuire à l'honneur du corps auquel il appartient ; tandis que l'autre, le clergé marié, satisfait sans honte les inclinations de la nature, et jouit, comme tous les autres hommes, du plaisir doux et permis de la société d'une femme et d'enfants que Dieu lui a donnés. " Un député de Jésus-Christ parmi ses frères, devenu la propriété d'une femme, se présente à la pensée de M. Larocque comme quelque chose de tout à fait incompatible et inconciliable. " Il préfère sans doute que les prêtres demeurent leurs propres maîtres, qu'ils aient la liberté de changer de femmes, quand ils le veulent, et qu'ils n'aient pas le trouble d'élever leurs enfants, ni même de les reconnaître pour les leurs. Cela est bien plus compatible et plus conciliable avec leurs travaux spirituels, surtout avec la confession.

Et puis " il est tout naturel que le prêtre ait dans sa manière d'être, de vivre ou d'exister quelque chose qui empêche qu'on ne le puisse confondre avec le commun des hommes " ; il ne doit pas respirer le même air que

les autres, ni manger comme les autres, ni se contenter d'une femme comme les autres, ni marcher comme les autres ; c'est aussi pourquoi M. Larocque marche sur le corps de ces chers ouailles, auxquelles il a soin de dire qu'elles ne sont pas dignes de baiser la semelle de ses souliers ; c'est pourquoi les Frères Ignorantins ont tellement horreur de l'eau, que jamais ils ne se lavent le corps, et le visage seulement une fois par semaine ; c'est pourquoi les dévots capucins, et beaucoup d'autres moines, laissent, par esprit de pénitence, courir sur leurs corps, de petits animaux que les naturalistes placent parmi les aptères, et qu'un zoologiste peut regarder une fois avec une espèce d'intérêt, pour en étudier les mœurs, mais que le commun des hommes regardent avec dégoût.

Non, mille fois non, M. Atkinson, les prêtres ne se mettront jamais au niveau des autres hommes, en consentant à vivre de la vie commune et ordinaire. Un prêtre ayant une femme et des enfants légitimes, pourrait-il remplir ses fonctions ? Pourrait-il obéir aveuglément au pape, et au pape seul, s'il était citoyen comme les autres ? Je dirais bien encore que " les femmes, aussi bien que les hommes, traiteraient difficilement de leurs affaires spirituelles et des secrets de leur âme avec un prêtre marié ; qu'il n'y aurait plus dans bien des cas où le cœur a besoin de se soulager, la même facilité d'épanchement, s'il s'agissait d'aller verser le secret de ses pensées les plus intimes dans le sein d'un homme qui, aussitôt après être devenu le dépositaire, rentrerait dans la vie commune de la famille " mais je craindrais de faire rire à mes dépens, et vous pourriez me rapporter l'exemple des prêtres de l'Eglise grecque unie, dont je vous ai parlé dans l'article précédent, qui sont presque tous mariés, et qui sont

pour le moins aussi respectés de leurs ouailles et beaucoup moins intimes avec celles du sexe que les prêtres latins.

Enfin je vous dirai, mon cher M. Atkinson, que ce n'est pas la faute du catholicisme si vous ne connaissez pas la vertu de chasteté et de continence telle qu'elle est pratiquée par le clergé catholique, et si vous n'entendez rien à la pureté cléricale, à la salutaire violence que se font les prêtres, pour acheter le ciel, dit M. Larocque ; mais il ne faut pas en être étonné ; aucun prêtre ne vous a mis de sa salive sur les oreilles en vous disant le mot magique *Ephpheta ;* c'est aussi pour la même raison que vous n'entendez rien à l'humilité, à la pauvreté, à l'obéissance et à la chasteté du clergé séculier.

Je croyais terminer ici ma réponse à votre proposition, mais je me rappelle la promesse que je vous ai faite de lever un peu le couvercle du sépulcre qu'on nomme chasteté sacerdotale ; et comme un honnête homme doit toujours tenir sa promesse, quoi qu'il lui en coûte, je me vois dans la nécessité de continuer. Regardez donc vite je vous prie ; car n'ayant pas le nez conformé de la même manière, que celui de Lady Aylmer, je ne désire pas aspirer longtemps l'air imprégné de l'odeur particulière de la virginité des moines et des prêtres.

Et d'abord, sentez un peu l'odeur de la théologie sur l'article du célibat ; dans tous les traités vous verrez que pour un prêtre il vaut mieux vivre dans le concubinage que se marier. Ouvrez Hosius à l'article confession : *On blâme Pighius d'avoir écrit qu'un prêtre qui, par la faiblesse de la chair, est tombé dans la paillardise, a fait un moindre péché que s'il était marié. Quelques-uns pensent que c'est une doctrine honteuse, mais pour les catholi-*

ques elle est très-honorable. Lisez Costerus sur le célibat des prêtres : *Quoiqu'un prêtre qui s'abandonne à la fornication, ou qui entretient une concubine dans sa maison, se rende coupable d'un grand sacrilége, néanmoins il ferait un crime beaucoup plus horrible s'il se mariait.* Voyez le cardinal de Campeggio : *Pour les prêtres, c'est un beaucoup plus grand crime de se marier que d'avoir chez eux un grand nombre de prostituées.* Sentez encore Mathias Aquensis, mais en vous tenant le nez pour ne pas trop inspirer : *Celui qui, après avoir fait vœu de continence, se fait la propriété d'une femme, pêche plus que celui qui, par fragilité humaine, aurait affaire à cent concubines.*

Tournez-vous maintenant d'un autre côté, pour connaître comment fleurent les papes. Le pape St. Damase fut accusé plusieurs fois d'adultère ; il en est de même de St. Symmaque. Paul I dans une de ses lettres à Pepin, roi de France, le prie de lui faire l'honneur de tenir sur les fonts de baptême un fils qui lui était né depuis quelques jours.

Boniface VI était un homme d'un caractère infâme, il menait une vie scandaleuse et avait été déposé deux fois. Sergius III, au rapport de Luitprand, mena publiquement une vie souillée de scandales avec la fameuse courtisane Marozie, dont il eut un fils qui fut aussi pape sous le nom de Jean XI. Selon Baronius, il était l'esclave de tous les vices, et le plus méchant des hommes. Jean X obtint le pontificat par le moyen de Théodora, parce qu'elle en était éprise et qu'il répondait à son amour. Jean XII commit adultère avec la femme de Raynier, un de ses soldats ; inceste avec Stéphanie, concubine de son père ; fornication publique avec une veuve et sa nièce ; il fit du palais des pontifes un sérail, un

lieu de débauches, de prostitution ; les femmes avaient peur d'aller en pèlerinage à Rome ; il forçait les veuves et les vierges à satisfaire à ses désirs impurs. Ayant été surpris au lit avec une femme mariée, il fut tué par le diable, disent les historiens, ou plutôt par le mari de cette femme. Benoit IX était adonné à toutes sortes de vices, il se vautra dans les débauches les plus honteuses, dans les excès de la dépravation. Clément V entretenait publiquement à Avignon la fille du comte de Foix, avec laquelle il vivait, au grand scandale des habitants ; il avait aussi un neveu qui servait à ses affreux plaisirs. Benoit XII promit à Pétrarque de le faire cardinal et de le combler d'honneurs, s'il voulait lui livrer sa sœur, âgée de dix-huit ans et très-belle. N'ayant pas réussi auprès de lui, il gagna son frère qui ne put résister aux présents que lui fit ce vieillard dissolu. Clément VI prodiguait les revenus de l'église en faste, en festins, en filles de joie. Il disait qu'il avait été promu à la dignité papale par une expresse volonté de Dieu, parceque ses premiers bénéfices ne pouvaient le nourrir. Jean XXIII se rendit coupable de fornication, d'adultère, d'inceste ; plus de trois cents nonnes servirent à ses passions et il commit ces abominations qui attirèrent le feu du ciel sur Sodome. Tous ceux qui le connaissaient en parlaient comme d'un diable incarné. Innocent VIII se vantait sans scrupule d'avoir nombre de bâtards. Alexandre VI fut un monstre infernal qui vainquit tous les scélérats passés. On connaît l'épitaphe de sa fille Lucrèce, faite par Pontanus :

Hoc jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re
Thais, Alexandri filia, sponsa, nurus.

Dans ce tombeau repose Lucrèce de nom, mais en réalité Thaïs, fille, épouse et bru d'Alexandre. Bur-

chard dit que du temps d'Alexandrie, le palais apostolique fut échangé en la maison de prostitution la plus infâme. Il parle d'une fête donnée par Valantin, bâtard du pape, dans le palais même du saint pontife, à cinquante des femmes les plus débauchées de Rome, et décrit les obscénités que l'on fit en cette occasion en présence du pape et de sa fille et femme Lucrèce. Jules II était un ivrogne, et il aimait les femmes autant que le vin. Léon X ruina le trésor pontifical pour ses maîtresses et ses bâtards. Paul III avait un fils et une fille, avec laquelle, dit-on, il commit inceste. Jules III était un infâme sodomite ; peu après son élection, il fit cardinal un jeune garçon qui n'avait d'autre mérite que d'être beau, et de servir aux instincts contre nature de sa sainteté. Grégoire XIII avait eu un fils illégitime avant d'être cardinal. Innocent X, avant sa promotion, avait eu avec la veuve de son frère, un commerce illicite, qu'il continua après être devenu pape. Pie VI était un adultère, un incestueux, un sodomite ; il passait son temps dans l'ivresse avec ses maîtresses et ses mignons ; chaque nuit le Vatican devenait le théâtre de saturnales dégoutantes, auxquelles prenaient part le pape, sa fille et les deux fils qu'il avait eu de sa sœur ; chaque matin Rome apprenait par les indiscrétions des officiers du palais, quels avaient été les favoris du saint père durant la nuit, si c'étaient ses bâtards, ses pages, ou ses marmitons. Il surpassa en débauches l'infâme Roderic Borgia, autrement dit Alexandre VI. Grégoire XVI, dit-on, aimait les femmes de ses valets encore plus que le vin.

Eh ! M. Atkinson, je m'aperçois que depuis longtemps vous vous tenez les narines à deux mains ; qu'avez-vous donc ! Le parfum qu'exhalent tant de sainteté vous

répugne-t-il ? Vous ne savez peut-être pas que tous ces hommes que vous appelez des scélérats sont de très-saints personnages ? Vous n'avez donc pas lu le *Dictatus Papæ* de Grégoire VII, où il est dit qu'*il est très-certain que le pontife romain, dûment élu, devient saint par les mérites de saint Pierre, suivant le témoignage de St. Ennodius, évêque de Pavie et de beaucoup de Pères, comme il est rapporté dans les décrets du pape Symmaque ?* Mais puisque vous le désirez, respirons un peu l'air ordinaire ; tout de même, je sens que je suis presque asphyxié ; cette atmosphère embaumée ne me convient pas.

Maintenant que vous êtes remis, M. Atkinson, ouvrons la porte un peu plus et considérons, mais pour un instant seulement, la chasteté du clergé en général.

Déjà dès le troisième siècle, les prêtres célibataires ayant une plus grande réputation de vertu que les autres, les prêtres consentirent en général à satisfaire les désirs du peuple ; mais ils le firent de manière à ne pas s'opposer entièrement à leurs propres inclinations. Ils s'adjoignirent des femmes qui avaient fait vœu de chasteté perpétuelle ; et c'était une chose bien commune pour un ecclésiastique de partager sa couche avec une de ces belles saintes. Dans le quatrième siècle, les cénobites étaient accusés de pratiques scandaleuses ; et les sarabaïtes, moines vagabonds, étaient des débauchés de première classe. Dans le sixième siècle, les monastères, tant d'hommes que de femmes, étaient devenus des objets de malédiction pour les nations. Les moines étaient abandonnés au luxe, à l'intempérance, à la débauche et à toutes sortes de vices. Grégoire, évêque de Tours, dépeint les monastères de son temps, comme des asiles de prostituées, et comme l'école de tous les vices. D'après

les lettres du pape Grégoire I, il paraît que partout où la loi du célibat avait pris pied, les ecclésiastiques gardaient des concubines, les évêques s'abandonnaient au libertinage et à la débauche. Une lettre de Boniface, apôtre de la Germanie, nous apprend qu'en France les ecclésiastiques, depuis les premiers jusqu'aux derniers, les évêques aussi bien que les prêtres et les diacres, menaient, au huitième siècle, la vie la plus débauchée et la plus dissolue ; l'inceste, la fornication, le concubinage et l'adultère étaient choses communes parmi eux. Quelques-uns avaient quatre, cinq concubines et davantage. Dans le neuvième siècle la perversité du clergé était si grande que le concile de Metz, pour mettre fin au plus monstrueux des crimes, dut défendre aux prêtres de garder dans leurs maisons leurs mères ou leurs sœurs. St. Bernard dit que, dans le douzième siècle, on ne voyait partout que fornications, adultères, incestes, infamies et vile débauche. Et Honoré d'Autun accuse de ces crimes les princes, les moines, les prêtres et les nonnes. Voulez-vous connaître l'horrible souillure du treizième siècle, lisez Matthieu Paris ; celle du quatorzième, ouvrez Alvarez Pelagius, qui vous apprendra que les cloîtres étaient des lieux de prostitution, dans lesquels on se livrait à la débauche, à l'ivrognerie, à des discours impurs et sales, &c, &c, et que l'horrible péché de Sodome était en vogue dans les églises les plus augustes et les plus vénérables. Eneas Sylvius vous fera connaître les crimes du clergé pendant le quinzième siècle ; Cornelius Mus, évêque de Bilonte, vous parlera de ceux du seizième : voici comme il s'exprimait au concile de Trente : *Il n'y a pas de souillure, quelque monstrueuse qu'elle puisse être, pas d'infamie, pas d'impureté, dont le peuple et le*

clergé ne soient coupables. Et dans le dix-huitième siècle Scipio Ricci, évêque de Pistoie, entreprit de purifier les monastères et les couvents de son diocèse, mais il ne fut pas aussi heureux qu'Hercule qui réussit à nettoyer les étables d'Augias. Les rapports qu'il fait des crimes des religieux et des religieuses de l'ordre de St. Dominique surpassent tout ce qu'on peut imaginer sur le sujet d'ordures et de saletés. Et croyez-vous M. Atkinson, que le dix-neuvième siècle le cède aux autres ! Allez en France, en Espagne, en Pologne, en Autriche, en Italie, partout où il y a un clergé catholique ; partout vous respirerez l'air infect de la chasteté sacerdotale et monacale. Ou si vous ne voulez pas parcourir tant de pays, venez nous visiter, et d'après ce que vous verrez parmi nos prêtres irlandais, et même parmi le clergé canadien, qui passe pour le clergé catholique le plus moral de la terre, vous pourrez juger du reste.

Mais fermons la porte de ce sépulcre horrible ; et que Dieu veuille que ce soit pour ne plus jamais l'ouvrir ; puis passons enfin à votre treizième proposition.

13e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, pour un passage de l'Ecriture qui ordonne de croire au Purgatoire.

" Vous ne saviez peut-être pas, M. Atkinson, quand vous avez établi votre proposition, que le mot de purgatoire est quelque chose d'aussi drôle pour les protestants du Canada que pour ceux d'Angleterre. Vous ne saviez peut-être pas non plus qu'en Canada, dans certaines familles de votre croyance, on parle du purgatoire si souvent et avec un si malin plaisir, que les enfants eux-mêmes s'en amusent et en font des surnoms ou sobriquets pour

leurs petits camarades catholiques." Eh bien ! si vous l'ignorez, M. Larocque a le plaisir de vous l'apprendre ; et à l'heure qu'il était quand il a écrit son pamphlet, il était tel d'entre les enfants de sa paroisse que ses petits compagnons d'école protestants, n'appelaient ou n'apostrophaient jamais autrement que par le nom de "*Petit Purgatoire !*" N'y a-t-il pas là, je vous le demande, de quoi fâcher tout rouge, la sainte confrérie ?

Vous paraissez donc douter de l'existence du purgatoire, M. Atkinson. Eh bien ! suivez-moi ; et je vais vous amener son origine, ses preuves, etc. D'abord il est clair d'après grand nombre de saints Pères et de théologiens très-catholiques, que le purgatoire n'a pas toujours existé : St. Justin, St. Cyprien, Tertullien, St. Grégoire de Nysse, St. Grégoire de Nazianze, St. Basile, St. Cyrille d'Alexandrie, St. Jean Chrysostôme, St. Athanase, St. Jérôme, St. Augustin et beaucoup d'autres Pères encore ne le connaissaient point. Et en cas que vous récusiez ma parole, je prendrai la peine de vous citer des endroits de leurs écrits qui vous convaincront de la vérité de ce que j'avance.

Quand nous disons qu'après la mort, les âmes des injustes existent et sont tourmentées, mais que les âmes des gens de bien sont heureuses et exemptes de châtiment ; nous pensons que nous répétons les mêmes choses que les poètes et les philosophes. (Justin, Apol. pro Chris. P. secunda.)

Les justes sont appelés à un lieu de rafraîchissement, les injustes sont jetés dans un lieu de tourment : la récompense est aussitôt accordée aux fidèles ; mais le châtiment est infligé aux méchants. (Cyprien de Mortalitate. Sect. 11).

Nous faisons injure à Christ, quand nous ne supportons pas avec courage, le départ de ceux qu'il appelle à lui ;

comme s'ils étaient à plaindre ! (Tertullien, de Patientiâ ; chap. 9.)

Il vaut mieux se corriger et se purifier maintenant, que d'être envoyé dans le tourment, où c'est le temps d'être punis, et non d'être purifié. (Grégoire de Nazianze, Orat. 15 in Plag. Grand.)

C'est ici le temps de la repentance, l'autre vie qui vient après celle-ci, est le temps de la rétribution ; cette vie est le temps du travail ; l'autre, celui de la récompense. (St. Basile, in Proem. in Regul.)

Je pense que nous devons décider comme étant grandement probable que les âmes des saints, quand ils quittent leurs corps, tombent entre les mains de Dieu comme entre celle du père le plus tendre ; et ne restent pas sur la terre, comme l'ont imaginé quelques incrédules, jusqu'à ce qu'elles aient l'honneur de la sépulture ; elles ne sont pas non plus emportées comme celles des méchants, dans un lieu de châtiment horrible, c'est-à-dire, en enfer ; mais plutôt elles s'envolent dans le sein du père de tous ; notre Seigneur et Sauveur nous ayant d'abord préparé le chemin. (Cyrille d'Alexandrie, in Johan. Evang. Lib. 12, ch. 36)

Le royaume des cieux est semblable à un père de famille. Le père de famille c'est Christ, dont les cieux et la terre sont la maison. Mais sa famille est céleste et terrestre ; pour elle il a bâti une maison consistant en trois appartements ; l'enfer, le ciel et la terre. Les combattants sont sur la terre ; les vaincus, dans l'enfer ; et les conquérants, dans le ciel. (Chrysostôme, Homel. in Matth. 12.)

Il ne faut pas appeler mort ce qui arrive aux justes ; c'est une translation ; ils sont transportés de ce monde dans le repos éternel ; ils sortent comme d'une prison, de leur vie de misère, vers le bonheur qui leur a été préparé. (St.

Athanase, de Virgin.) St. Jérôme dans son Epître 25, consolant Paul de la mort de sa fille, parle de deux lieux seulement, *l'enfer avec ses feux éternels, et la gloire, vers laquelle les croyants sont aussitôt conduits par les anges.*

St. Augustin s'exprime ainsi : *Après cette vie, il n'y a ni repentir ni satisfaction.* (Homel 50.) *Il n'y a pas de liéu mitoyen, celui qui n'est pas avec Christ doit aller avec le diable..... La foi catholique, s'appuyant sur l'autorité divine, croit que le premier lieu est le royaume des cieux ; et le second, l'enfer ! Quant à un troisième, nous l'ignorons complètement.* (De Peccat. Merit. et Remiss. Lib. 1, ch. 28.) Néanmoins de son temps on commençait à avoir quelque soupçon de l'existence du purgatoire, puisqu'il dit quelque part qu'*il n'est pas incroyable qu'il y ait après cette vie un feu qui purifie.*

Le vénérable Père s'exprime ainsi : *C'est ici qu'est le lieu où s'exerce la miséricorde ; après ce monde, il n'y aura de lieu que pour la justice.* (in Psalm. 6.)

St. Anselme dit : *Aussitôt qu'ils ont laissé la chair, ils se reposent dans la foi céleste.* (in 2, Cor. V.)

Je vous prierai de considérer encore ce que dit Polydore Virgile, auteur qui était bon catholique : *Il n'y a point d'homme de bien et vrai chrétien, qui doute s'il y a un purgatoire. Toutefois jadis, il ne s'en parlait point, ou bien rarement, voire qu'encore les grecs ne le peuvent croire. Car tandis qu'on avait affaire du purgatoire, aucun ne se souciait des indulgences, vu que d'icelui dépend la force et la vigueur d'icelles. Si tu ôtes le purgatoire, de quoi serviraient les pardons? On a eu recours aux indulgences, lorsque la crainte des peines et tourments du purgatoire a étonné les hommes.* (Mémoires et histoire de l'origine, invention et auteurs des choses, liv. 8, ch. 1.)

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

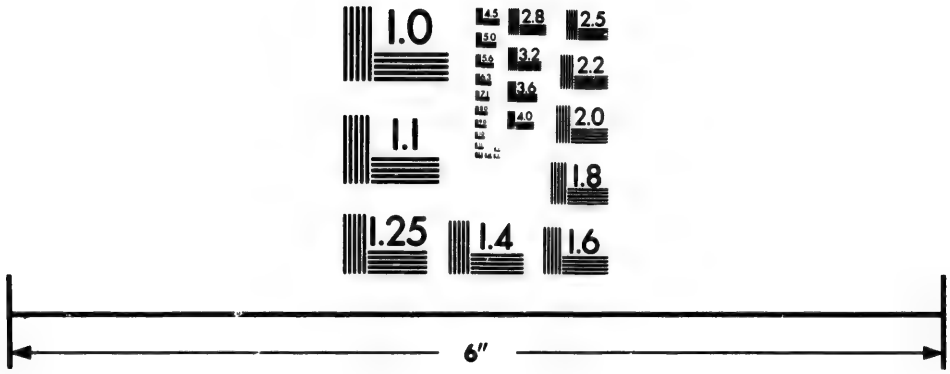

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

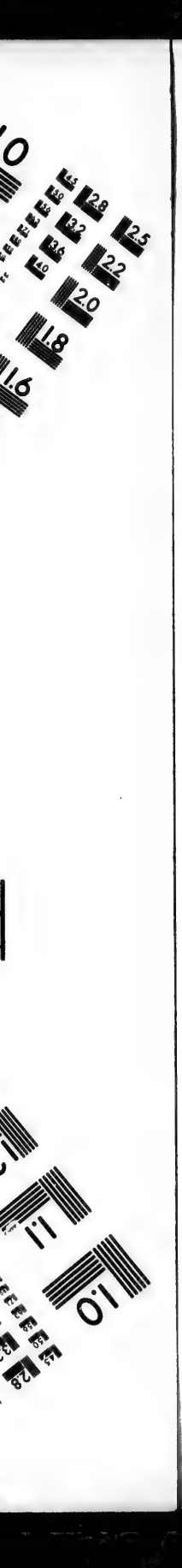
2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

Le voyez-vous, M. Atkinson? le purgatoire n'a été creusé que pour engager les dévots à acheter des indulgences. Or les indulgences ne sont pas de bien vieille date.

Ecoutez encore Alphonse de Castro, archevêque de Compostelle, qui dit au 8ème liv. de son histoire des Hérésies : *Dans les anciens auteurs, il n'est presque fait aucune mention du purgatoire surtout parmi les grecs; aussi n'y croient-ils pas. Cependant il n'y a que les hérétiques qui osent le nier, sous ombre que les anciens n'en ont fait aucune mention. Car Dieu éclairant tous les jours l'Eglise de plus en plus, elle avance aussi tous les jours dans ses membres..... La postérité connaîtra plus ouvertement des choses qui nous sont inconnues.* Sans doute, M. Atkinson, plus le monde avance, plus on fait de découvertes ; témoin, les vaisseaux à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes électriques. Ce sont des faits que vous ne pouvez nier. Si vous viviez encore cent ans seulement, vous verriez beaucoup d'inventions nouvelles dans la religion romaine. On dit même qu'il n'y a pas bien longtemps, un prêtre irlandais a découvert qu'il y avait dans le purgatoire huit appartements ; le premier pour les pauvres, le deuxième pour les dames de la classe commerciale, le troisième pour les grandes dames, le quatrième pour les marchands, le cinquième pour les nobles, le sixième pour les grands seigneurs, le septième, pour les princes, et le huitième pour les rois !

Mais laissons ces perspectives brillantes et probablement lucratives pour la sainte église, et venons en à ce qu'on appelle la réalité. Le purgatoire donc, qui n'existait pas dans les premiers âges du christianisme, par ce qu'il n'y en avait pas besoin, vu que le trésor des indul-

gences n'avait pas encore été formé, je vous dis, M. Atkinson, qu'il existe maintenant.

Le pape St. Grégoire-le-Grand ne l'a-t-il pas découvert sous le Mont Etna, où lui-même, ainsi que grand nombre de dévots et de dévotes ont vu des âmes, les unes sur des grils, d'autres rôtissant à la broche, celles-ci brûlant au feu ; celles-là gelant dans l'eau ; quelques-unes étant mises à la fumée dans la cheminée ? Odilon, abbé de Cluny, n'entendit-il pas des voix plaintives et des gémissements sortir de la même montagne ? Et d'ailleurs, il n'est pas une paroisse où l'on ne raconte des apparitions de revenants, des visions d'âmes souffrantes qui demandent l'aumône de quelques messes, de quelques cierges, pour terminer leurs peines expiatoires et s'envoler au ciel. Ici c'est une vieille femme qui a vu en songe l'âme d'un de ses voisins se plaignant de ce que personne ne voulait adoucir ses tourments. Là, c'est une veuve qui a entendu les gémissements de son époux qui n'a pu accomplir un vœu qu'il avait fait avant sa mort. Plus loin, ce sont des enfants qui ont été effrayés par des fantômes, des feux follets, signes certains que leurs parents ont besoin de messes, de prières pour entrer dans le ciel.

Comme protestant, ces faits, sans doute, ne vous satisfont pas ; vous vous dites que ce sont des histoires de vieilles femmes, et vous en appellerez à la Bible. Eh bien ! voici de la Bible, et en passant, remerciez avec moi, M. le curé de St. Jean, de s'être donné la peine de feuilleter tout l'Ancien et le Nouveau Testament, pour faire le choix des passages que je vais vous citer.

On lit dans l'Evangile de St. Matthieu (XII, 32.) ces paroles de notre Seigneur : *Si quelqu'un parle contre le Saint Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle ni en l'au-*

tre, c'est-à-dire, *jamais*, expression employée. (Marc. III, 29.) Donc il y a un purgatoire.

Dans les actes des apôtres (II, 24.) Saint Pierre dit que Dieu a ressuscité Jésus-Christ, *ayant dissipé les douleurs de l'enfer*. Donc encore il y a un purgatoire ou des limbes; car, suivant M. Larocque, c'est la même chose; et ce purgatoire, c'est l'enfer, où l'on dit tous les jours, en récitant le symbole des Apôtres, que Jésus-Christ est descendu : *Est descendu aux enfers.*

Qui sont encore *ces esprits qui étaient en prison* dont parle aussi St. Pierre (1, Ept. III, 19)? N'étaient-ce pas ces incrédules, ces impies dont la malice était extrême, et dont toutes les pensées étaient en tout temps appliquées au mal (Gen. VI, 5.) qui avaient attiré sur eux la colère de Dieu, et dont il avait purgé la terre par le déluge? Or s'il y a un enfer, c'est là sans doute que les incrédules doivent habiter. Donc cette prison, c'est l'enfer, ou par catachrèse le purgatoire.

Notre Seigneur (Luc XII, 58, 59.) fait une allégorie pour nous montrer qu'il faut nous hâter de nous réconcilier avec notre prochain. Donc il y a un purgatoire.

Dans la 1ère Ept. aux Corinthiens (III, 12, etc.) St. Paul parle de certains prédicateurs de l'Evangile, qui auront prêché d'une manière imparfaite et dont l'ouvrage sera consumé par le feu, au jour du Seigneur ; c'est-à-dire, dont le jugement du Seigneur consumera, rejettera l'ouvrage. Cependant celui qui aura ainsi prêché d'une manière défectueuse ne laissera pas d'être sauvé, mais comme en passant par le feu, sans être suivi de ses œuvres défectueuses, sans en rien emporter avec lui. Donc il y a un purgatoire.

On lit encore (2, livre des Machabées XII.) qu'après

une bataille dans laquelle étaient péris un grand nombre de soldats, sous la robe desquels on trouva des choses consacrées aux idoles, et qui par conséquent étaient morts en péché mortel, sans s'en être confessés et sans en avoir reçu l'absolution du grand prêtre, Judas Machabée, bon catholique, fit une collecte et envoya à Jérusalem une assez forte somme d'argent pour faire dire des messes pour ceux qui avaient ainsi succombé en punition de leur crime. Donc il est bon de prier pour les âmes que l'on sait être morts en péché mortel, et qui par conséquent ne peuvent être qu'en enfer.

Enfin, M. Atkinson, préparez-vous à recevoir le coup de grâce, je vais tirer sur vous à bout portant ; recevez donc mon dernier syllogisme.

Vous savez, ou vous ne savez pas que la prière que font les prêtres, à la messe, pour les morts, et que l'on nomme le *Memento*, est ainsi conçue : *Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes qui nous ont précédé avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de la paix.* Or, ceux qui souffrent les peines horribles du purgatoire, tel qu'on l'entend, ne dorment certainement pas du sommeil de la paix. Ceux donc pour qui cette prière est faite ne peuvent être que les saints glorifiés, tels que les apôtres, la Vierge, etc. Et ce sentiment semble être approuvé par les anciennes liturgies, particulièrement par celle qui est attribuée à St. Chrysostôme : *Nous vous offrons ce raisonnable service pour ceux qui reposent dans la foi ; pour nos pères, les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Evangélistes, les Martyrs, principalement la très-sainte mère de Dieu.* A moins qu'on ne veuille dire que ces saints sont encore dans le purgatoire ou les limbes. De sorte que maintenant encore, soit dit

en passant, on prie pour le repos des saints décédés, qui en récompense intercèdent pour les vivants.

De plus il est une autre prière que l'on adresse à Dieu en faveur des morts, dans laquelle on s'exprime ainsi : *Seigneur Jésus-Christ, roi de gloire, délivrez les âmes de tous les fidèles trépassés, des peines de l'enfer et de l'abîme profond ; délivrez-les de la bouche du lion ; que le tartare ne les engloutisse point, qu'elles ne soient pas enveloppées d'obscurité, mais que le porte-enseigne St. Michel les transporte dans la sainte lumière que vous avez promise autrefois à Abraham et à sa postérité.* D'où vous voyez, M. Atkinson, que l'on prie aussi pour les âmes qui sont en enfer.

Par ces deux prières et par les passages de la Bible que l'on apporte pour prouver le purgatoire, il est évident que, pour la sainte église romaine, les limbes, le purgatoire, le ciel, l'enfer, c'est un même et unique lieu. Or vous admettez qu'il y a un ciel, un enfer. Donc il y a un purgatoire. Et ayez la bonté de me donner les cent louis que j'ai bien et dûment gagnés, puisque j'ai été plus fin que le Révérend Père Jésuite Cotton, qui même avec l'assistance du diable, n'a pas pu trouver un seul texte de l'Ecriture pour prouver cette doctrine.

14e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à quiconque pourra prouver que le Seigneur Jésus et ses apôtres ont commandé de prier dans une langue non comprise du peuple.

D'abord, M. Atkinson, avant de parler sur ce sujet, je voudrais savoir si M. Larocque, qui " a gagé que dans cette proposition, vous avez voulu parler de la langue latine, dont l'Eglise romaine fait usage dans sa liturgie,

c'est-à-dire, dans la confection et l'administration de ses sacrements ainsi que dans ses consécrations et ses bénédictions ; " je voudrais savoir, dis-je, s'il a gagné sa gageure. Oui, dites-vous. Pauvre M. Atkinson, que vous êtes simple ! Vous croyez donc que le peuple a quelque affaire dans la liturgie, c'est-à-dire, dans la messe, la pénitence, la confession, le baptême, les diverses bénédictions, etc ? Ah ! c'est bien là ce qu'on peut appeler " une sottise et une ignorance pommées ! " Sachez une fois pour toutes que le peuple, dans l'Eglise romaine, n'a pas besoin de prier, et aussi ne le peut-il pas, puisqu'il n'est qu'un troupeau de brebis, d'animaux sans raison, comme disait le Jésuite Lainez. C'est le prêtre qui prie pour tous ; " il ne peut donc y avoir aucune nécessité que d'autres que lui comprennent toutes les paroles de ses prières. Pour le peuple, qui ne fait qu'entrer en participation de ces prières, sans jamais les faire lui-même, il suffit qu'il sache ce que fait actuellement le prêtre " ou au moins ce qu'il doit faire, " et qu'il joigne son intention ou sa volonté à celles du prêtre, pour avoir part au mérite et au bénéfice de ces prières, que le prêtre fait au nom et par l'ordre de l'Eglise, qui, en l'ordonnant prêtre, l'a consacré et député pour prier pour le peuple, comme le prêtre le sait fort bien. Aussi celui qui ne veut pas obstinément l'ignorer, peut savoir que le peuple compte tellement sur le prêtre, lorsque le prêtre agit au nom de l'église, et remplit dans l'assemblée des fidèles des fonctions purement sacerdotales, comme celle de dire la messe ou d'administrer les autres sacrements, qu'il se croit généralement dispensé de toute formule extérieure de prière, et qu'il se contente de la prière d'un silence et d'un recueillement " voire d'un sommeil

religieux, " pourvu qu'en commençant il ait uni son intention à celle du prêtre. S'il fait quelque chose de plus, c'est par un sentiment de louable piété, mais non par un devoir absolu. " C'est tout juste comme cette statue de Vaucanson, dont vous avez peut-être entendu parler, qui jouait sur le flageolet et le tambourin une vingtaine d'airs, menuets, rigodons ou contredanses. On appelle ces machines des automates.

Tout ce que je viens d'écrire, M. Atkinson, je le tiens de la bouche même ou plutôt de la plume de notre savant ami de St. Jean ; je vous avoue que je n'avais pas assez étudié la machine pour pouvoir en parler si savamment ; " il faut être un peu plus adroit que vous ou que moi pour séparer toutes les pièces qui la composent, et les remettre en ordre. "

" Je vais à présent avoir la charité de vous dire pourquoi l'église romaine garde dans sa liturgie, l'usage de la langue latine. " Et autant que je le pourrai, je vais me servir des lumières merveilleuses du curé de St. Jean ; " tachez au moins d'avoir assez de bon sens et de mémoire pour comprendre et retenir ce qu'il vous dira. "

" Toute langue changeante, a dit M Demaistre, à propos du sujet qui nous occupe, convient peu à une religion immuable. "

Or la religion romaine, depuis le temps de Numa Pompilius, environ 716 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à aujourd'hui, si l'on en excepte une bien courte période, a été sensiblement la même. Même souverain pontife, qui prend le nom de Dieu, qui se fait baiser les pieds et qui se dit l'interprête de la volonté divine. Même manière d'offrir les sacrifices, robe blanche, tunique de couleur, tête rasée, pectoral, amict, cierges allumés, en-

cens, inclinations de tête, aspersion d'eau salée, etc. Mêmes sociétés religieuses d'hommes ou de femmes, qui vivent de la graisse du peuple. Mêmes fêtes et processions, même manière de compter les prières, etc. etc. etc. Il était donc convenable qu'elle conservât toujours la même langue. Elle ne sacrifie rien aux changements ni aux révolutions du temps ; et la langue invariable de sa liturgie la rend par là même immuable ; et cette langue uniforme, que personne ne comprend, la rend universelle. " Sublime idée, s'écrie M. Demaistre, qui fait que d'un bout du monde à l'autre, le catholique qui entre dans une église de son rite, est chez lui et que rien n'y est étrange à ses yeux. "

En arrivant à n'importe quelle église, il ne comprend pas plus qu'il est compris ; c'est du latin partout. Il faut pourtant en excepter l'église grecque unie de Hongrie, de Pologne et de Gallicie, dont tous les membres comprennent les prières que font leurs prêtres, qui prient même dans leur messe, en langue slave, langue parlée par le peuple. Peut-être M. Larocque vous donnera-t-il pour raison de cette exception, que ces prêtres étant mariés et vivant par conséquent comme les autres hommes, il n'est pas surprenant qu'ils parlent aussi comme les autres hommes.

Mais continuons. " La fraternité qui résulte d'une langue commune, ajoute M. Demaistre, est un lien mystérieux d'une force immense. " " Et, continue M. Larocque, l'église catholique a seule pu saisir cette vérité et la réduire en pratique. D'ailleurs l'église romaine doit parler latin, parce que la langue latine est sa langue naturelle, c'est-à-dire, celle qu'elle a parlée à sa naissance, " dès la fondation de Rome. " Un enfant parle toujours

la langue de son père et de sa mère, " voilà sans doute pourquoi Rome papale se sert de la langue de Rome païenne. Oui, " à la langue qu'elle parle, on reconnaît l'antiquité de la religion romaine, " on voit clairement qu'elle est plus ancienne que Jésus-Christ même ; on comprend d'où elle sort.

Je termine enfin par le cri de M. le curé de St. Jean : " Permis à ces nouvelles religions de trouver beau de parler comme tous les hommes ! " Comme si la religion avait quelque rapport avec les hommes ! Comme si ce n'était pas une affaire qui ne regarde que la Divinité et la caste sacerdotale ! Cher M. Atkinson, pensez-y donc un peu !

15e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à quiconque produira un passage de l'Ecriture, qui autorise l'Eglise de Rome à accorder des Indulgences pour les péchés.

Pour parler des Indulgences, il faut d'abord savoir que l'église catholique enseigne qu'on peut avoir ou ne pas avoir regret de ses péchés, ce qui a bien du bon sens. " Les théologiens s'accordent tous, " (ce qui est très-rare) " à enseigner que le péché est tout à fait effacé, lorsque la grâce de Dieu agit sur le pénitent avec une telle efficacité, que, pénétré de la foi la plus vive à la vue de son malheur, il entre dans les sentiments d'une charité et d'une contrition parfaites au moment qu'il demande et reçoit le pardon de ses fautes. " Ce qui veut dire que, lorsque, effrayé de sa méchanceté et touché de l'amour infini de son Dieu envers lui, il se tourne vers le Sauveur pour obtenir miséricorde, mettant toute sa confiance en lui et en lui seul, dès ce moment tous ses péchés sont pardonnés. " Dans ce cas, la faute est non seulement re-

mise, mais complètement effacée : " nul besoin alors de confession, nul besoin d'absolution, nul besoin de satisfaction. Cette doctrine, vous la connaissez déjà ; c'est, je crois, le seul dogme de l'église romaine qui soit conforme au protestantisme.

Mais si le prétendu pénitent n'a regret de ses péchés que parce qu'il craint le châtiment qu'ils méritent, s'il était encore tout disposé à transgresser les commandements, dès le moment qu'il n'aurait plus rien à craindre, ce qui équivaut à n'avoir aucune contrition ; Dieu ne pouvant pas pardonner alors, le prêtre pardonne. Et dans ce cas, tout naturellement, l'église impose à son pardon les conditions qu'elle veut, puisque c'est son ouvrage à elle seule. Or voici sa doctrine sur ce point, veuillez rassembler toutes vos facultés pour la saisir. Les péchés ne sont pas effacés, mais remis quant à la coulpe, ou à la faute en elle-même (*quoad culpam*, disent les théologiens) par le moyen du sacrement de pénitence, administré par le prêtre, qui donne l'absolution après avoir entendu la confession des péchés, quand la confession est possible.

L'église catholique enseigne de plus, qu'après que le péché a été ainsi remis par le prêtre, il reste encore au pécheur l'obligation de faire pénitence, et surtout la pénitence qui lui a été imposée par le confesseur ; et qu'il faudra avoir accompli cette satisfaction, soit en ce monde-ci, soit en l'autre, avant de pouvoir entrer dans le ciel. L'église catholique enseigne par conséquent que l'effet du sacrement de pénitence, consiste à changer la peine éternelle que, en commettant un péché mortel, on s'était exposé à souffrir dans l'enfer, en une peine temporelle qu'il faudra subir, en faisant pénitence dans ce

monde, ou en subissant dans l'autre les souffrances du purgatoire. "

Dans cette doctrine, Monsieur, vous voyez la grande humilité des prêtres. Vous savez qu'ils affirment que Jésus-Christ leur a donné tout son pouvoir ; eh bien ! ils se contentent de n'en user qu'à moitié. Quand Jésus-Christ (Matth. IX, 2.) dit au paralytique : *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis*, il ne lui impose aucune pénitence ; quand il dit à la femme pécheresse (Luc VII, 48.) *Vos péchés vous sont remis*, il n'exige d'elle aucune œuvre satisfactoire ; tout ce qu'il ajoute, c'est : *Votre foi vous a sauvée, allez en paix.* Jésus-Christ pardonnait complètement, comme il fait encore aujourd'hui pour tous ceux qui vont à lui ; mais les prêtres ne pardonnent qu'à moitié, *quoad culpam :* il faut encore expier ses péchés dans ce monde-ci, et particulièrement dans l'autre. " Telle est la véritable doctrine de l'église catholique sur la rémission des péchés ; elle en fait journellement profession, chaque fois qu'elle récite le symbole des apôtres, dans lequel il est dit : *Je crois la rémission des péchés.* "

Or les prêtres ayant le pouvoir d'imposer ces pénitences, vous ne pouvez nier qu'ils n'aient aussi celui d'en dispenser ; et voilà ce qu'on appelle Indulgence. Or, monsieur, accorder une Indulgence, ce n'est pas directement permettre le péché, comme M. Larocque prétend vous le faire dire ; ce n'est que l'encourager, d'une manière directe, comme dit Arnobe, *le nombre des prévaricateurs augmente, quand on promet l'impunité pour de l'argent. On se laisse facilement aller au péché quand la grâce de ceux qui pardonnent est à vendre.* (Arnobe, adversùs Gent. lib. 7.) *Ceux qui voyaient qu'à prix d'argent ils pouvaient sauver leurs âmes*, dit Polydore Virgile,

ne se souciaient pas trop de s'abstenir de mal faire (Liv. 8, ch. 1.) Mais sachez-le bien, Monsieur, tous les prêtres ne sont pas comme Sixte IV, qui, à la requête du cardinal Pierre Reiro, de Jérôme son frère, et du cardinal de Ste. Luce, avait donné l'Indulgence d'exercer la Sodomie, les trois mois les plus chauds de l'année, Juin, Juillet et Août ; ou comme Grégoire II, qui permettait à un homme de convoler à d'autres noces, quand sa femme, pour cause de maladie, était incapable de le satisfaire.

" Selon donc la définition généralement reçue, par Indulgence on entend la rémission ou la remise, entière ou partielle, de la peine temporelle due au péché. Les mérites infinis de Jésus-Christ forment le fonds inépuisable de satisfaction, d'où provient cette Indulgence, " car l'église enseigne qu'il n'était pas nécessaire que Jésus-Christ répandit son sang et mourût pour nous ; une seule goutte de ce sang pouvait sauver mille mondes comme le nôtre. Néanmoins ces mérites infinis ne suffisent pas à la chancellerie romaine ; elle s'empare encore des œuvres surérogatoires de certains dévots, qui, non seulement sont entrés au ciel par leurs vertus, leurs prières et leurs mortifications, mais encore ont eu à vendre une partie de leurs mérites pour racheter les âmes de leurs frères ! Ainsi les coups de fouet que se donnait St. Dominique, les jeûnes de St. Antoine, les macérations de St. Thomas, les chapelets des dévotes, la crasse et la vermine des moines, tout cela sert à composer le merveilleux trésor des Indulgences, dont la clef a été confiée au pape, qui l'ouvre à son plaisir ou à sa discrétion. Ce fut en promettant le pardon de toutes espèces de péchés, même à ceux qui mourraient sans confession, que Clément III recruta au douzième siècle, des armées innombra-

bles de croisés pour porter le carnage et la mort en Palestine et à Constantinople. Ce fut en publiant des Indulgences de miséricorde que plus de 100,000 Albigeois furent égorgés en Languedoc par l'ordre d'Innocent III. Ce fut en ouvrant le sacré trésor qu'il tenait en ses mains et en accordant Indulgence plénière à tous ceux qui combattaient dans ses armées, que Sixte V voulut châtier et déposer Elisabeth, reine d'Angleterre. Ce fut encore en vendant des Indulgences que Léon X put subvenir aux dépenses que nécessitait son goût pour les plaisirs de la chair.

Lorsque les partisans de Rome, dit Pasquier, voulaient faire un grand amas de deniers, on publiait une croisade contre le Turc. Les papes envoyaient des porteurs d'Indulgences par toutes les provinces. Clément V fit prêcher une croisade en France. Une infinité de seigneurs se vouèrent à ce pèlerinage. Qui donnait un denier, avait le pardon d'un an ; douze deniers, de douze ans ; et qui donnait pour défrayer un homme de guerre, avait indulgence plénière et absolution de tous ses péchés. Au bout de cinq ans, le pape eut une somme incroyable de deniers ; cependant la croisade n'eut pas lieu, et la plus grande partie des sommes collectées fut donnée à un marquis, neveu du pape.

Remarquez-le bien, M. Atkinson, " l'église n'accorde ses Indulgences qu'à la condition de quelque œuvre méritoire et satisfactoire. " Et afin de les rendre plus profitables, elle les envoie jusque dans l'autre monde. Vous aimeriez peut-être à savoir comment les Indulgences sont appliquées aux âmes du purgatoire ; le voici : le bon Antonin, archevêque de Florence, dans le quinzième siècle, va vous révéler ce mystère : Un saint personnage,

dit-il, qui avait vu en songe Jésus-Christ célébrant une messe solennelle dans les cieux, la fête de la Toussaint, eut le grand privilége de visiter le purgatoire. Il y vit distribuer des écuellées de potage, et diverses portions de pitances aux unes, fort délicates, aux autres, viles et dégoûtantes. Un ange lui déclara que ces réfections étaient les suffrages et les dévotions qu'on faisait sur la terre en faveur des trépassés. (Antonin, Somme historique, 2ème part. liv. 13, ch. 151.)

" Il serait inutile d'entrer ici en discussion sur la manière dont les Indulgences, soit plénières, soit partielles, agissent et produisent leur effet sur les âmes des fidèles. Sur ces questions de détail il y a quelque différence d'opinion entre les théologiens. " Cependant on a lieu de croire qu'avant qu'il soit longtemps, vous pourrez être satisfait là-dessus, car Dieu éclaire tous les jours l'église de plus en plus. Preuve de cela, c'est qu'aujourd'hui on a beaucoup plus de connaissances sur ce sujet que du temps du concile de Trente. Car quand, dans ce concile, on pensa à s'en occuper, l'évêque de Modène représenta aux Pères, que si l'on voulait, en traitant des Indulgences, suivre la même méthode, que l'on avait suivie sur l'article de la justification, c'est-à-dire, en examiner toutes les causes et en résoudre toutes les difficultés, ce serait une chose très-longue et très-difficile, et qui demanderait beaucoup de temps ; parce qu'il était impossible d'éclaircir cette matière, sans décider auparavant si ce sont des absolutions, des compensations ou des suffrages ; si elles remettent seulement les peines imposées par le confesseur, ou toutes celles que le péché mérite ; si le trésor des mérites sur lesquels on les fonde consiste dans les seuls mérites de Jésus-Christ ou s'il faut y ajouter ceux des saints ; si on

peut les donner sans que celui qui les reçoit fasse rien de son côté ; si elles s'étendent aux morts ou non ; et plusieurs autres choses pareilles qui ne souffraient pas moins de difficultés. C'est pourquoi le concile se contenta de décider qu'on continuerait l'usage comme très-salutaire aux fidèles.

Quant à l'antiquité des Indulgences " le savant cardinal Bellarmin, établit, au moyen de l'histoire de l'église, une belle échelle traditionnelle, qui en fait remonter l'invention au quatrième siècle. "

Vous voyez, M. Atkinson, que la machine du salut est bien compliquée, qu'il y a beaucoup de rouages ; vous savez aussi qu'il est besoin d'un peu d'huile pour faciliter le mouvement ; est-il donc étonnant que l'on demande de l'argent ? Il faut bien que ceux qui font aller cette machine, vivent de leur métier. Et c'est bien dans ce but que l'on ne vide pas le purgatoire tout d'un coup. Supposé, dit l'abbé Thiers, qu'on ne délivrât qu'une âme du purgatoire à chaque messe des morts qu'on dirait à un autel privilégié, n'en pourrait-on pas dire à des autels privilégiés, autant qu'il y aurait d'âmes en purgatoire ? Santarel croit qu'on pourrait le faire en un seul jour, par le moyen d'un jubilé universel que gagneraient autant de fidèles qu'il y a d'âmes en purgatoire. Mais une infinité de prêtres séculiers et de moines ne s'accommoderaient pas de cet expédient : car si une fois le purgatoire était vide et qu'on le sût, on ne leur ferait plus dire de messes pour les âmes du purgatoire, et l'on ne se mettrait plus en peine d'acquitter les anciennes fondations des obits.

Sans doute la doctrine de Jésus-Christ est bien plus simple, doctrine qui enseigne le pardon des péchés par la

foi seule en lui, la foi vivante, la foi qui sauve ; mais, je vous en prie, où serait la triple couronne du pape, où serait sa cour de monarque temporel, où seraient les chapeaux rouges des cardinaux, où seraient les palais et les élégants équipages des évêques, où seraient ces autels couverts d'or, ces surplis brodés, ces soleils de diamants dont on promène les rayons sur la foule ébahie, si l'église romaine adoptait cette doctrine ? Cela vaut bien la peine d'y penser, M. Atkinson.

16e proposition de M. Atkinson.

Cent louis, à quiconque produira un article de Foi Divine, nécessaire au salut, qu'on ne lit pas, ou qui ne peut pas se prouver par la Bible.

M. Atkinson, je ne sais si c'est un jugement téméraire, mais je me doute un peu que notre précieux ami de St. Jean n'a écrit ce chapitre que pour avoir l'occasion d'y introduire ces expressions civiles et ronflantes, qu'il paraît savourer avec tant de délices : " Si vous n'êtes pas du nombre de ceux qui en Angleterre ont un droit acquis à l'asile de Bedlam, et en Canada à celui de Beauport, etc. Si toutefois vous ne voulez pas adopter ce parti, il faut du moins vous taire. Car certainement on finirait par vous prendre pour un de ces malheureux maniaques, que dans tous les pays du monde, on a soin de mettre en lieu sûr, pour procurer le repos à leurs voisins en particulier, et à la société en général ; et si les asiles d'Angleterre sont pleins, on pourra, au besoin, vous trouver une place dans ceux du Canada. " Ces expressions découlent de source ; M. Larocque les a prononcés *ex cathedrâ ;* aussi sentent-elles le prêtre cent lieues à la ronde. Mais ne croyez pas, M. Atkinson, que je veuille dire que le curé

de St. Jean a fait en cela un péché mortel ; il n'en a pas même fait un véniel : il n'y a aucun mal à vilipender un hérétique comme vous.

Je soupçonne donc, Monsieur, que le but de notre ami commun était de vous insulter un peu ; car ce serait le croire dépourvu de tout bon sens, et par conséquent l'insulter lui-même, que de penser qu'il était sérieux lorsqu'il remplit cinq pages de son *petit ouvrage* pour vous prouver que nous avons reçu la Bible de quelqu'un, qu'elle nous a été livrée, car c'est ce qu'il faut entendre ici par tradition. Sans doute la Bible, par la pureté de sa doctrine, par l'accomplissement de ses prophéties, par la connaissance exacte du cœur de l'homme qui y est montrée, par son pouvoir pour changer ce cœur méchant, porte en elle-même la preuve qu'elle est le livre de Dieu, qu'elle est la vérité, ce que M. Larocque semble ignorer ; et quoique cette évidence interne soit suffisante pour l'âme, cependant tous les chrétiens pensent, et vous comme les autres, je n'en doute pas, qu'il faut quelque chose de plus pour satisfaire la raison. Il faut des preuves externes de son authenticité ; et pour cela il est nécessaire que ceux à qui Dieu a donné plus de science qu'au reste des hommes, s'emploient à faire les recherches exigées, et qu'ils livrent à la société le fruit de leurs travaux. C'est aussi ce qui a été fait : les Juifs nous ont transmis intègre l'Ancien Testament ; et les diverses églises des premiers temps du christianisme se sont empressées de rassembler tous les écrits authentiques des apôtres et des évangélistes pour nous les remettre ; et elles ont fait ce choix avec d'autant plus de promptitude et d'ardeur, que ce devait être notre seule règle de foi. L'église de Rome elle-même s'est employée, comme les autres, à cette œu-

vre louable ; heureuse si, au lieu de cacher aujourd'hui les Ecritures, elle eût persévéré jusqu'à la fin à les répandre ! Maintenant donc nous sommes certains de la vérité et de l'authenticité de la Bible ; si toutefois (ce que personne n'a encore osé mettre en doute) on peut s'en rapporter au témoignage unanime des hommes. Par le même témoignage, nous pouvons nous assurer de la fidélité des traductions qui ont été faites de ce livre divin dans les langues modernes. Tous ceux de la race humaine qui ne sont pas décidément des brebis du pape, comprennent cela. De sorte donc, M. Atkinson, que vous serez obligé de convenir avec moi que cette longue tirade de M. le curé de St. Jean au sujet de la tradition de la Bible, n'a été qu'un petit subterfuge ; à moins que vous ne soyez bien décidé à le juger lui-même digne d'habiter Bedlam ou Beauport, et vous êtes sans doute trop gentilhomme pour avoir cette pensée. Passons donc à un autre sujet ou plutôt à une autre partie du sujet.

Vous prétendez qu'il n'y a pas d'article de foi divine nécessaire au salut, qui ne se trouve dans la Bible. Eh bien ! prenez le petit ouvrage de M. Larocque et vous y verrez quelque chose de bien raisonné. " Il existe dans la Bible un précepte positif, qui ordonne de sanctifier le jour du sabbat, qui est le samedi." (Exod. XX, 8–10.) Mais St. Paul (Col. II, 16.) nous apprend que le sabbat juif est aboli, ainsi que beaucoup d'autres lois de l'ancienne alliance, en disant : *Que personne ne vous condamne pour le manger ou pour le boire ou sur le sujet d'un jour de fête, de nouvelle lune et des jours de sabbat.* Ensuite on voit en différents endroits, les disciples s'assembler, jamais le dernier jour de la semaine ou le samedi, mais toujours le premier ou le dimanche. C'est le dimanche soir que

Jésus, ressuscité le matin même, trouve ses disciples assemblés. (Jean XX, 19.) On pourrait à la vérité dire que c'est un pur hazard ; mais dans le même chapitre, au 26ème verset, on lit que, huit jours après, c'est-à-dire, le premier de la semaine, Jésus trouva encore ses disciples assemblés, et Thomas avec eux, ce qui semblerait déjà insinuer que les disciples s'assemblaient particulièrement dans ce jour. Nous trouvons (Act. XX, 6, 7.) la même coutume établie dans une église chrétienne bien éloignée de Jérusalem : *Nous vînmes en cinq jours les trouver à Troade, où nous demeurâmes sept jours. Le premier jour de la semaine, comme nous étions assemblés pour rompre le pain, Paul, qui devait partir le lendemain, leur fit une conférence et prolongea le discours jusqu'à minuit.* La manière dont il est rapporté que les disciples s'assemblèrent le premier jour de la semaine, pour rompre le pain, nous montre que c'était leur pratique ordinaire. Ce que St. Paul écrit aux Corinthiens (1 Cor. XVI, 1, 2.) *Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonnée aux églises de Galatie. Que chacun de vous mette quelque chose à part chez soi le premier jour de la semaine*, peut bien aussi être regardé comme une preuve probable que les églises de Corinthe, ainsi que celles de Galatie, observaient le premier jour de la semaine. Les jésuites établissent des règles sur des probabilités bien moins fortes. Quand St. Jean écrivit son Apocalypse, le premier jour de la semaine était nommé le jour du Seigneur (*Dies Domini*, de-menze, dimanche) (Apocal. I, 10 ;) ce qui montre suffisamment que ce jour était consacré au service de la religion, et que les églises d'Asie connaissaient parfaitement qu'il en était ainsi.

Or nous ne trouvons, dans la Bible, aucun ordre de

Jésus-Christ de substituer le dimanche au samedi, nous n'y trouvons non plus aucun ordre des apôtres ; seulement nous y voyons que la coutume d'observer le dimanche est très-bien établie, tandis que l'on ne parle pas du samedi. Serait-ce peut-être un abus ? Je ne doute pas, M. Atkinson, que notre ami de St. Jean, avec son ton d'autorité accoutumé, ne réponde affirmativement, seulement pour avoir le plaisir de vous dire que vous croyez un point qui n'est pas dans la Bible.

" Et encore, quoi de plus positif que la défense que Dieu fit à Noé de manger le sang avec la chair des animaux (Gen. IX, 4,) et répété au Lévitique (XVII, 10,) et au Deutéronôme, (XII, 23.)" Les apôtres pour ne point trop heurter les sentiments des Juifs, ordonnent aux Gentils convertis à la foi, de s'abstenir de sang, (Act. XV, 24.). Eh bien ! M. Atkinson " qu'auriez-vous à répondre à M. Larocque, s'il vous demandait en vertu de quelle autorité vous usez si largement de dispense à ce sujet, lorsque en bon anglais, vous faites apporter sur la table votre *roast-beef* le plus saignant possible ? Remarquez bien qu'il ne vous en fait pas reproche ; il aime comme vous le *roast-beef*" et il le mange à l'anglaise ! Vous voilà en peine, n'est-ce pas ? car il n'y a pas de texte positif que vous puissiez apporter pour montrer que vous êtes dispensé de ce commandement. Venez donc trouver M. Larocque ; et il vous apprendra ce que vous ne pouvez pas connaître par vous-même, ce qu'il n'a pas pu découvrir lui-même, tout savant qu'il est ; il vous apprendra, dis-je, ce qu'il tient de la tradition, c'est-à-dire, d'hommes pas plus instruits que vous ou que lui, que cette défense n'était que temporaire et passagère. Ainsi donc, M. Atkinson, " acceptez la tradition ou re-

noncez au succulent *roast-beef*." Enfin, mon cher Monsieur, je dois vous informer que notre ami Larocque ayant fait un *petit travail* qui mérite une grande récompense, sera peut-être prochainement appelé à Rome, pour recevoir, avec une onction sur le front, le titre d'évêque *in partibus infidelium*, en attendant qu'un des nombreux siéges épiscopaux du Canada soit vacant. Il se propose " de prendre une Bible avec lui, et de passer par Manchester, lieu de votre résidence. Il entrera chez-vous ; et il vous faudra nécessairement admettre la tradition, ou vous résigner et vous soumettre *à lui laver les pieds ! ! !* " Et afin de vous mettre, vous ainsi que lui, dans les circonstances où se trouvaient Jésus-Christ et les apôtres, quand ce divin Sauveur accomplit l'œuvre d'humilité dont il est parlé au commencement du 13ème chap. de l'Ev. selon St. Jean, acte qu'il fit non pas pour y obliger ses disciples, mais simplement pour leur donner une leçon d'humilité, il se propose d'abandonner la coutume actuelle de porter des bas et des souliers, et il ne veut plus aller, l'hiver comme l'été, qu'en sandales. Peut-être même adoptera-t-il l'ancien costume en entier, se servant du manteau et de la tunique que l'on portait autrefois : mais ce ne sera qu'à son retour d'Europe, car il veut prendre pour modèle la tunique sans couture que l'on montre à Trèves.

Mais pour changer de sujet, pourquoi donc M. Atkinson, n'avez-vous pas offert cent autres louis à quiconque prouverait la confession ? Le curé de St. Jean aurait bien voulu les gagner ; et il est tout étonné de votre oubli ; il ne s'explique point comment vous avez pu omettre de parler de ce dogme de la confession à un prêtre, dogme qui est une des choses contre lesquelles le protestantisme a coutume d'exhaler surtout sa bile et sa mauvaise hu-

meur. Espérant néanmoins que vous serez assez gentilhomme pour m'accorder une récompense si je la gagne, j'entreprends de vous dire un mot de la confession auriculaire.

DE LA CONFESSION.

Dans la Bible, il est parlé de la rémission des péchés ; et dans le symbole dit des apôtres, il y a sur le même sujet un article conçu en ces termes : *Je crois la rémission des péchés.* Or voici la doctrine de l'église romaine sur ce point : " cette église enseigne que c'est par le sacrement de pénitence que sont remis les péchés commis après le baptême ; que les prêtres sont les ministres de ce sacrement ; qu'ils ne peuvent administrer ce sacrement qu'à ceux qui leur ont déclaré leurs péchés dans une confession faite de bonne foi, avec douleur et humilité, avec un grand regret des péchés commis et confessés, et avec la résolution de ne les plus commettre moyennant la grâce de Dieu. Quand la confession est impossible, la volonté de la faire est nécessaire ; et dans ce cas, le sacrement de pénitence administré par le prêtre produit également son effet ; parce que, dans l'église romaine, c'est surtout à la bonne volonté et à l'intention que l'on regarde. " Ainsi le brigand, sur la croix reçut le pardon de ses péchés, quoiqu'il n'en eût confessé aucun. Mais évidemment cette confession était impossible : la situation du pénitent n'était pas bien avantageuse, et puis les soldats romains auraient pu très-bien entendre le détail de ses fautes, ce qui n'aurait peut-être pas été trop édifiant, même pour des soldats ; et sans doute il avait la volonté de se confesser s'il y avait eu possibilité. De même le paralytique dont il est parlé dans le chapitre de l'Evangile selon St. Marc, reçut l'absolution sans aller à confesse ; mais il y avait encore une raison : probablement sa langue était

paralysée ; et il n'est pas douteux qu'aussitôt qu'il put parler, il amena dans un coin celui qui l'avait guéri, pour lui faire l'aveu détaillé de ses péchés ; et comme c'était la première fois de sa vie qu'il allait à confesse, ce dut être une confession générale. Seulement l'Evangéliste a oublié de nous faire part des diverses circonstances de ce fait. De même encore quand Jésus pardonna à la femme pécheresse, (Luc VII), elle n'avait fait aucune confession ; mais aussi cela n'était pas commode : Jésus était à table avec la famille de Simon le pharisien. De plus il faut remarquer, que lorsque Jésus pardonna dans ces cas, il ne le fit qu'en disant : *Ego te absolvo*, quoique cela ne soit pas rapporté ; car il ne peut y avoir de pardon, sans ces paroles qui sont les seules sacramentelles.

Ce dogme de l'église romaine " n'exclut pourtant point du pardon ceux qui étant dans l'impossibilité de recevoir l'absolution du prêtre, excitent dans leur âme, au moyen d'une foi vive et animée, les sentiments d'une contrition et d'une charité parfaites, et qui ont en même temps la volonté d'accomplir l'obligation de la confession, si elle leur devient possible. "

D'abord l'église catholique enseigne qu'on est obligé de se confesser aux prêtres. Et pour le prouver, les Pères du saint concile de Trente rapportèrent tous les endroits des Prophètes et des Psaumes où se trouvent les mots *confiteor* et *confessio*, qui dans l'hébreu, signifient *louange*, ou plutôt une profession de religion. Et sans regarder si les choses, avaient du rapport ou non, ils allèrent chercher dans l'Ancien Testament des figures pour montrer que la confession avait été présignifiée ; et celui-là passait pour le plus habile qui en apportait en plus grand nombre. Mais sans nous arrêter à ces citations du concile, qui pourtant

sont aussi bonnes que tous les passages sur lesquels l'église romaine appuie ses dogmes, je vous invite à avoir patience, étant persuadé que bientôt vous conviendrez avec moi que vous devez vous confesser aux prêtres.

" L'église catholique enseigne qu'aux prêtres appartient le pouvoir de remettre les péchés. " Et pour prouver cette doctrine elle s'appuie sur le passage de l'Evangile selon St. Matthieu, XVIII, 18 : *Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel ;* et sur St. Jean XX, 23. *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Or, il est évident pour quiconque veut tant soit peu examiner le contexte de ces passages, et comparer le 19e verset du XX chapitre de St. Jean avec Luc XXIV, 33, que le Sauveur s'adressait alors, non seulement aux apôtres, mais à tous ses disciples. Par conséquent, non seulement les successeurs des apôtres, quand même il y en aurait, mais encore les successeurs des premiers disciples, c'est-à-dire, tous les chrétiens, de quelque âge, de quelque sexe, de quelque état qu'ils soient, ont le pouvoir de remettre les péchés, selon le sens, quel qu'il puisse être, exprimé dans ces passages.

Or tous les vrais disciples de Jésus, soit hommes, soit femmes, sont des prêtres, tout aussi bien que M. le curé de St. Jean, qui ne le niera pas, soyez-en sûr ; car celui même qu'il honore comme le premier dans la ligne des papes, St. Pierre a dit à tous les chrétiens dans sa 1ère Ep. II, 5 : *Vous-mêmes aussi comme des pierres vivantes, soyez posés sur lui pour composer une maison spirituelle et un ordre de saints prêtres.* Et au verset 9 : *Mais vous, vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres-rois. Les prêtres de*

Dieu, dit Clément d'Alexandrie, *sont ceux qui vivent saintement*. Et je pourrais apporter plusieurs autres passages du Nouveau Testament et des Pères, qui prouvent que tous les chrétiens sont des prêtres ; mais j'espère que vous êtes satisfait, et je vous laisse tirer la conclusion.

" Le pouvoir que Jésus-Christ a donné aux chrétiens par ces paroles, *les péchés seront remis*, etc., est un pouvoir discrétionnaire, qui laisse à ceux qui l'ont reçu, la liberté de faire ce qu'ils trouveront à propos. Mais cette liberté, qui s'exerce au nom de Jésus-Christ doit être guidée par la prudence, la sagesse et la justice. Ce serait blasphémer, de supposer que Jésus-Christ, la sagesse et la sainteté même, eût pu vouloir que la fantaisie, le caprice, la passion ou un aveugle arbitraire pussent avoir aucune part dans l'administration d'un pouvoir exercé en son nom. Or si les chrétiens usaient de cette autorité sans connaître, autant qu'il est donné à l'homme, les dispositions des personnes à l'égard desquelles ils exercent ce pouvoir, " ils se trouveraient nécessairement dans le danger de retenir peut-être, quand il faudrait remettre les péchés ; et de les remettre peut-être, quand il faudrait les retenir ; ou bien encore, ils seraient exposés à agir d'après une impression du moment, qui bien des fois les induirait en erreur et les exposerait à exercer leur autorité de manière à laisser croire que la fantaisie ou la passion dictait leur jugement, plutôt que la justice et la sagesse. "

" Pour éviter de tomber dans ces divers inconvénients d'une nature si grave et si opposée à l'esprit de sagesse qui réglait toutes les paroles comme toutes les actions de notre Seigneur, " il faut nécessairement que les chrétiens, connaissent autant que possible la conscience et les dis-

positions de celui à qui ils annoncent l'Evangile, pour décider s'il est à propos de remettre ou de retenir les péchés. Et de là nécessairement aussi est découlé le devoir de la confession des péchés. C'est pourquoi l'apôtre St. Jacques dit positivement. (V, 16.) *Confessez donc vos péchés l'un à l'autre.* Celui qui veut se faire reconnaître comme chrétien doit ouvrir son cœur à ses frères ; et le chrétien qui s'est rendu coupable de quelque faute doit nécessairement la confesser à celui qu'il a offensé par cette faute.

Cependant cela ne veut pas dire qu'à moins que les chrétiens prêtres rois ne les remettent, les péchés ne peuvent être pardonnés ; loin de là. Celui qui a un regret sincère de ses péchés, s'en avouant coupable, qui est rempli de foi dans la miséricorde et l'amour du Sauveur et dans l'efficacité de son sacrifice, qui sent dans son cœur un commencement d'amour pour Dieu ; celui-là a déjà reçu son pardon. Seulement, s'il veut que les enfants de Dieu le reconnaissent pour un des leurs, il doit leur faire part de ce qui s'est passé entre Dieu et lui. Et alors ces prêtres rois l'absoudront ; c'est-à-dire, lui déclareront que ses péchés sont remis ; car les passages cités en faveur de la confession n'ont pas d'autre sens ; et c'est ainsi que les ont entendus les Pères.

De la même manière que le prêtre de l'ancienne loi rendait un homme pur ou impur ; ainsi aujourd'hui, l'évêque, le prêtre lie ou délie, non pas ceux qui sont innocents ou coupables, mais par son office, quand il a entendu la nature de leurs péchés, il connaît ceux qui doivent être liés et ceux qui doivent être déliés (Jérôme, in Math XVI.) *Puisqu'il est écrit que, ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le St. Esprit ; et qu'alors il leur con-*

féra le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, il est suffisamment clair qu'ils ne faisaient pas cela eux-mêmes ; mais que c'était le Saint-Esprit qui agissait par leur canal (Augustin, contrà Epist. Parm.). *Et pourquoi parler des prêtres ? Ni ange, ni archange ne peuvent accomplir les choses qui sont données de Dieu. Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit dispensent toutes choses. Le prêtre fournit sa langue, et prête ses mains.* (Chrysostôme, Hom. 86, sur Jean XX.)

C'est à cause de ce langage des Pères que, lorsque le concile de Trente décida que l'absolution était un acte judiciaire, plusieurs en furent étonnés, et surtout les Franciscains qui dirent que St. Jérôme avait enseigné ouvertement que l'absolution n'était que déclarative ; et que le maître des sentences, St. Bonaventure et presque tous les théologiens scolastiques avaient déclaré nettement qu'absoudre n'était autre chose que déclarer un homme absous.

En effet, n'en déplaise à mon ami Larocque, il n'y a que Dieu qui puisse remettre les péchés ; et il aurait dû laisser aux tout jeunes écoliers la petite distinction qu'il fait entre le fils de l'homme et le fils de Dieu. Et puis il n'a pas pris garde qu'il s'exposait à être anathématisé comme hérétique en s'opposant si formellement aux saints Pères. Car St. Chrysostôme dit : *En effet, pardonner véritablement les péchés ce n'est possible qu'à Dieu* (In 1. Cor. XV, Hom. 40.) Et dans un autre endroit, en parlant de la confession auriculaire, il s'exprime ainsi : *Pour cette raison, je te prie et te supplie de te confesser constamment à Dieu. Car je ne te conduis pas sur le théâtre de tes compagnons de service, je ne te demande pas non plus de découvrir tes péchés aux hommes. Dévoilez vos consciences à*

Dieu ; montrez-lui vos blessures ; et cherchez la guérison auprès de lui. (Hom. 5 de Incomp. Nat. Dei.)

Nul n'est sans péché, sinon Dieu seul. Aussi nul ne peut pardonner les péchés sinon Dieu, parce qu'il est écrit : Qui peut remettre les péchés que Dieu seul ? (Ambroise, de Spirit. Sanct. Lib. 3. ch. 18.)

Que le vrai législateur vienne, le Sauveur puissant, lui seul ayant le pouvoir de pardonner les péchés. (Basile, Comment. in Isa. ch. 6.)

Enfin, M. Atkinson, si vous voulez en savoir plus long sur la confession, je vous renvoie à M. Larocque, et il vous apprendra, en vous citant Act. XIX, 18, où il est dit que *plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait,* que les apôtres confessaient. C'était probablement St. Joseph qui faisait les confessionnaux. Il vous racontera peut-être, comment ils se fatiguèrent le jour de la Pentecôte, où ils entendirent les confessions générales des trois mille personnes qui se convertirent ce jour-là, au discours de St. Pierre ; et quels efforts extraordinaires ils durent faire quelques jours après, lorsque environ cinq mille de plus reçurent l'évangile. Il vous dira encore quelque chose qui vous étonnera sans doute, c'est que les apôtres faisaient brûler des Bibles, tout comme le révérend père Telmon, le saint père Chiniquy et quelques autres saints prêtres et peut-être de plus pères. Si vous lui demandez quelle était la langue liturgique des apôtres, il vous répondra que sans aucun doute, c'était le latin, car l'église romaine ne change pas ; et que St. Pierre, quand il entendait les confessions, disait toujours en sa propre autorité, *Ego te absolvo* ; quoique ce fût au nom de Jésus-Christ de Nazareth qu'il dit à un impotent de marcher.

Mais il ne faudra pas l'interroger sur les avantages que la confession procure à la société chrétienne, ou aux individus, car il n'a pas le temps de répondre. Si cependant vous insistiez, il vous dirait que par le moyen de la confession, les prêtres connaissent tout ce qui se passe dans les familles ; que le confessionnal est le champ où ils recrutent au besoin des esclaves et des bourreaux pour le service du pape ; que ce fut pour obtenir l'absolution de leurs péchés, que Charles IX ordonna la St. Barthélemy et que Louis XIV révoqua l'édit de Nantes ; que ce fut après s'être confessés et avoir obtenu l'absolution des crimes qu'ils allaient commettre que Jacques Clément assassina Henri III, et que Ravaillac en fit autant d'Henri IV. Il vous avouerá peut-être que les soldats les plus corrompus, les courtisanes les plus impudiques ne diront jamais rien de plus ordurier que ce qui se dit dans les confessionnaux ; que beaucoup de femmes honnêtes ont assuré qu'elles avaient plus appris de mal dans une heure de confession que dans toute leur vie ; qu'il n'est guère possible qu'un jeune prêtre écoute avec un cœur pur et chaste le récit des immoralités et des débauches d'un libertin ; que souvent la pudeur d'une âme simple est révoltée par des questions qu'elle n'entendit jamais sortir de la bouche d'aucun membre de sa famille. Peut-être vous dira-t-il encore que les âmes s'endorment, croyant recevoir une bonne absolution lorsqu'elles n'en ont qu'un simulacre, croyant avoir la paix avec Dieu, lorsqu'elles ne l'ont qu'avec les prêtres. Et tout cela, il tâchera de vous convaincre que ce sont d'immenses avantages ; et si vous ne le croyez pas sur parole, il vous dira tout poliment que vous n'êtes qu'une grosse bête, qui n'a jamais su ce que c'est qu'un raisonnement ; et il

vous engagera à vouer une chandelle à Marie, et à mériter ainsi que cette bonne et tendre mère vous convertisse et vous sauve.

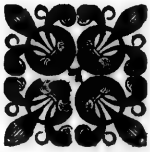

Trois Propositions à Résoudre.

Puisque cela devient la coutume de donner des propositions à résoudre, je ne dois pas terminer sans profiter de l'occasion qui s'offre maintenant de publier les miennes. Je dois cependant faire connaître que, n'étant pas aussi riche que M. Larocque, qui annuellement retire une bonne dîme, qu'il entoure de divers petits revenus, je ne puis offrir une aussi forte somme que celle qu'il s'est engagé à donner. Je ne puis promettre qu'un sou à celui qui résoudra chacune de mes trois propositions ; et encore la récompense n'est que pour celui qui s'acquittera le premier de cette tâche.

1. Un sou de récompense à quiconque d'entre " tous les petits enfants d'école, filles et garçons ; toutes femmes, vieilles et jeunes, des villes et des campagnes, tous les hommes de tout âge, de tout état et de toute espèce de génie, " qui prouvera le premier que M. le curé de St. Jean n'a montré rien moins que la politesse la plus commune dans ce qu'il appelle son petit ouvrage.

2. Un sou de récompense à quiconque prouvera que M. le curé de St. Jean n'est pas profondément instruit dans la tradition, règle de foi de son église, ni dans l'histoire, ecclésiastique, surtout celle des papes saints et infaillibles, et encore bien moins dans la parole de Dieu.

3. Un sou de récompense à quiconque prouvera que M. le curé de St. Jean a fait son petit travail dans un tout autre but que celui de répondre aux seize propositions de M. Atkinson ; ou que si c'est là le but qu'il s'est proposé il est encore loin d'y arriver.

Allons donc, à l'œuvre ! la somme est petite, il est vrai ; mais aussi la tâche est si facile.

CONCLUSION.

Lecteur sérieux, pardonnez ! En traitant un sujet aussi saint que la religion, j'ai employé parfois l'ironie ; peut-être êtes-vous disposé à me condamner. Mais, je vous en prie, avant de prononcer, lisez le pamphlet de M. Larocque, sans lequel celui-ci n'aurait jamais vu le jour. Je le sais, quand il s'agit de la Vérité Eternelle, on ne peut avoir trop de vénération, on ne peut écrire en termes trop respectueux ; c'est pourquoi aussi souvent je me suis demandé s'il ne valait pas mieux changer de style. Mais cette parole d'un sage à qui Dieu avait donné son esprit, se présentait toujours devant moi : *Répondez au fou selon sa folie de peur qu'il ne s'imagine qu'il est sage.* [Prov. XXVI, 5,] ; et j'ai cru que c'était le temps d'agir ainsi ; plus que cela, j'ai cru que c'était un devoir. D'ailleurs je n'ai fait que ce qui est exprimé par un proverbe trop vulgaire pour pouvoir l'introduire ici, dont je puis rendre le sens, en disant que j'ai seulement tourné contre M. Larocque ce qu'il dirigeait contre M. Atkinson, que je me suis servi contre l'église de Rome des arguments qu'il apportait en sa faveur et contre l'église chrétienne. Et en répondant ainsi aux attaques forcenées de M. Larocque, à ses viles injures, et à ses paroles blasphématoires, j'ai tâché de ne pas trop dépasser les bornes de la politesse et de la charité. Lecteur, je laisse à votre jugement à décider si j'ai eu raison ou tort.

Maintenant il me reste encore une tâche. M. Larocque demande la solution de trois propositions sur lesquelles je me permettrai de faire quelques remarques.

1o. " Démontrer que des hommes tels que Luther, Calvin et Henri VIII, roi d'Angleterre, que les monuments de l'histoire les plus authentiques représentent comme des hommes plein

d'orgueil, de luxure et de débauche, et qui ont été les principaux auteurs du protestantisme, ont pu être suscités de Dieu pour donner au monde une religion et des croyances nouvelles ; ou même simplement pour réformer l'église. "

2o. " Démontrer que le principe fondamental du protestantisme qui consiste à lire attentivement la Bible et tenir pour indubitable le sens que chacun croit y trouver, sans égard à la manière dont les autres l'entendent ; démontrer, dis-je, que ce principe renferme le moindre germe de foi ! Je n'entends pas parler ici de la foi en soi, qu'on acquiert en lisant la Bible d'après ce principe ; mais de cette foi véritable et divine, que l'apôtre définit [Hébreux XI, 1.] : *Le fondement des choses qu'on doit espérer, la pleine conviction de celles qu'on ne voit pas encore ; et sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.* Et démontrer en même temps que Dieu, s'il avait ainsi livré sa Loi sainte à l'interprétation de chaque individu pour se former une foi selon son sens et son jugement particulier, se serait montré aussi sage que les hommes, qui ne manquent jamais d'établir des juges pour expliquer leurs lois et en déterminer le sens. "

3o. " Démontrer que le protestant Hume a dit faux dans son Histoire d'Angleterre. [Chap. XI, an 1568.] quand il assigne comme une des causes qui ont fait faire au protestantisme un pas important, l'envie de voler l'argenterie et tous les ornements des autels ; et que Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, aussi protestant, s'est trompé quand il a dit, comme on peut lire dans les mémoires de Brandebourg : *Si on veut réduire les causes du progrès de la Réforme* (du protestantisme) *à des principes simples, on verra qu'en Allemagne, ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre, celui de l'amour, et en France, celui de la nouveauté !* Si l'on craint de ne pouvoir point réfuter ces aveux et ces avancés de Hume et de Frédéric-le-Grand, tous deux protestants, on sera libre de démontrer comment le protestantisme, qui doit sa naissance et ses progrès à des principes si évidemment opposés aux maximes et aux enseignements de l'Evangile, peut être une institution digne de porter le nom de Religion. "

Telles sont les propositions de M. le curé de St. Jean, voici maintenant mes remarques.

1o. Quand Luther, Calvin et Henri VIII auraient été encore plus corrompus que ne les fait M. Larocque ; quand ils auraient surpassé en crapule et en immoralité, un Pie VI, un Alexandre VI, et tant d'autres papes, la Bible ou ce qui est la même chose, la religion protestante, n'en serait pas moins vraie. La vérité est toujours la vérité, quelqu'impur que soit le canal par lequel elle passe. Les rayons du soleil ne cessent pas d'être purs, lors même qu'ils touchent des immondices. Qu'un prêtre avare prêche le désintéressement ; qu'un prêtre ivrogne prêche la tempérance, qu'un prêtre impur et immonde quoique célibataire, prêche la pureté, ces vertus n'en sont pas moins dignes d'être pratiquées.

Mais qui a flétri la mémoire de Luther et de Calvin, ces deux champions de la réformation ? ce sont des catholiques romains, et surtout des prêtres. Et que disaient aussi de Jésus-Christ les prêtres juifs ? Ils le nommaient chef des démons. Prêtres anciens, prêtres modernes, c'est tout un. On sait d'ailleurs que l'église romaine ne manque jamais de trouver de la boue pour jeter à la face de ceux qu'elle n'aime pas. Mensonges, calomnies, rien ne lui coûte, pourvu qu'elle parvienne à son but. Sa maxime est celle d'un de ses chers enfants : Ecrasons l'infâme, et : Mentons, mentons, il en reste toujours quelque chose. Et pourtant, si M. Larocque n'est pas totalement ignorant dans l'histoire, il doit savoir que ce sont les crimes des papes, la licence, l'avarice, la simonie du clergé, l'odieux et sacrilége trafic des indulgences, les superstitions les plus absurdes, les désordres de tout genre qui ont donné prise aux censures et aux prédications de nos réformateurs. Pourquoi donc vient-il nous parler de l'impureté de leurs mœurs ? S'ils avaient voulu vivre dans la débauche, ils seraient restés dans l'église romaine, où ils auraient trouvé chez leurs confrères, bonne compagnie, liberté et impunité ; tout comme auraient pu le faire, dans ces dernières années, ces prêtres que M. Larocque essaie de salir de son venin sacerdotal.

2o. L'ignorance est la mère de toutes les erreurs, a dit le sixième concile d'Arles ; et si ce n'était la cause de l'erreur de M. Larocque, il faudrait dire que c'est la mauvaise foi, et une insigne mauvaise foi. M. le curé de St. Jean aurait dû chercher à connaître le principe fondamental du protestantisme, avant d'en parler d'une manière aussi erronnée. Lui, qui tous les jours, comme il le dit, vient en contact avec des protestants qu'il veut bien croire de bonne foi, devrait pourtant savoir que ces protestants connaissent trop la Bible pour l'interpréter chacun selon son jugement particulier ou à sa guise, vu qu'il est écrit (2, Pier. 1, 20.) *Nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particulière ;* et qu'ils sont profondément convaincus que devant Dieu, ils n'ont aucun droit de prendre ses enseignements dans un sens différent de celui du Saint-Esprit parlant en elle. S'il s'était mis encore plus en contact avec ces protestants, s'il avait daigné s'entretenir quelques instants avec eux, il aurait vu que, comme les juifs fidèles dont il est parlé dans Néhémie, VIII, 8, ils cherchent à entendre l'Ecriture par l'Ecriture même. Il est vrai que se sentant une âme raisonnable autant qu'âme de prêtre ou de pape ; sachant aussi que bien souvent un pauvre artisan a plus de jugement que beaucoup de prêtres, voire même que beaucoup de papes ; que les prêtres ne sont pas formés autrement que les autres ; que les connaissances que peuvent avoir certains messieurs du clergé ne constituent pas la faculté de juger ; qu'il ne faut pas de connaissances mathématiques ou astronomiques pour savoir discerner entre la lumière du soleil et celle de la lune, et qu'il n'en faut pas non plus pour comprendre les choses de Dieu, surtout lorsqu'il les a cachées aux sages et aux intelligents, et qu'il les a révélées aux enfants (Matth. XI, 25) ; et croyant que la promesse du Saint-Esprit leur a été faite ainsi qu'à tous ceux qui le désirent, ils ne vont pas demander l'explication de l'Ecriture à un curé, qui n'ayant peut-être jamais lu le livre de Dieu, est moins que tout autre en état de donner cette explication. Mais si un passage est un peu obscur, ils le comparent à un autre ; ce qu'ils font ordinairement à genoux, dans la présence de Dieu, car les protestants ont un vrai

respect pour la parole de leur Dieu. Si, par exemple, un protestant rencontre ce passage de l'Evangile selon St. Jean VI, 55 : " *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle*, il ne le comprend pas aussitôt ; mais il retourne au verset 17e. où il voit : " *celui qui croit en moi a la vie éternelle ;* et il comprend que manger la chair et boire le sang de Jésus, c'est croire en lui ou le recevoir par la foi, s'appliquer les mérites de sa mort ; et il rejette comme une absurdité et une monstruosité le dogme de la transubstantiation. Tandis que le catholique, j'entends la vraie brebis du pape, prend ce passage à la lettre, parce que son curé le lui interprète ainsi, et fait tous les jours Jésus-Christ menteur ; car, il le sait très-bien, tous ceux-là n'ont pas la vie éternelle qui communient selon le rite de l'église romaine ; et même parmi les prêtres qui reçoivent tous les jours ce corps et ce sang prétendus du Sauveur, il en est un très-grand nombre qui ne verront jamais la face de Dieu.

Voilà comme le protestant se sert de la Bible ; voilà comme il y trouve le chemin du salut. Le principe dont fait mention M. Larocque, n'est pas le principe du protestantisme et n'est le fruit que de cerveaux creux.

3o. Hume et Frédéric-le-Grand étaient tous les deux athées ; leur intérêt était de dénigrer tout ce qui tient au christianisme, et surtout au protestantisme, puisque c'est le christianisme le plus pur ; il faut donc être bien pauvre en autorité pour en aller chercher de telles. Que dirait M. Larocque si nous amenions contre lui et son système de religion ce qu'en ont dit Voltaire, Diderot, et autres, tous catholiques ? Encore une fois, si M. le curé de St. Jean voulait se donner la peine de lire l'histoire, il verrait que ces avancés sont faux. Encore une fois, quand même ces motifs auraient été ceux qui ont occasionné la Réforme, il n'en serait pas moins vrai que le protestantisme est la religion de Jésus-Christ, et par conséquent la seule bonne et véritable.

Le reste du petit ouvrage de M. le curé de St. Jean, n'étant qu'un monceau d'ordures dont il essaie vainement de couvrir des personnes pour le moins aussi respectables que lui, il serait in-

digne d'un homme d'honneur de vouloir les remuer ; c'est pourquoi je les laisse bien volontiers à celui qui les a entassés, et je termine en priant le lecteur de bien peser tout ce que j'ai dit dans ce pamphlet, de le confronter avec la parole de Dieu, avec les Pères et avec l'histoire, afin qu'il trouve où est la vérité, s'il ne le sait déjà. Dieu veuille que ce soit un instrument qui serve à ouvrir les yeux d'un grand nombre d'âmes honnêtes que Rome tient dans l'esclavage, et qu'elle endort dans une fausse paix, et une dangereuse sécurité ! Dieu veuille qu'il serve à montrer à tant de personnes instruites, qui doutent de la nécessité d'une religion, que le christianisme est bien différent de ce système religieux dont les absurdités les ont conduites à rejeter la Bible, parce qu'on leur a dit que ce livre divin appuyait ces absurdités.

Je ne puis cependant finir sans relever l'insulte que M. Larocque fait aux Canadiens, au commencement de son pamphlet, en supposant gratuitement qu'ils aiment l'outrage et l'injure. Vous avez permis M. le curé, qu'on vous rendit responsable de la plus grande partie des défauts qui se trouvent dans votre prétendue réfutation des propositions de M. Atkinson. S'il n'y avait que des erreurs dans la doctrine, on vous le pardonnerait, en disant que vous êtes prêtre ; s'il n'y avait erreur que dans certains faits, on pourrait dire qu'il y a eu présomption chez vous, comme vous l'avouez bonnement, de vous être chargé d'une tâche que vous ne pouviez remplir à cause de votre ignorance, et l'on vous pardonnerait encore.

Mais vous entassez de basses et dégoutantes injures contre vos antagonistes ; et vous dites que cela est conforme aux goûts de ceux auxquels votre ouvrage est surtout destiné ; oh ! quant à cela, M. le curé, on ne vous le pardonnera pas du tout. Vous voulez mettre à votre niveau le peuple canadien, dont la politesse est passée en proverbe ! M. le curé, c'est un sanglant outrage que vous lancez gratuitement à ce peuple dont vous n'êtes pas digne de faire partie. Il n'y a que la classe la plus vile et la plus dégradée qni puisse vous approuver ; joignez-y si vous voulez quelques prêtres grossiers et impurs. Si c'est pour ceux-là que vous avez écrit, si ce sont de tels êtres, qui constituent

l'église romaine, au moins avouez-le ingénuement, autant que prêtre peut le faire. Mais en ne mettant nulle restriction, vous insultez malicieusement le peuple, le dégradant aux yeux des autres nations, et surtout aux yeux de nos compatriotes anglais, qui en ont déjà malheureusement une idée trop peu relevée.

Honte donc à vous ! M. Larocque, honte à vous ! Malheur aussi à vous et à vos semblables, car ce peuple que vous vilipendez, après en avoir sucé le sang, a déjà écrit sur les murs de vos églises : *Mané, Thecel, Pharès.*

FIN.

ntant que
ion, vous
yeux des
anglais,
levée.
eur aussi
lipendez,
s de vos